

GRAND CONSEILCommission de gestion (COGES)

JUIN 2012

Rapport de la commission chargée de contrôler la gestion du Conseil d'Etat du Canton de Vaud

Année 2011

Embargo jusqu'au 17.04.2012 à 12 heures



COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

BUREAU COMMISSAIRES

Présidente et rapportrice générale Mme Anne-Marie Depoisier

Vice-présidents M. Yves Ferrari

M. Laurent Wehrli

DEPARTEMENTS SOUS-COMMISSIONS

Sécurité et environnement M. Jérôme Christen, rapporteur

M. Yves Ferrari

Formation, jeunesse et culture M. André Chatelain

Mme Catherine Labouchère, rapportrice

Intérieur M. Philippe Reymond, rapporteur

M. Claude Schwab

Santé et action sociale M. Jean-Luc Chollet

M. Laurent Wehrli, rapporteur

Economie M. Philippe Cornamusaz

Mme Christiane Jaquet-Berger, rapportrice

Infrastructures M. Claude-Eric Dufour, rapporteur

Mme Ginette Duvoisin

Finances et relations extérieures M. Albert Chapalay

Mme Valérie Schwaar, rapportrice

TABLE DES MATIERES

COMPOSITION DE LA	COMMISSION DE GESTION	3
TABLE DES MATIÈRES	S	4
RAPPORT GENERAL		8
Tâches externalisées		9
1 ^{re} observation	Tâches externalisées.	10
Secrétariat général du	Grand Conseil (SGC)	10
Chancellerie		12
Cour des comptes		13
Présidence du Conseil	d'Etat	13
2 ^e observation	Présidence quinquennale du gouvernement	13
Problématique transver	rsale : comment faire face aux nécessités avérées ?	14
Conclusion		14
DEPARTEMENT DE LA	SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE)	15
Introduction		15
Secrétariat général (SG	S-DSE)	15
1 ^{re} observation	Cartes des dangers naturels	16
Police cantonale (PolC	ant)	16
2 ^e observation	Heures supplémentaires et travail de la Police de sûreté	18
3 ^e observation	Possibles appels manqués à la Centrale d'engagement et de	
	transmission (CET)	18
Service des automobile	es et de la navigation (SAN)	19
Service de la sécurité c	ivile et militaire (SSCM)	20
4 ^e observation	Stabilisation du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)	20
Service des eaux, sols e	et assainissement (SESA)	21
Service des forêts, de la	a faune et de la nature (SFFN)	22
Service de l'environne	ment et de l'énergie (SEVEN)	24
Service de la consomm	nation et des affaires vétérinaires (SCAV)	25
Bureau de l'égalité entr	re femmes et hommes (BEFH)	26
5 ^e observation	Ressources humaines au Bureau de l'égalité entre femmes et hommes	26
Tâches externalisées		27
Conclusion		29

DEPARTEMENT DE L.	A FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)	30				
Secrétariat général (S	G-DFJC)	30				
Direction générale de	l'enseignement obligatoire (DGEO)	32				
1 ^{re} observation	Inadéquation entre capacités de formation et besoins du terrain .	33				
2 ^e observation	Sécurité des vieux immeubles scolaires					
Direction générale de	l'enseignement postobligatoire (DGEP)	36				
3 ^e observation	Comment faire face aux nécessités avérées ?	37				
4 ^e observation	La vision pédagogique de l'Organisme pour le perfectionnement					
	scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI)	38				
5 ^e observation	Favoriser le dialogue entre le terrain et le département	40				
Direction générale de	l'enseignement supérieur (DGES)	41				
Service de l'enseigner	ment spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)	46				
Service de protection	de la jeunesse (SPJ)	49				
6 ^e observation	Retard dans le traitement de situations conflictuelles	52				
Service des affaires cu	ulturelles (SERAC)	54				
Conclusion		56				
	INTERIEUR (DINT)					
	G-DINT)					
	vaudoises (ACV)					
	surveillance des fondations (ASF)					
• •	égislatif (SJL)					
	es et des relations institutionnelles (SeCRI)					
1 ^{re} observation	Reconnaissance des communautés religieuses					
2 ^e observation	Organisation du Service des communes et des relations					
	institutionnelles (SeCRI)					
Service de la populati	on (SPOP)	63				
Etablissement vaudoi	s d'accueil des migrants (EVAM)					
3 ^e observation	Compétences de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants.					
Service pénitentiaire	(SPEN)	66				
4 ^e observation	Engagement et formation du personnel	68				
Office du tuteur génér	ral (OTG)	69				
•	ral (MPc)					
Conclusion		71				
DEDA DTEMENT DE L	A CANTE ET DE L'ACTION COCIALE (DCAC)	70				
	A SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)					
miroauchon		1)				

Secrétariat général (SG	-DSAS)	72
1 ^{re} observation	Prise en charge des frais administratifs des autorités régionales d'application o	du
	nouveau dispositif des PC-Familles et des Rentes-Ponts AVS	73
Service des assurances	sociales et de l'hébergement (SASH)	74
2 ^e observation	Soutien aux aidants naturels	75
Service de prévoyance	et d'aide sociales (SPAS)	76
Service de la santé publ	lique (SSP)	77
3 ^e observation	Augmentation du nombre de lits C à disposition dans le canton	78
4 ^e observation	Augmentation des places de formation dans le domaine des métiers de la sant	é 79
Hospices cantonaux – C	CHUV	81
5 ^e observation	Amélioration de la prise en charge des patients aux urgences du CHUV	81
Position de la Commiss	sion thématique de la santé publique (CTSAP)	82
Conclusion		84
	CONOMIE (DEC)	
1 ^{re} observation	Durée de la suppléance au Conseil d'Etat	
	-DEC)	
Service de l'économie,	du logement et du tourisme (SELT)	
2 ^e observation	Changements d'affectation du sol et concrétisation de constructions	
Service de l'emploi (SI	DE)	93
3 ^e observation	Rattachement du Registre du commerce	94
4 ^e observation	Pénalités peu dissuasives	95
Service du développem	ent territorial (SDT)	96
Service de l'agriculture	(SAGR)	97
5 ^e observation	Moyens informatiques à disposition des apprentis agriculteurs	99
6 ^e observation	Garantie de financement pour les réseaux écologiques	100
Service de l'éducation p	physique et du sport (SEPS)	101
Conclusion		102
DEDADTEMENT DECIN	IFRASTRUCTURES (DINF)	102
	TRASTRUCTURES (DINF)	
	-DINF)	
1 ^{re} observation	Agenda 21	
	d'information (DSI)	
2 ^e observation	Votelec	
3 ^e observation		109

Serv	rice de la mobilité (S	M)	. 110
4	observation	Agglomérations	111
5	observation	Compagnie générale de navigation (CGN)	111
Serv	rice des routes (SR).		. 112
6	observation	Redevances des restoroutes	. 113
Serv	rice immeubles, patri	moine et logistique (SIPAL)	. 113
Tâcl	nes externalisées		. 115
Con	clusion		. 117
DEPAI	RTEMENT DES FIN	JANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)	. 118
Préa	mbule		. 118
Secr	étariat général (SG-I	DFIRE)	. 119
Reg	istre foncier (RF)		. 122
11	e observation	Lenteurs des transmissions informatiques dans les registres fonciers	. 124
26	observation	Recours contre les émoluments du Registre foncier	. 125
Serv	rice du personnel de	l'Etat de Vaud (SPEV)	. 125
3	observation	Gestion et tâches opérationnelles au sein du Service du personnel	de
		l'Etat de Vaud (SPEV)	. 127
4	observation	Avancement du traitement des recours par la Commission de recours	. 127
Adn	ninistration cantonale	e des impôts (ACI)	. 128
5	observation	Documents envoyés aux contribuables	. 129
6	observation	Capacité de traitement de la plate-forme informatique au Centre	
		d'enregistrement des déclarations d'impôts (CEDI)	. 130
Serv	rice d'analyse et de g	estion financières (SAGEFI)	. 131
Serv	rice cantonal de rech	erche et d'information statistiques (SCRIS)	. 131
Con	trôle cantonal des fir	nances (CCF)	. 131
Con	aluaian		122

RAPPORT GENERAL¹

Mme Anne-Marie Depoisier, présidente de la Commission de gestion (COGES), rapportrice : — Voici le dernier rapport d'une législature de cinq ans, législature riche en activités et en intérêt pour tous les membres de la COGES et pour le bon fonctionnement de l'Administration cantonale au service de toute la population installée en Pays de Vaud.

Cette dernière année, deux changements ont eu lieu dans la composition de la commission : M. Mario-Charles Pertusio (vice-président) a été remplacé par M. Jérôme Christen dans la sous-commission DSE et M. Claude-Eric Dufour a remplacé M. Bertrand Clot dans la sous-commission DINF. Pour la vice-présidence de la commission, c'est M. Yves Ferrari qui a accepté cette charge.

Afin de passer en revue la gestion 2011 du Conseil d'Etat et établir le présent rapport, la COGES a tenu 12 séances plénières dont de 2 journées entières. Il faut ajouter toutes les séances des souscommissions pour être complet. Ce sont cette année 40 observations qui sont adressées au Conseil d'Etat, dans le but de mieux comprendre ou d'améliorer la gestion de l'Etat.

Journée d'étude

La journée annuelle d'étude a conduit la COGES dans le district de Nyon sous la direction de nos collègues Catherine Labouchère et Mario-Charles Pertusio. Le rendez-vous fixé à 8h15 à Coppet nous a permis, en passant par Asse et Boiron, de franchir le pont sur l'autoroute à la sortie de Coppet et de prendre conscience des « bouchons » matinaux et quotidiens. Une séance de travail nous attendait avec le Conseil régional.

Ce fut ensuite la visite de l'UEFA à Nyon, magnifiques bâtiments au bord du lac, et présentation des activités de cette importante institution au service du football.

Le repas pris à Mont-sur-Rolle a permis des contacts intéressants et conviviaux avec la Préfète et les syndics du district.

Nous nous sommes ensuite rendus à l'A-One sur la commune de Rolle. Nous avons visité et fait connaissance avec les responsables de trois entreprises installées dans ce vaste complexe industriel près de l'autoroute.

La dernière étape nous a conduits au château de Nyon pour une réception de la Municipalité de Nyon. Nous avons, à cette occasion, rencontré des représentants de la ville de Nyon et de communes voisines, ainsi que les députés du district.

Nos entretiens et informations étaient essentiellement centrés, tout au long de la journée, sur la région et ses besoins en infrastructures.

Collaboration avec la Commission des finances (COFIN) et la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI).

La collaboration avec ces deux commissions s'est poursuivie et développée en 2011. Cela permet une vision plus globale des questions abordées. Par exemple, lors de questions soulevées par un rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF), il est nécessaire que les deux sous-commissions COGES et COFIN concernées travaillent ensemble.

Une délégation des Commissions COGES et COFIN est invitée par la Cour des comptes à participer à la présentation de chaque nouveau rapport de cet organe. Ceci est très apprécié. En séance plénière, les deux commissions réunies ont pris connaissance du rapport CCF sur les comptes.

Tout dernièrement, à la suite d'un mandat du Grand Conseil, les deux commissions travaillent ensemble sur les questions posées par les exonérations fiscales temporaires en lien avec l'arrêté Bonny ainsi que les exonérations cantonales.

La présidente assiste avec intérêt à la présentation du budget et des comptes avec la COFIN.

¹ Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

Pour ce qui concerne la collaboration avec la CTSI, le rapport du Conseil d'Etat publié à la suite de la 2^e réponse refusée à une observation de la COGES, a été étudié par une commission ad hoc, nommée par le Bureau du Grand Conseil, formée de membres de la COGES et de la CTSI. Il s'agissait des difficultés de mise en service du système SIEF, lequel avait longuement occupé les deux commissions.

En novembre, la COGES a confié à la CTSI un mandat en relation avec le « bug » informatique lors du dépouillement des élections nationales le 23 octobre dernier. Ce rapport, détaillé et très utile, a été joint au rapport de la COGES concernant les difficultés rencontrées lors de cette journée.

La sous-commission COGES en charge du DINF, par conséquent de la DSI, travaille pour ce qui concerne la technique informatique, avec ses homologues de la CTSI.

Tâches externalisées

Dans son rapport 2010, la COGES espérait pouvoir fournir un rapport sur les tâches externalisées grâce à l'appui des secrétaires généraux et au questionnaire élaboré et soumis à tous les départements. La liste des questions était la même pour tous les services.

Notre objectif est toujours de savoir quelle est la politique du Conseil d'Etat en matière d'externalisation des tâches. A-t-il l'intention d'augmenter l'externalisation des tâches ou au contraire cherche-t-il à diminuer ce modèle ?

Ce texte donne un aperçu général de l'analyse de ce domaine, montrant devant quelles difficultés la COGES s'est trouvée et les propositions qu'elle peut faire à ce stade de ses réflexions. Le lecteur trouvera plus de détails aux chapitres des départements.

La masse d'informations reçues est à ce point hétérogène qu'il est très difficile de tirer des enseignements de cette base disparate et incomplète. Il fallait commencer par tenter d'uniformiser les données, permettant des comparaisons. Cet important travail a été effectué par le Secrétariat de la COGES. Les données ont été collationnées et rassemblées dans un volumineux tableau. A ce moment nous avons encore une fois constaté combien la COGES est démunie devant une recherche de cette ampleur ; elle manque particulièrement de temps et de moyens à disposition.

Tirer des conclusions sur la base de ce tableau ne serait pas sérieux, compte tenu des lacunes de beaucoup de données. Il faut savoir que sur cinq départements ayant fourni des renseignements, trois ont utilisé le questionnaire initié par le Collège des secrétaires généraux. Il n'est donc pas certain que la définition de ce qu'il était entendu par tâche externalisée fut la même pour tous. Certaines tâches mentionnées n'en sont peut-être pas, pour d'autres, la liste s'avère peut-être incomplète. Une chose est certaine, le temps a manqué pour faire cette vérification.

Autre difficulté, sur les cinq départements pour lesquels nous avons des données, on dénombre 101 tâches externalisées dont la nature est différente. Il faudrait affiner l'analyse dans chaque département. On peut néanmoins dire qu'il y a externalisation de tâches de surveillance dans plusieurs départements, Département de l'intérieur, Département des infrastructures, Département de la sécurité et de l'environnement. Le nettoyage est également externalisé dans plusieurs départements.

Les motifs de l'externalisation sont difficiles à qualifier avec certitude à ce moment de l'étude. Ce sont des motifs économiques, mais pas seulement. Le manque de ressources, le manque de compétences au sein du service, des obligations légales, la représentation de l'Etat entre autres, sont citées. Les contrôles effectués – condition de travail des collaborateurs par exemple – restent à étudier plus finement.

Quels montants financiers sont concernés? A cet égard, l'on note de fortes différences entre les départements. La somme totale s'élève à CHF 154'107'258.—. Le DFJC, le DSE, le DINF et le DEC représentent ensemble CHF 60'275'019.— et le DINT, à lui seul, comptabilise une somme de CHF 93'832'238.— dont CHF 76'849'367.— pour l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) selon les données en notre possession.

Le nombre de tâches externalisées n'est pas en adéquation avec les sommes engagées. Par exemple, le DSE est le département externalisant le plus de tâches (35,6%) mais qui ne représentent que le 4,8%

du montant financier global.

Les sommes engagées ne sont pas négligeables et des pistes de réflexion se présentent :

- affiner encore la définition même des tâches externalisées ;
- comparer le nombre de tâches externalisées, leur poids financier par rapport à toutes les tâches des départements;
- imaginer le coût de la réinternalisation de ces tâches ou d'une partie d'entre elles ;
- évaluer qualitativement des tâches externalisées en regard de celles exécutées par l'Administration cantonale vaudoise, et aussi en regard des usagers.

La COGES a consacré plusieurs parties de séances à ce sujet. Sa conclusion est qu'elle ne dispose pas du temps ni des moyens permettant de creuser davantage cette étude à peine initiée. Il faut reconnaître malheureusement que la législature (pourtant de 5 ans) n'aura pas suffi pour tirer des conclusions avérées. Elle a évoqué la possibilité d'intéresser la Cour des comptes à ce travail de recherche. Dès lors, la COGES en revient à la première question qu'elle s'était posée au début de cette étude, à savoir quelle est la politique du Conseil d'Etat en matière de tâches externalisées. C'est pourquoi nous adressons cette observation au Conseil d'Etat.

1^{re} observation **Tâches externalisées**

L'étude entreprise par la Commission de gestion au sujet des tâches externalisées de l'Etat a montré que ce domaine était vaste et que la définition de l'externalisation repose sur des paradigmes différents d'un département à l'autre. En l'état, force est de constater que le domaine de l'externalisation manque de cohérence entre les différentes activités départementales.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la politique d'externalisation pratiquée dans les services de l'Administration cantonale.

Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Le Bureau de la COGES a été reçu le 16 février 2012 par le secrétaire général du Grand Conseil. Nous le remercions pour ses nombreuses informations et ses réponses à toutes nos diverses questions.

Personnel

Apprentis

Actuellement, le secrétariat parlementaire forme une apprentie de 3^e année qui s'est vite adaptée. Un apprenti de 1^{re} année sera engagé seulement en 2013 ; en effet, outre le déménagement prochain du SGC, l'entrée dans la bourse des apprentis du SPEV a eu lieu tardivement. Le Bureau de la COGES regrette cet état de fait, puisque la formation d'apprentis à l'Etat de Vaud a toujours été une question suivie par la commission. L'Etat doit montrer l'exemple en la matière.

Total des apprentis de l'Etat de Vaud, par an et par départements Statistiques de 2003 à 2011

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
							au	au	au
							30.09.09	30.09.10	31.12.11
DSE	30	30	33	30	31	34	39	46	42
DFJC CFC	59	72	129	133	129	127	157	182	185
DFJC AFP									1
COFOP form Elem. ou AFP							37	38	45
COFOP préapprentissage							120	120	120
DINT	26	25	21	23	28	32	39	39	38
préapprentissage								1	
DSAS	9	11	15	17	19	20	20	22	21
AFP									1
DEC	17	17	15	18	20	17	17	19	18
DINF	10	8	14	24	25	22	31	28	29
DFIRE	67	63	61	60	55	52	50	51	51
AFP									1
OJV	33	37	36	41	40	37	33	35	35
UNIL				28	30	32	32	29	30
CHUV CFC	48	55	69	76	78	97	100	130	146
AFP							3	1	2
TOTAUX	299	318	393	450	455	470	678	741	765
Totaux CFC							518	501	595

Secrétariat des commissions parlementaires

Concernant l'équipe des secrétaires de commissions, il faut prendre en compte qu'en 2011 deux nouvelles commissions ont été crées, la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal et celle des visiteurs de prisons, toutes deux permanentes. Nous disions l'an dernier déjà que des heures supplémentaires étaient constatées. Il faudra donc évaluer les ETP et leur taux d'occupation. Un autre problème se pose, celui de la classification de ces collaborateurs. Leur activité est à la fois la rédaction des procès-verbaux, de rapports de synthèse et du travail de documentaliste, ce qui demande une qualification scientifique et qui, en conséquence pourrait ou devrait être différemment rétribuée.

Recours Decfo-Sysrem

Enfin, les recours n'ont toujours pas été jugés. Pourtant une ouverture est annoncée de la part du SPEV. En effet, après un entretien entre le Bureau du Grand Conseil et le chef du SPEV, le Service du personnel a accepté de revisiter tous les postes pour étudier l'adéquation de leur classification. Les recours sont suspendus jusqu'en avril 2012, le rapport du SPEV est prévu pour fin mars. Le personnel attend une reconnaissance et l'avis consultatif du SPEV par rapport aux recours. La décision finale appartiendra au Bureau du Grand Conseil, sous réserve, pour les collaborateurs, de maintenir ou non leur recours à l'issue de cette procédure.

Secrétaire de chef de service

Le secrétaire général souhaiterait bénéficier de l'appui d'une secrétaire de chef de service.

Télétravail

Le SPEV a demandé que des services pilotes entreprennent une expérience de télétravail au sein de l'Administration cantonale. Le SGC a adhéré à cette démarche conduisant plusieurs collaborateurs à tenter cette expérience.

Informatique

Le logiciel « Feuille de style », mis en production en 2007, n'a jamais bien fonctionné ; il a été abandonné par le SGC ; ainsi, tous les documents émanant du Grand Conseil sont travaillés avec Word.

Le Secrétariat général et les députés bénéficient maintenant des services d'un informaticien.

Construction du nouveau parlement

La Commission de construction fonctionne bien. Pourtant, les problèmes liés à la communication sur la couleur du toit lors de la mise à l'enquête sont évoqués et font craindre l'aboutissement d'un référendum, les opposants n'attendant qu'un prétexte pour sortir du bois.

La réfection et transformation du bâtiment du Secrétariat général du Grand Conseil présente aussi un certain nombre de problèmes et de discussions pour obtenir des locaux tenant compte du travail quotidien des utilisateurs.

Chancellerie

C'est le 9 février au matin que le Bureau de la COGES a rendu visite à la Chancellerie. Le chancelier nous a accueillis, toujours disponible, pour répondre à nos questions et nous informer sur le quotidien de la chancellerie. Nous l'en remercions.

Personnel

Le personnel de la chancellerie ne connaît pas d'absentéisme ni de rotation de personnel. Les huissiers ont vécu un renouvellement important, ce qui a permis de revoir l'organisation et de l'améliorer. On peut dire qu'actuellement les ressources pour l'équipe des huissiers sont suffisantes et performantes.

La Chancellerie compte 37,65 ETP, annoncés au budget 2012. Il faut pourtant déduire 2 ETP transférés de la Chancellerie d'Etat le 1^{er} janvier 2012 au Contrôle cantonal des finances (auditeur de la sécurité des systèmes d'information et de télécommunication) ce qui donne à ce jour, 35,65 ETP pour la Chancellerie. Ce chiffre comprend le Bureau d'information et de communication (BIC), le groupe Impact, le Bureau cantonal de médiation administrative, le préposé à la Protection des données et à l'information, la Maison de l'Elysée.

Informatique

Le tableau de bord permettant de suivre le cheminement de tous les objets soumis au Grand Conseil est disponible sur Antilope. Une version PDF pourrait être mise à disposition du Grand Conseil en fonction de ses désirs ; par exemple, extraire toutes les informations selon une périodicité à définir ou encore un choix d'interventions (toutes les interpellations, toutes les motions, etc.). Ces renseignements seront très utiles aux députés relativement aux délais légaux pour les réponses.

Concernant « Feuille de style », ce programme a donné beaucoup de soucis aux collaborateurs et peu de satisfaction. Actuellement, la CTSI mène une analyse ; un rapport est annoncé. Il est à noter que le Conseil d'Etat travaille avec « Feuille de style » contrairement au Secrétariat du Grand Conseil qui a abandonné ce programme depuis peu.

L'objectif informatique est actuellement la refonte du Système d'information exécutif législatif (SIEL); l'actuelle base de données Antilope sera remplacée d'ici 3 à 4 ans. Un crédit d'étude préparé en collaboration par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat est en préparation avec la DSI. La gestion électronique des données (GED) est comprise dans ce projet. Cette demande devrait arriver sur la table du Grand Conseil d'ici fin avril de cette année.

Droits politiques

La question du rattachement de la Section des droits politiques au DINT ou à la Chancellerie, comme

évoqué dans le rapport sur les événements survenus lors du dépouillement des élections le 23 octobre dernier, a été abordée.

Le choix du dépouillement des votations et élections dans chaque commune a été fait il y a plus de 10 ans. Cela justifie la proximité de la section « Droits politiques » avec le Service des communes ainsi qu'avec le Service juridique et législatif. Dans d'autres cantons, les droits politiques sont rattachés à la Chancellerie, la proximité de l'information et de la communication peut expliquer ce choix.

En tous les cas, le chef de la Section des droits politiques doit être épaulé.

En 2007, lors de la répartition des départements, le nouveau rôle du président pour cinq ans a conduit à un renforcement de l'état-major. A notre sens, la prochaine répartition devrait permettre au Conseil d'Etat de reprendre le sujet du rattachement de la Section des droits politiques.

Bureau d'information et de communication (BIC)

Le chancelier prépare le départ à la retraite de l'actuel chef du BIC. Ce sera l'occasion d'une réflexion en profondeur concernant ce bureau afin de l'adapter aux media d'aujourd'hui et aux demandes des journalistes comme des collaborateurs. Il serait bon, à cette occasion, de clarifier aussi les compétences du Grand Conseil pour sa propre communication.

Un cahier des charges et un profil du nouveau chef du BIC sont en préparation ; ils seront prochainement soumis au Conseil d'Etat.

Cour des comptes

Comme pour la gestion 2010, la Cour des comptes n'a pas reçu la visite de la COGES pour l'année 2011. En effet le débat avait lieu dans la commission ad hoc nommée pour étudier les cinq interventions parlementaires consacrées au fonctionnement de la Cour des comptes. Il n'était donc pas utile d'interférer pendant les travaux de cette commission.

On peut ajouter qu'une décision est intervenue lors de la séance plénière du Grand Conseil le 20 mars 2012, selon les conclusions suivantes qui sont celles de la commission :

« Au vu de ce qui précède, la commission propose à l'unanimité de ses membres présents (16 membres sur 17) que les interventions parlementaires objets de ses travaux soient retirées par leurs auteurs et que le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à établir un projet de réformes constitutionnelles et législatives portant sur la Cour des comptes et sur la question du contrôle des finances publiques ».

Dès lors, le Grand Conseil attend le projet de réforme du Conseil d'Etat.

Présidence du Conseil d'Etat

Aucune modification législative n'ayant été proposée, le bilan sur la présidence annoncé l'année dernière n'ayant pas paru, la présidence pour 5 ans sera reconduite. Sa mise en œuvre sera pourtant certainement discutée lors de la nouvelle répartition des départements.

Nous sommes aussi conscients que nous écrivons ce rapport de la COGES en mars, qu'il sera publié en avril et discuté en juin au Grand Conseil et, qu'à ce moment-là, la nouvelle répartition issue des élections, sera terminée. C'est pourquoi nous nous en tenons à ces quelques lignes.

2^e observation **Présidence quinquennale du gouvernement**

L'an dernier, le Conseil d'Etat avait annoncé un bilan sur la présidence quinquennale. La Commission de gestion regrette que cette évaluation n'ait été intégrée ni dans le bilan de la législature ni dans une communication au Grand Conseil.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le bilan de cette première présidence quinquennale et les mesures qu'il entend prendre pour, le cas échéant, optimiser la présidence pour la prochaine législature.

Problématique transversale : comment faire face aux nécessités avérées ?

La COGES souhaite mettre en exergue une problématique constatée dans différents départements et qui, cette fois-ci, fait l'objet d'une observation avec l'appui d'un cas concret au gymnase d'Yverdon (cf. 3^e observation du rapport du DFJC).

Le cas mentionné par la sous-commission DFJC conduit à placer la problématique à un niveau plus général d'exposés des motifs et projets de décrets (EMPDs) votés au Grand Conseil et de leur application sur le terrain. En effet, comment agir, quelle démarche entreprendre lorsque le chantier est ouvert, que l'on découvre des travaux impératifs à accomplir avant de le poursuivre et qui ne peuvent pas être exécutés faute de crédits ? La solution actuelle est de refermer le chantier et de présenter un nouvel EMPD au Grand Conseil, mais est-ce vraiment la solution la plus efficace et la moins onéreuse ? La Commission de gestion estime qu'une réflexion globale pourrait être entreprise, sans nuire à la politique actuelle des crédits supplémentaires, en cas de « nécessités avérées » bien sûr, c'est-à-dire en situations exceptionnelles.

Conclusion

Après avoir pendant cinq ans présidé la COGES, je souhaite remercier chaleureusement mes collègues pour leur travail attentif, leurs compétences, leurs très bonnes connaissances des mécanismes de notre administration et surtout l'excellent esprit constructif qui a régné sur nos travaux. Notre gratitude va aussi à toutes et tous les collaborateurs de l'Etat, chacune et chacun dans sa fonction, pour leur disponibilité et leurs réponses à nos nombreuses questions.

Mes remerciements chaleureux vont aussi à celles, sans qui ce travail de contrôle de la gestion du Conseil d'Etat serait juste impossible à réaliser : je veux citer la secrétaire de la commission et son adjointe, vraies facilitatrices de notre mandat.

DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE)

M. Jérôme Christen, rapporteur: —La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'exercice 2011 était composée de MM. Yves Ferrari et Jérôme Christen, rapporteur.

Introduction

La plupart des services ont été visités fin 2010 et début 2011 en fonction des délais fixés pour la remise du rapport. Les visites du Service des automobiles et de la navigation (SAN), du Service des eaux, sols et assainissement (SESA) ainsi qu'une des visites à la Police cantonale (PolCant) ont été faites avec MM. Yves Ferrari et Mario-Charles Pertusio, alors membre de la sous-commission de gestion pour le DSE.

Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer. Il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt en relation avec sa mission.

Les services suivants ont été consultés :

- Secrétariat général (SG-DSE)
- Police cantonale (PolCant)
- Service des automobiles et de la navigation (SAN)
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
- Service des eaux, sols et assainissement (SESA)
- Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)
- Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)
- Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Secrétariat général (SG-DSE)

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Avec l'arrivée de la nouvelle responsable du BEFH en juin 2011, ce dernier est devenu une entité stratégique administrativement rattachée au SG-DSE. C'est donc le SG qui a dû, en raison d'absences maladies de longue durée de deux personnes au BEFH (voir ci-après), dans le cadre du budget qui lui était alloué, mettre à disposition deux collaborateurs à temps partiel. Ce sont donc pas moins de 0,5 ETP qui ont été « prêtés » au BEFH afin de lui permettre d'assurer le suivi des dossiers et de compenser les 1,8 ETP sur les 4,3 ETP qu'il compte en tout, soit la perte de près d'un tiers des forces de travail.

Dangers naturels

A ce jour, deux collaborateurs travaillent sur les cartes de dangers naturels. L'un est en contrat de durée indéterminée (CDI) et l'autre en contrat de durée déterminée (CDD) qui expire mi 2012, soit après 4 ans. Considérant que conformément à la demande de la Confédération, les cartes de dangers naturels doivent être terminées fin 2012 pour pouvoir toucher les subventions fédérales, il est urgent de trouver une solution pour que les collaborateurs puissent achever leur travail dans les meilleures conditions. Cela est d'autant plus important que les communes sont parfois bloquées dans leurs projets de développement en lien avec l'aménagement du territoire (cf. rapport de la sous-commission DEC, SDT).

1^{re} observation Cartes des dangers naturels

La réalisation des cartes des dangers naturels peut bénéficier de subventions fédérales jusqu'à la fin 2012. Par ailleurs, les communes sont parfois dépendantes de la réalisation de ces cartes pour leur planification.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures prises afin de s'assurer que les cartes des dangers naturels soient terminées fin 2012.

SAP (Systems, Applications and Products for data processing)

SAP est le nom utilisé pour désigner un progiciel de gestion intégré. L'Etat de Vaud connaîtra un changement important au niveau informatique avec la migration sur SAP. Le système Procofiev arrivant en bout de course, il est prévu que le SG-DSE mette 1,8 ETP pendant une année pour la formation à ce nouveau progiciel. Ces « super-utilisateurs » devront être à même de répondre aux nombreuses questions des tout aussi utilisateurs du système.

Direction générale de l'environnement (DGE)

En juin 2011, le Conseil d'Etat a décidé de réorganiser les services traitant de l'énergie et de l'environnement en les regroupant sous une Direction générale de l'environnement (DGE). Le SFFN, le SESA et le SEVEN seront donc, à terme, réunis sous une seule et même direction. Afin de permettre un processus de postulation adéquat, le chef de service du SEVEN a continué ses activités au sein de l'Etat pendant quelques mois. Pas moins de 64 candidatures ont été déposées. Le nouveau directeur général de l'environnement, actuellement chef du SFFN, a pour tâche de proposer au Conseil d'Etat une organisation de la direction.

Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA)

En date du 2 avril 2012, les sous-commissions de gestion et des finances du DSE rencontreront pour la troisième année consécutive l'ECA. Un rapport concernant cette rencontre sera établi dans le cadre du rapport de gestion 2012.

Police cantonale (PolCant)

La sous-commission de gestion DSE a visité la PolCant à trois reprises. Une fois (dans son ancienne composition) à l'Académie de police et deux fois (dans sa nouvelle composition) au Centre Blécherette. Une quatrième visite a eu lieu dans les locaux de détention de la Blécherette avec la sous-commission de gestion DINT.

Académie de Police de Savatan

Le cadre juridique de l'Académie de police de Savatan se précise avec la décision d'en faire un établissement de droit public (au même titre que l'ECA et l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants – EVAM). Ce cadre juridique permet de répondre à la recommandation de la Cour des comptes présentée dans son rapport de février 2010.

Avec environ 750 personnes appartenant à la sécurité militaire et environ 200 personnes à l'Académie de police, Savatan continue à se développer. Des rapprochements ont lieu avec le Canton de Genève et des formations communes aux Cantons de Vaud, Valais et Genève renforcent le rôle prépondérant de Savatan comme lieu de formation pour les policiers romands.

A ce jour, la formation des aspirants ainsi que quelques cours de formation continue se déroulent à Savatan. Il s'agit par exemple d'exercices de tir en voiture, d'exercices de grande ampleur, etc. Les cours de formation continue ne demandant pas une infrastructure trop importante ont lieu à proximité du Centre Blécherette afin d'éviter trop de déplacements.

Formation continue

La formation continue des gendarmes est une nécessité pour maintenir un service d'ordre efficace. Dans certains cas, la formation continue est demandée par les procureurs afin d'éviter tout problème durant une intervention ou le suivi d'une enquête. Chaque gendarme ou membre de la Police de sûreté a 10 jours de formation continue par année. Sur les 580 ETP de la PolCant, plusieurs ETP par jour sont donc consacrés à la formation continue.

Pas moins de 250 cours de formation continue peuvent être suivis par les personnes travaillant à la PolCant, en fonction des tâches qu'elles sont amenées à effectuer. A titre indicatif: l'accueil des victimes de violence, l'art de négocier, les bases du réseau & TCP/IP, le bâton tactique, le blanchiment et le secret bancaire, la conduite d'entretien, le débriefing, la déontologie professionnelle, le droit pénal, les enquêtes incendie, faire face à la pression, la gestion du stress, la protection rapprochée, se gérer dans les conflits, le tir, etc.

La PolCant a également mis sur pied des cours pour les polices municipales en matière de compétence judiciaire afin qu'elles puissent assurer toutes les tâches qu'elles ont reçues avec la réforme policière.

Aux jours de formation continue nécessaires au perfectionnement des personnes travaillant à la PolCant s'ajoutent les jours d'absence qui correspondent à 24 ETP par jour.

Hooliganisme

Avec l'arrivée du Lausanne-Sport en Super-league et les participations régulières du Lausanne Hockey-Club aux playoff et aux finales pour monter en ligue A, la cellule contre le hooliganisme a dû être renforcée. Si, avant, il n'y avait que les polices municipales et parfois les gendarmes, ces derniers sont à présent systématiquement mobilisés pour le maintien de l'ordre (MO).

Alors qu'auparavant une personne administrative et quelques observateurs (personnes se mélangeant à la foule à proximité ou dans le stade) étaient mobilisés, aujourd'hui la cellule est composée de trois personnes et d'une dizaine d'observateurs. La cellule se réunit quelques jours avant les matchs pour prendre contact avec le club et la police du canton du club invité afin de déterminer les risques liés à la rencontre. Cette cellule fonctionne avec l'aide de la sécurité du club. Un rapport après chaque match permet de mieux préparer les futures rencontres.

Malheureusement, les observateurs sont parfois repérés et il n'est pas rare que des « *supporters* » fassent acte de violence à leur encontre. A cet égard, plusieurs sanctions peuvent être prises :

- interdiction de stade,
- interdiction de périmètre,
- présentation à un poste de police durant le match,
- garde à vue dans un poste de police.

Avec plusieurs dizaines d'ETP pour le MO et la cellule hooliganisme, chaque match entraîne une mobilisation importante de personnes qui ne sont dès lors pas sur le reste du territoire. Une discussion a lieu avec les clubs concernant la répartition des charges financières liées à la mobilisation de la PolCant.

Codex

Avec la mise en application du nouveau Code de procédure pénale suisse, de nombreux changements ont eu lieu. Le Canton de Vaud ne pratiquant pas les entretiens contradictoires, il a fallu former des personnes qui ont désormais une responsabilité dans la chaîne pénale. La délégation des auditions contradictoires à la Police de sûreté par les procureurs se généralise et impose un important travail de coordination et administratif supplémentaire.

Avec la nécessité d'immédiatement prendre en charge les personnes interpellées et d'instruire des entretiens contradictoires, il est indispensable qu'une même et unique personne fasse le travail. Cela entraîne de nombreuses heures supplémentaires, car il est impérieux de finaliser le dossier dans les

temps, que cela soit de jour ou de nuit. Ces nouvelles charges représentent environ 10 à 15% de travail en plus, correspondant à environ 25 ETP.

Ces heures supplémentaires doivent être compensées mais le personnel à disposition n'augmentant pas, c'est alors parfois le travail réalisé durant la permanence qui en fait les frais. Certaines enquêtes, notamment financières, ne peuvent plus être menées et la lutte contre la criminalité en cols blancs ne peut plus être réalisée comme il se doit.

2^e observation Heures supplémentaires et travail de la Police de sûreté

La mise en application du Code de procédure pénale suisse (Codex) a engendré un surcroît de travail de la part de la Police de sûreté étant donné qu'elle a 48 heures pour finaliser les dossiers. Il est difficile de ne pas accumuler des heures supplémentaires sans diminuer le travail réalisé durant les permanences.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin que le travail réalisé par les équipes durant les permanences ne souffre pas du rattrapage des heures supplémentaires liées à la mise en application de Codex.

Centrale d'engagement et de transmission (CET)

Au fil des ans, la Centrale d'engagement et de transmission a vu son nombre de postes tripler. Elle est actuellement en chantier pour augmenter l'espace à disposition des personnes qui y travaillent et pour améliorer les conditions phoniques. Le nombre de mesures prises (appel téléphonique nécessitant un suivi voire une intervention) a augmenté de 32% en six ans, alors que le personnel de la centrale n'a lui augmenté que de 3 ETP durant la même période.

L'effectif de la centrale est composé de 8 chefs de groupe, 17 opérateurs de police et 3 chefs administratifs dont le chef de la centrale.

Le nombre d'appels d'urgence auquel il a été répondu ayant quelque peu diminué en raison de la charge liée aux mesures à prendre, il est très probable qu'une partie des appels d'urgence aient abouti sur un répondeur téléphonique et n'aient donc pas pu être pris en charge par le personnel de la centrale. Cet état de fait ne pose pas de problème particulier tant que les appels ne sont pas liés à un acte de violence, un possible meurtre ou tout autre événement pour lequel une réponse immédiate doit être trouvée. Si pour le moment il ne semble y avoir eu pareil problème, le Canton de Vaud n'est pas à l'abri d'une situation explosive.

3^e observation Possibles appels manqués à la Centrale d'engagement et de transmission (CET)

L'importante augmentation des mesures prises à la Centrale d'engagement et de transmission par rapport aux nombres d'appels d'urgence laisse à penser qu'une partie des appels reçus n'est pas ou ne peut pas être traitée comme il se doit par le personnel.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin que l'ensemble des appels de la centrale puisse trouver une réponse adéquate et dans les temps.

Simplification administrative de l'Administration cantonale vaudoise (SimpA)

Dans le cadre de la démarche de simplification administrative (SimpA), la PolCant a introduit les éléments suivants :

- l'optimisation de la correction des rapports de gendarmerie,
- la mise en place d'un guichet unique pour les autorisations de manifestation, le Portail cantonal des manifestations (POCAMA). Après les critiques parfois virulentes de certaines communes vaudoises, le formulaire a déjà et sera encore modifié afin d'alléger les demandes et de mieux cibler le seuil d'utilisation nécessaire. A ce jour 917 demandes ont été faites via POCAMA.

Autres événements marquants

D'autres événements importants ont nécessité une mobilisation de la PolCant durant l'année 2011 :

- la mise en œuvre de la police coordonnée réalisée avec l'aide du SG-DSE,
- la disparition des jumelles de Saint-Sulpice,
- les patrouilles à proximité et dans les centres EVAM,
- la visite de chefs d'Etats.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Le SAN, à la Blécherette, a été visité à une reprise dans l'ancienne composition de la sous-commission de gestion DSE.

Avenir du SAN

Alors que la commune de Lausanne développe son projet d'éco-quartier dans le nord de la ville (partie du projet Métamorphose), le SAN, qui accueille plusieurs centaines de voitures par jour, a entamé une réflexion sur son déménagement hors de la ville. Il est apparu qu'il était incongru de faire venir plusieurs centaines de véhicules par jour sur les lieux même où un éco-quartier fera la part belle aux transports publics et aux mobilités douces. Par ailleurs, l'état des bâtiments pour le contrôle technique des véhicules à moteurs ne répond plus aux standards en vigueur. Les experts doivent travailler dans des fosses et les conditions de classement de certaines informations sont très insatisfaisantes. Le Conseil d'Etat a validé une proposition du SAN visant à étudier une délocalisation du service à proximité immédiate de la sortie d'autoroute de la Blécherette. Plusieurs terrains, propriété de la commune de Lausanne, pourraient être à même d'accueillir le SAN.

L'étude de faisabilité en cours doit également permettre de densifier la parcelle sur laquelle se trouvent les bureaux et guichets du SAN, permettant par là même d'offrir des espaces commerciaux à proximité immédiate de l'éco-quartier.

Ce déplacement doit également permettre de répondre au nombre toujours plus important d'examens de conduite ainsi qu'à l'augmentation du nombre de contrôles des véhicules à moteur.

	2008	2011	différence
Population	648'922	717'911	+ 10,63%
Véhicules	482'188	513'018	+ 6,39%
Examens de conduite	17'078	20'441	+ 19,69%

Simplification administrative de l'Administration cantonale vaudoise (SimpA)

Dans le cadre de la démarche de simplification administrative (SimpA), le SAN a introduit les éléments suivants :

- Changement d'adresses par internet (en 2010, à ce jour plus de 7'800 changements d'adresses ont été effectuées par ce biais).
- Mise en place d'une offre de contrôle médical décentralisée sur le territoire vaudois afin de

permettre à toutes les personnes devant passer un examen de ne pas nécessairement se déplacer à Lausanne mais de le faire à proximité. Cette mesure permet par ailleurs de diminuer les nombres de km effectués dans ce cadre.

- Inscription sans rendez-vous préalable à l'examen théorique de conduite. Le site de Lausanne permet à toutes les personnes qui le souhaitent de passer leur examen théorique les mercredis après-midi.
- Suppression du formulaire de demande d'immatriculation (possible début 2012).
- Suppression de l'envoi par la police au SAN de rapports de dénonciation pour excès de vitesse n'entraînant pas de mesure administrative (dès début 2012).

Formation interne

Le SAN qui effectue annuellement les entretiens d'appréciation a permis les formations suivantes :

- Toutes les personnes exerçant une fonction de cadre au sein du service ont suivi une formation de « case management ». Elle doit permettre aux cadres d'anticiper les éventuels problèmes du personnel du SAN et le cas échéant d'y apporter les réponses les plus adéquates possibles, afin d'éviter des absences de longue durée et des conflits qui ne se résolvent pas.
- Toutes les personnes pouvant être appelées à répondre au téléphone à des clients doivent suivre une formation spéciale pour le centre d'appel. Fin 2011, plus de 75% des personnes concernées l'ont suivie.

Parallèlement, un système de Management de la Qualité a été mis en place et s'est soldé par une certification officielle SQS. Le SAN est depuis fin 2011, certifié ISO 9001:2008.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Direction

Les années se suivent et se ressemblent au SSCM en ce qui concerne la direction. De juin 2008 à juillet 2009, il avait été dirigé par le remplaçant du chef de service. Rebelote en juillet 2010 où le chef a été appelé à diriger le Service pénitentiaire (SPEN). Le remplaçant a alors pris le relais jusqu'en janvier 2011 où il a pris de nouvelles fonctions dans le secteur privé. C'est donc le numéro trois du service qui a été amené à en reprendre les rênes, rapatrié du SPEN où il avait suivi son chef, jusqu'en juillet 2011. Pour assurer la bonne marche du service, il a été renforcé par l'engagement d'une personne en contrat de durée déterminée, prolongé jusqu'au retour du chef ad intérim du SPEN. Ce dernier a été réintégré dans sa fonction de chef du SSCM début janvier, Le chef du SSCM, de retour au « bercail », aura un nouvel adjoint dès le 1^{er} avril 2012.

4^e observation Stabilisation du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

La multitude de changements à la tête du SSCM crée inévitablement une instabilité au sein du service et n'est pas étrangère aux mutations enregistrées parmi le personnel. Si, lors de la réponse à la 2^e observation du rapport DSE de la Commission de gestion 2010, le Conseil d'Etat indiquait qu'il souhaitait maintenir ce service en regard des missions qui lui sont données, rien n'a véritablement été entrepris pour stabiliser le service.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour redonner une stabilité au SSCM en regard des missions non négligeables que le Conseil d'Etat lui a données.

Protection civile

Un important projet de réorganisation est en cours visant à passer de 21 à 10 régions. C'est un énorme travail, compte tenu des disparités d'un office régional à l'autre. La facture pour les communes varie actuellement de CHF 7 à 34. — par habitant. L'objectif est d'arriver au bout du compte une opération blanche et d'avoir un coût de CHF 25. — par habitant. En raison de la nouvelle législation fédérale, l'Etat de Vaud doit reprendre la gestion des abris et l'encaissement des contributions de remplacement. En attendant la loi cantonale d'application, des mesures urgentes ont été mises en œuvre en collaboration avec les communes.

Plans de coordination pour l'intervention

Dix nouveaux plans de coordination ont été élaborés pour 10 secteurs en collaboration avec l'Organisation et la coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe (ORCA). Ils complètent les 21 plans déjà existants.

Doctrine d'engagement

La doctrine d'engagement qui fixe le cadre du dispositif ORCA de l'Etat-major cantonal de conduite qui clarifie ses tâches, ses responsabilités et son fonctionnement, est quasiment sous toit. Sa diffusion auprès des instances concernées est prévue pour 2012.

Affaires militaires

La division administration militaire est désormais installée à Morges dans de nouveaux locaux situés sur le site de l'arsenal de Morges et a fusionné avec la division logistique au 1^{er} octobre 2011.

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Le SESA, au Valentin, a été visité à une reprise dans l'ancienne composition de la sous-commission de gestion DSE.

Elimination des déchets

Après le recours d'une citoyenne de la commune de Romanel, la Cour constitutionnelle a tranché contre la commune. Celle-ci a fait recours au Tribunal fédéral (TF). Le jugement rendu en juillet 2011, donne définitivement tort à la commune et rappelle que la loi sur la protection de l'environnement (LPE) votée en 2001, doit être respectée sans plus attendre. Les communes auraient dû modifier leur règlement conformément à la LPE.

Pour faire suite à ces décisions, le SESA a supprimé les règlements types qui ne correspondaient pas au jugement du TF et a rappelé par courrier épistolaire à toutes les communes leurs devoirs quant à l'adaptation de leur règlement sur l'élimination des déchets.

A ce jour, la loi sur la gestion des déchets de 2006 ne permet pas au SESA d'imposer aux communes une révision de leur règlement sur l'élimination des déchets.

Décisions interservices

Si le sujet des pontons a largement été discuté au sein du Grand Conseil, il l'est également au sein de l'administration car il soulève un problème de répartition des compétences interservices. En effet, les lacs sont considérés comme des territoires hors zones à bâtir (HZB), la loi interdisant toute construction sur les lacs. Le Service du développement territorial (SDT) est en charge des HZB néanmoins, dans un même temps, il y a lieu de considérer les lacs comme les cours d'eau qui devraient dès lors être gérés par le SESA. La coordination entre ces deux services semble pouvoir être largement améliorée et la sous-commission de gestion DSE sera particulièrement attentive à cet aspect lors de l'année 2012.

3^e correction du Rhône

Dans le cadre de la troisième correction du Rhône (R3), l'année 2011 a été l'occasion de présenter l'avant-projet optimisé aux communes du Chablais vaudois et valaisan. Cet avant-projet optimisé permet de définir précisément où le Rhône sera élargi afin de le laisser divaguer et de limiter, à terme, les dangers de crues. Il intègre également l'élargissement du delta du Rhône, indique quels sont les territoires forestiers, agricoles ou en zone à bâtir qui pourraient être inondés. (cf. 4º observation du rapport DSE de la Commission de gestion 2010). Si cet avant-projet optimisé a été plutôt bien perçu par les communes, une expertise neutre a été demandée par le Parlement valaisan. Au moment d'écrire ce rapport, les résultats de cette expertise neutre sont connus et aboutissent globalement à une conclusion qui va dans le sens de l'avant-projet optimisé. Une interrogation subsiste encore sur le secteur « Collombey-Muraz-Aigle », mais la volonté de la commune d'Aigle pour faire avancer le projet a permis de trouver une solution.

Le service va donc proposer au Conseil d'Etat l'approbation du plan définitif d'aménagement de la 3^e correction du Rhône.

Décharge contrôlée de matériaux inertes (DCMI)

Les projets de décharge contrôlée de matériaux inertes ont connu divers avancements. Si celles de Lausanne et Eysins ont été mises à l'enquête durant l'année 2011, le projet de Rougemont a connu de multiples changements. En effet, avec l'arrivée d'un nouveau syndic, le site retenu ne semblait plus correspondre aux souhaits de la commune. Un autre site a donc dû être trouvé afin de satisfaire le plus grand nombre de personnes. L'avancement du projet de Rougemont a donc pris du retard suite au renouvellement des municipaux de mars 2011 et à la réaction d'un comité d'opposants au site des Tallières.

Personnel

Si le service n'avait que peu entrepris d'entretiens d'appréciation en 2010, il a organisé l'ensemble de ces entretiens entre les mois d'octobre et de novembre 2011. Cet état de fait réjouit d'autant plus la sous-commission de gestion DSE que le service va potentiellement connaître d'importantes modifications avec la création de la Direction générale de l'environnement qui chapeautera le SESA, le SFFN et le SEVEN.

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Division des forêts

A l'occasion de l'année internationale de la Forêt, l'activité de cette division aura été marquée par d'importantes opérations de communication auprès du grand public et des décideurs, l'objectif étant de renforcer la gestion durable, la préservation et le développement des forêts. La division a été présente dans plus de 20 manifestations, a distribué 8'500 dépliants, a publié une brochure de synthèse sur les forêts vaudoises, produit une brochure spéciale pour Habitat et Jardin, et participé à la publication de 3 ouvrages sur la forêt. Une opération de grande envergure a également eu lieu lors du Comptoir suisse avec un important stand regroupant tous les acteurs de la forêt. Enfin, toujours dans l'objectif d'expliquer les services rendus par la forêt et les enjeux pour la protection de l'environnement, la division a contribué à de nombreux articles publiés dans la presse romande et participé à plusieurs émissions radiophoniques.

Bois Energie

L'inventaire du potentiel en bois énergie est arrivé à terme et parvient à la conclusion que 40% d'augmentation de la production des forêts vaudoises est possible. La nouvelle étape consistera à développer les capacités d'exploitation.

Biodiversité

L'établissement d'une conception cantonale de la biodiversité est en cours. La première étape sera achevée à fin mars 2012, la deuxième étape à fin 2012 avec notamment une proposition de révision de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPNMS), et l'établissement d'un réseau écologique cantonal et d'une liste d'espèces prioritaires. Les priorités opérationnelles en matière de lutte contre les plantes invasives seront couchées sur papier.

Réforme de l'organisation forestière

Sur 321 communes forestières, 177 communes ont adhéré à un groupement forestier, 64 sont en discussion et 9 sont suffisamment grandes pour ne pas avoir à fusionner. Le solde, soit 71 communes, n'ont donc pas souhaité jusqu'ici rejoindre un groupement forestier ou en étudier l'opportunité.

Conservation de la faune et de la nature

Parcs d'importance nationale

A terme, trois parcs devraient être reconnus par la Confédération.

C'est fait pour le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut depuis septembre dernier. Un crédit de CHF 1,6 million lui a été accordé par la Confédération. Le Parc naturel régional du Jura vaudois devrait obtenir sa reconnaissance en septembre prochain. Le parc naturel périurbain du Jorat devrait être porté par une association à créer baptisée « Jorat, une terre à vivre au quotidien ». Le dépôt du dossier de candidature est programmé pour janvier 2013.

Conservation de la nature

Une aide fédérale de CHF 5,5 millions pour 4 ans a été obtenue pour la conservation des valeurs naturelles et paysagères du canton. Cette contribution est inférieure à ce qu'elle a été par le passé et demeure insuffisante, en raison de la surface élevée de biotopes d'importance nationale sur territoire vaudois et de leur importance comme réservoir biologique pour les espèces. La Conservation de la nature a donc prévu de réserver à l'avenir 2/3 des montants cantonaux pour l'entretien et la protection de ces biotopes ainsi que pour des mesures ciblées en faveur d'espèces reconnues comme prioritaires. Par ailleurs, toujours plus d'agriculteurs souhaitent mettre en réseau leurs surfaces de compensation écologiques pour bénéficier de subventions cantonales et fédérales. Le nombre de réseaux agro-écologiques a triplé en 2011 par rapport à 2010.

Conservation de la faune

Pour la première fois depuis 2000, en dépit d'une forte présence du lynx, seuls deux animaux domestiques ont été victimes de grands carnivores. Ce faible taux d'attaque est lié à l'effort considérable engagé par les éleveurs pour protéger leurs troupeaux. Environ 90% des ovins et caprins estivant dans les Alpes vaudoises ont fait l'objet de mesures de protection particulières par des chiens et des aides bergers. Le Canton de Vaud est exemplaire en la matière, car la moyenne nationale d'animaux protégés en Suisse est de 50%.

Un plan de gestion du castor et des ses habitats a été établi. Sa validation est imminente à l'instar de celui du cerf. Le plan de gestion du sanglier a été revu pour tenir compte de l'évolution de la répartition de cette espèce et des ses comportements. Un plan de tir pour le chamois dans les Alpes a été élaboré afin de prendre en considération l'importante pression du lynx sur cet animal.

Inventaire piscicole cantonal

Sa révision est toujours en cours. L'inventaire du réseau des 105 stations permettra de « mieux appréhender les menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'évolution des populations». Il s'agit notamment du réchauffement des eaux, des micropolluants et de l'essor des espèces invasives. Une étude sur la biodiversité piscicole a été réalisée notamment dans les lacs de Neuchâtel et Joux en collaboration avec l'Institut de Recherche de l'Eau du Domaine des EPF (EAWAG). Elle prendra fin cette année avec l'échantillonnage du Lac Léman.

Suivi des mesures SimpA

La réduction de 55% du nombre de dossiers CAMAC (Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire) traités par le SSFN suite à la renonciation à ceux pour lesquels les communes ou d'autres services effectuent le traitement principal est une mesure déjà effectuée, celles en cours sont :

- délivrance en ligne des permis de pêche et de chasse et gestion électronique des statistiques,
- délivrance des autorisations du SFFN au moyen d'un formulaire unique en ligne,
- généralisation du principe de contrôle par sondage dans le cadre des demandes de subventionnement,
- regroupement des centrales du SFFN,
- mise en ligne des formulaires de demandes d'indemnisation liées aux dégâts du gibier,
- mise en ligne d'un formulaire unique pour la détention d'animaux.

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Loi cantonale sur l'énergie (LVLEne)

L'année 2011 est marquée par la mise en consultation en juin de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie attendue depuis au moins deux ans. Avant de lancer la procédure, le SEVEN a effectué une « vérification post-Fukushima ». Pour le service, la décision du Conseil fédéral a des conséquences importantes et doit être assumée. Les énergies renouvelables doivent plus que jamais être valorisées. Le problème réside plus dans les moyens de réaliser les actions que dans des décisions à prendre. Les réactions à la consultation de la loi ont été étudiées et le projet doit être présenté au Grand Conseil avant l'été 2012.

Protection de l'air

Face au développement d'installations de méthanisation valorisant les déchets organiques, le SEVEN a surveillé de près ces exploitations pour vérifier leur bonne maîtrise et éviter ainsi tout problème générant des odeurs incommodantes.

Le SEVEN a également œuvré, en collaboration avec la Confédération, pour limiter les émissions d'ammoniac provenant de l'agriculture, principal émetteur de ce polluant. Des subventions sont accordées pour financer des améliorations techniques, notamment en matière de stockage de lisier et de méthodes d'épandage, afin de réduire ces émissions. Quatre sites ont été équipés de capteurs permettant de mesurer l'efficacité des mesures prises.

Pour lutter contre le smog estival, un arrêté cantonal a été adopté. Il s'agit notamment de prendre les mesures adéquates lorsque les pics susceptibles d'affecter la population et l'environnement sont atteints. Dans ces cas de figure, des mesures incitatives sont prises pour favoriser les transports publics.

Le cadre légal relatif au contrôle des installations de chauffage a été actualisé afin de permettre une optimisation de la périodicité des mesures de vérifications effectuées par des contrôleurs officiels ainsi que par des entreprises mandatées.

Le plan de mesures OPAIR (Ordonnance sur la protection de l'air) de l'agglomération Lausanne-Morges est en phase d'actualisation en tenant compte du bilan des mesures d'application du plan OPair 2005, ainsi que d'une étude de la qualité de l'air et de son évolution dans le canton en général et dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges en particulier. Une extension de ces mesures à d'autres agglomérations sera évaluée dans le contexte d'une intensification des actions qui vise à diminuer les émissions de poussières fines et des polluants dits précurseurs de l'ozone. Afin d'accompagner cette démarche, le cadastre des émissions de polluants atmosphériques a été étendu à l'ensemble du territoire cantonal. Une coordination sera effectuée avec les plans OPair des cantons

limitrophes.

Protection contre le rayonnement non ionisant

Des mesures ont été effectuées à proximité de 60 stations de base de téléphonie mobile par deux entreprises certifiées. Il faut relever que le taux de non-conformité reste faible.

Sécurité biologique

Le Canton de Vaud est, après Zurich et Bâle-Ville, le troisième canton ayant le plus grand nombre d'activités (350) utilisant des organismes pathogènes ou génétiquement modifiés. Pour éviter toute dispersion de ces organismes dans l'environnement, des mesures de sécurité doivent être prises et toujours plus contraignantes selon le type d'activité. Le nombre croissant d'activités sensibles a fortement mis à contribution le SEVEN et la tendance est toujours à la hausse, si bien qu'une augmentation des ressources s'avérera nécessaire. En outre, les collaborateurs dans ce secteur doivent être toujours plus qualifiés.

Conformité énergétique des bâtiments

Des mesures ont été prises depuis 2011 pour contrôler le respect des normes d'isolation thermique des bâtiments. En 2010, des différences notoires avaient été constatées entre les intentions affichées dans les dossiers de mise à l'enquête publique et la réalité. Désormais, un certain nombre de constructions ou rénovations font l'objet de contrôles réalisés par des collaborateurs spécialisés.

Suivi des mesures SimpA

Accélération du traitement des demandes d'allocation pour les énergies renouvelables. Jusqu'ici il fallait remplir les demandes de subvention sur un document papier. Depuis 2011, la plupart de ces demandes peut se faire « en ligne » par un formulaire informatique.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Processus administratifs

La fusion du Laboratoire cantonal et du Service vétérinaire a conduit à optimiser la gestion des ressources de la division administrative et d'entreprendre une démarche qualité pour améliorer son efficience. Deux collaborateurs ont été formés à un système de conduite et d'organisation et ont obtenu une certification.

OGM et autres domaines de compétences

Le SCAV est en train de développer un système de gestion des données afin de savoir en permanence ce que font les collègues ailleurs. Un EMPD est en préparation. Il sera étendu à tous les gens qui travaillent de près ou de loin dans ce secteur, afin de pouvoir protéger le consommateur.

Division des affaires vétérinaires

Le nouveau vétérinaire cantonal a introduit un changement dans la manière d'organiser le travail. Précédemment, les différents secteurs d'activité de la division était non seulement compartimentés, mais relativement hermétiques. Le décloisonnement qui a été opéré permet d'avoir un personnel plus polyvalent et donc une organisation est plus efficace permettant des délais plus courts dans la fourniture des prestations, des solutions en cas d'absence ainsi qu'une meilleure satisfaction des collaborateurs en raison d'activités plus variées.

Police des chiens

C'est le seul secteur encore cloisonné. Les tests de conduite sont terminés : près de 700 tests ont été

effectués alors que le nombre de chiens concernés avait initialement été évalué à 1'500 environ. Certaines personnes ont renoncé à détenir des chiens potentiellement dangereux, compte tenu de cette nouvelle contrainte. On ne pas exclure que chiens s'étant faits particulièrement discrets soient passés entre les mailles du filet.

Les évaluations comportementales ordonnées en 2011 en raison d'un comportement agressif sont stables. En revanche, les morsures ou comportements agressifs des chiens potentiellement dangereux est en diminution depuis 2008, ce qui tend à démontrer que la nouvelle loi porte ses fruits. Peu de mesures liées à cette catégorie ont dû être prises, la plus marquante étant l'affaire « Baxter », retiré à sa détentrice et replacé à l'étranger.

Expérimentation animale

L'objectif fixé est de déléguer les cas de routine à l'expert externe mandaté par le SCAV et de confier au personnel du SCAV essentiellement des cas graves ou complexes. Faute de ressources humaines, 20% des contrôles n'ont pas été effectués en 2011.

Suivi des mesures SimpA

- création d'un système de gestion de données commun à l'ensemble des SCAV romands,
- intensification de la collaboration avec les services partenaires romands,
- simplification de la procédure de légalisation des signatures pour les demandes de passeport pour chien.

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

L'année 2011 aura été une année de transition pour le BEFH. A la fin février, la cheffe de service a quitté ses fonctions pour reprendre le Bureau fédéral de l'égalité. Cette transition a été particulièrement difficile pour la nouvelle cheffe de service, entrée en fonction au mois de juin. En effet, la collaboratrice qui avait assuré l'intérim durant la période de vacance (engagée à 80%), s'est absentée dès l'entrée en fonction de la nouvelle cheffe de service, au bénéfice d'un congé maladie, de même qu'une autre collaboratrice, employée à 60%. Le service a donc dû fixer des priorités et traiter avant tout les urgences. L'essentiel a été assuré grâce aux efforts des autres collaboratrices et collaborateur qui ont relevé le défi. Il n'en demeure pas moins que ces défections ont plombé l'activité du service pendant six mois avant que seules des solutions de compensations partielles n'aient pu être trouvées. La situation du service n'en demeure pas moins préoccupante.

5^e observation

Ressources humaines au Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Le service est considérablement affaibli par la maladie prolongée de deux collaboratrices représentant 1,4 ETP. Si les vacances ont été partiellement compensées grâce au soutien du Secrétariat général du département (SG-DSE), il n'en demeure pas moins que des tâches ne peuvent être réalisées.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin que le service soit à même de remplir les objectifs de promotion l'égalité, en interne comme en externe, de l'Administration cantonale vaudoise.

Principales activités

En 2011, le BEFH dont la mission repose sur la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) a poursuivi ses missions dans plusieurs domaines : lutte contre la violence domestique, égalité dans la formation et égalité dans l'emploi. La gestion des garderies a été transférée au début avril 2011 au

Service de la protection de la jeunesse (SPJ). La juriste du service a été sollicitée à 15 reprises pour examiner des cas de discrimination salariale, des problèmes liés à la grossesse et des situations de harcèlement sexuel.

Contre la violence domestique

Concrètement pour atteindre ses objectifs, le BEFH édite des brochures thématiques et met sur pied des campagnes et des actions de communication. Sous l'égide de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique, le plan d'action vaudois contre la violence domestique a été actualisé pour la période 2011-2015. Un dépliant a également été édité pour les hommes victimes de violence domestique.

L'égalité pour les cadres

L'enquête RECADRE – relative aux obstacles que rencontrent les femmes et les hommes cadres au cours de leur carrière professionnelle – a été finalisée en 2011. En 2012 seront définies les stratégies mises en place pour dépasser ces obstacles et les mesures favorisant l'égalité seront identifiées.

Comment saisir les tribunaux

Une brochure sur l'égalité dans le monde du travail et sur la manière de saisir les tribunaux vaudois intitulée « la loi sur l'égalité vous protège » a été éditée en juin 2011 et largement diffusée dans les milieux concernés.

En images

Le BEFH a également collaboré avec la cinémathèque pour deux actions : la projection de films permettant de comprendre les dernières étapes du long chemin vers l'égalité politique et un cycle de documents cinématographiques sur le travail des femmes.

Personnel de nettoyage

En janvier 2011, une convention a été signée entre la Fédération syndicale SUD et l'Etat de Vaud permettant l'intégration des agent-e-s de propreté de l'Administration cantonale vaudoise dans le périmètre de la nouvelle politique salariale avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009. Cet accord faisait suite à une prise de position du BEFH qui avait considéré que « la vraisemblance d'une discrimination salariale à l'encontre du personnel de nettoyage hors CHUV de l'Etat de Vaud était établie ».

Egalité dans l'administration

Force est de constater une stagnation de la promotion féminine au sein de l'Administration cantonale vaudoise. L'égalité de traitement devrait être un réflexe, mais c'est loin d'être le cas. Il faut inévitablement des moyens en ressources humaines pour intensifier la mise en en œuvre du Plan pour l'égalité adopté par le Conseil d'Etat en 2004 et appuyé par le Grand Conseil au travers de différents postulats.

Tâches externalisées

PolCant

La maintenance d'installations techniques pour le réseau de radio Polycom est assurée par une entreprise privée. Dans son rapport de gestion 2009, la sous-commission DSE a formulé une observation demandant au Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin d'assurer une maintenance préventive et de permettre à la division technique de la PolCant d'effectuer l'ensemble de ses tâches. Considérant que le maintien d'un réseau de communication performant pour la PolCant relève également d'une tâche hautement importante pour le Canton, le Conseil d'Etat se doit de s'interroger sur l'externalisation de cette tâche (contrat

d'entreprise pour un montant de CHF 400'000.— par an depuis juin 2009).

L'appui d'une entreprise de sécurité privée pour la garde de bâtiments, notamment pour la surveillance de la résidence de l'Ambassadeur des Etat-Unis, semble être adéquate en regard de l'importance de pouvoir maintenir des gendarmes sur l'ensemble du terrain (contrat de mandat pour une montant de CHF 528'000. — par an depuis avril 2011). Il en va de même lorsque la PolCant fait appel à une entreprise privée pour la réception des personnes au Centre Blécherette. Il faut néanmoins faire attention au degré de confidentialité porté à la connaissance de ces personnes (contrat de mandat pour un montant de CHF 268'000.— par an depuis mars 2007).

SESA

Le recensement des rejets polluants dans les cours d'eau vaudois est assuré par des privés. Dans son rapport de gestion 2010, la sous-commission DSE a relevé le bon travail effectué par la Société vaudoise des pêcheurs en rivière (SVPR) mais rappelait que des membres de Société de la protection de la nature devraient être à même d'informer le service lorsqu'ils constatent de possibles rejets polluants (contrat de mandat pour environ CHF 25000. — par an depuis avant 2000).

La location de Berges de cours d'eau en vue de leur entretien par la mise à disposition de m² pour l'agriculture en échange de travaux d'entretien paraît également être cohérent pour le canton (contrat de 10 ans avec contrôles ponctuels).

SFFN

La mise en œuvre des EMPD concernant la Venoge, via une coordination administrative des diverses commissions, est réalisée par un mandataire externe en raison d'un manque de ressource interne suffisante. Bien que le poste soit mis au concours les connaissances de l'actuel mandataire sont tellement importantes qu'il paraît difficile d'en choisir un autre. Le Conseil d'Etat devrait mener une réflexion sur la possibilité d'engager, à temps partiel, ce mandataire afin de conserver ces connaissances acquises depuis plusieurs années et de mettre en œuvre la protection de la Venoge votée par le peuple vaudois (contrat de mandat pour environ CHF 39'000. — par ans depuis novembre 2006).

Le repeuplement piscicole, le gardiennage auxiliaire, la formation des pêcheurs et leur inventaire sont externalisés. Comme indiqué dans le rapport de gestion 2009 de la sous-commission DSE, cette externalisation qui repose sur des bases légales et qui est en vigueur depuis plusieurs décennies est intéressante pour le canton (Contrat de CHF 335'000. — par an).

La délégation de tâches aux groupements forestiers via les gardes forestiers est conforme à la loi forestière vaudoise (LVLFo). Dans son rapport de gestion 2009, la sous-commission DSE rappelle que le canton doit rester vigilant quant à cette double casquette qu'ont les gardes forestiers qui doivent d'une part favoriser l'exploitation du bois, y compris sur les parcelles privées, mais également être la police de la forêt (contrat de plus de CHF 2,7 millions par an depuis janvier 2007).

L'expertise dans le domaine des dangers naturels fait l'objet d'une observation dans le cadre du présent rapport (cf. 1^{re} observation).

SEVEN

Les mesures de contrôle pour les rayonnements non ionisants (RNI) ont fait l'objet d'une description dans le rapport de gestion 2009 de la sous-commission DSE. Si l'externalisation de cette tâche ne pose pas de problème particulier, il faut relever que le service s'est doté d'appareils permettant de faire des mesures précises (contrat conforme à la loi sur la protection de l'environnement pour un montant d'environ CHF 44'000.— par an, depuis 2009).

Comme indiqué dans le rapport de gestion 2009 de la sous-commission DSE, le contrôle technique des dossiers de subvention dans le cadre du programme cantonal d'aide pour le bâtiment est externalisé car limité dans le temps (contrat de mandat d'environ CHF 240'000.— par an, de mai 2009 à mai 2010).

Plusieurs autres tâches sont externalisées mais représentent de très petits montants pour le canton. Dans certains cas, comme pour l'assainissement du bruit ferroviaire, les montants sont complètement compensés par la Confédération.

SCAV

Le contrôle de l'expérimentation animale est une tâche externalisée qui répond à la 4^e observation du rapport de gestion 2009 de la sous-commission DSE. Basée sur une convention, elle permet d'assurer le minimum légal en terme d'expérimentation animale.

Plusieurs autres tâches sont externalisés mais représentent des très petits montants.

Conclusion

La sous-commission de gestion formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'année 2011.

DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)

Mme Catherine Labouchère, rapportrice : — La sous-commission chargée du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'exercice 2011 était composée de M. André Chatelain et de Mme Catherine Labouchère, rapportrice.

D'avril 2011 à février 2012, les commissaires se sont entretenus avec le secrétaire général et les chefs de service du département. Ils ont effectué les visites suivantes :

- Secrétariat général (SG-DFJC)
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO): entretiens avec le chef de service, visites de l'établissement de Rolle et de celui du Pays-d'Enhaut
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP): entretiens avec le chef de service, visites du Centre professionnel du Nord vaudois et de l'Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI)
- Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES): entretien avec la cheffe de service, visites de la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon, de la Faculté des lettres et du Rectorat de l'Université de Lausanne (UNIL)
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) : entretien avec le chef de service et visites de l'Office cantonal des bourses et du PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes scolaires) de Venoge-Lac à Cossonay
- Service de protection de la jeunesse (SPJ): entretien avec la cheffe de service, visites de la cellule divorce, de Ren'fort à Mobilet (MESIP – Mesures d'éducation spécialisée en vue de l'insertion professionnelle) et de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)
- Service des affaires culturelles (SERAC): entretien avec la cheffe de service et visite du Jardin botanique de Lausanne

Secrétariat général (SG-DFJC)

Les commissaires ont fait un tour d'horizon du département avec le secrétaire général et ont constaté les points suivants:

- La population scolaire a augmenté de 350 élèves en 2011 et l'on peut vérifier que la tendance sera à la hausse durant ces prochaines années. Cela aura des conséquences sur le budget de la DGEO.
- La division Ressources humaines (RH) a été secouée à la fois par le départ de la personne à sa tête et par le décès d'un adjoint. Après une période difficile, la division se reconstruit.
- La question du statut des enseignants est complexe. Si l'on ne veut pas déclencher des divergences politiques et juridiques, il faudra ouvrir des négociations suivies avec les parties prenantes et les syndicats. Les diverses recommandations de vote sur la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) ont créé des tensions. La question du cahier des charges des enseignants ne sera pas simple à mettre sur pied, car il s'agit d'un sujet très politique.
- Toute l'école obligatoire devra s'adapter à HarmoS, ce qui devrait se faire sans trop de problème.
- Pour la DGEO, le sujet des recours est préoccupant. Ils ont été 204 en 2011 contre environ 160 l'année précédente. Ils concernent les enclassements, les orientations, les promotions et les redoublements. Dix juristes les ont traités pendant l'été, car le délai était très court pour que les élèves soient au courant des décisions avant la rentrée. Il n'y a pas eu d'effet suspensif. On peut remarquer qu'il y a de plus en plus d'avocats qui sont mandatés par les parents. Sur le nombre de recours, environ 10% vont ensuite au Tribunal cantonal (TC).

- En ce qui concerne les résultats des recours au département, 10% sont acceptés (contre 20% auparavant). Les enseignants doivent maintenant motiver très clairement les raisons de leurs décisions, ce qui améliore les procédures.
- Il y a des difficultés à recruter des directeurs, car leur statut, en comparaison de celui des doyens,
 n'est pas vraiment attractif sur le plan salarial et comporte beaucoup plus de responsabilités.
- Le secrétariat général s'occupe des objets qui passent par plusieurs services comme la gestion des absences et l'informatique. Le SG rencontre les chefs de service tous les 15 jours pour faire le point.
- De façon générale, le SG remarque que le climat scolaire devient plus tendu, suivant en cela les problèmes de société, mais il n'y a pas d'augmentation significative de la violence à l'école.

Tâches externalisées

Dans le rapport 2010, certaines tâches externalisées figuraient au début des informations données sur chaque service du DFJC.

Cette année, une synthèse de ces tâches selon le canevas fixé d'un commun accord entre la COGES et le Collège des secrétaires généraux figure ci-après :

De façon générale, le DFJC a peu de mandats externes, il y en a une quinzaine dont certains pourraient être réinternalisés à terme, au fur et à mesure de changements législatifs.

- 1. Gestion des activités scolaires dans les bibliothèques communales, depuis 2004. Base légale : ETACOM. Montant : CHF 1,6 million/an. Les bibliothèques assurent les prestations attendues auprès des élèves. Un processus de réinternalisation est en cours selon les montants accordés au budget.
- 2. Secrétariat des écoles lausannoises depuis 2004. Base légale : loi scolaire et ETACOM. Montant : CHF 2,6 millions/an. Assure les prestations nécessaires. Réinternalisation ou renégociation de la convention possible.
- 3. Bibliomédia : cela a cessé depuis l'introduction de la loi sur les subventions (Lsubv). Les livres sont achetés par l'Etat.
- 4. Cantines et restaurant scolaires : à la charge des communes.
- 5. Sécurité des piscines : à la charge des communes.
- 6. Traductions: Base légale : loi scolaire. Montant CHF 3'000.—/an ; permet l'appui ponctuel de spécialistes.
- 7. Gestion de l'informatique pédagogique : dès 2010, mandat sans base légale formelle qui pourrait, à terme, être réinternalisé en fonction de la procédure budgétaire. Montant CHF 680'000.—/an.
- 8. Dentiste pour certains cas d'Assurance invalidité (AI) d'enfants, depuis 2004. Base légale : loi sur la protection des mineurs (LProMin). Montant : CHF 14'400.— en 2010 ; permet le recours à des spécialistes sans charge pérenne.
- 9. Médecins conseils, depuis 2004. Base légale : LProMin ; pas utilisée en 2010 ; permet le recours à des spécialistes sans charge pérenne.
- 10. Mise en oeuvre de la loi sur le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ). Base légale : LSAJ Depuis 2010 CHF 109'300.—. Réinternalisation possible.
- 11. Médiamaticiens au SESAF en cours de validation d'acquis d'expérience.
- 12. Logopédistes indépendants, depuis 2009. Base légale : RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les Cantons). Montant CHF 13,4 millions en 2010. A suivre pour une réinternalisation possible avec la future loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et la procédure budgétaire.
- 13. Sécurité Rumine et Arlaud, depuis 2011. Mandat sans base légale. Montant :

CHF 150'000.—/an ; permet des spécialistes sans charge pérenne.

- 14. Chantier législatif pour les deux lois sur la culture, depuis 2009. Mandat sans base légale. Montant : CHF 230'000.— au total sur quatre ans. Appui ponctuel de spécialistes.
- 15. Avocats, expertises : depuis toujours. Montant environ CHF 20'000.—/an. Mandats ponctuels sans charge pérenne.

Les postes les plus importants découlent de bases légales en cours de révision. Pour le reste, il s'agit de mandats ponctuels dont on peut dire que la pérennisation n'est pas à envisager pour l'instant.

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Suivi des observations depuis 2007

Rapport 2008 : sécurité des bâtiments scolaires

Sur 955 bâtiments concernés, 447 sont déclarés « en ordre » par les communes, 417 sont en cours d'analyse, 31 bâtiments sont encore à contrôler et pour 50 bâtiments restants, les communes n'ont pas communiqué d'informations.

Rapport 2009 : coordination des services, quelles améliorations en vue ?

DGEO/SESAF: plusieurs liens ont été créés notamment pour la prise en charge des élèves « dys »; adaptation des modalités d'évaluation du travail des élèves porteurs de handicap dans le cadre des examens de fin de scolarité et des épreuves cantonales de références; attribution des périodes « hors enveloppes » pour élèves en grandes difficultés. Mise en place d'actions de formation des enseignants pour augmenter la capacité du système scolaire à intégrer des élèves aux besoins particuliers.

Il existe une collaboration étroite avec l'Office de psychologie scolaire (OPS) afin d'actualiser la brochure donnant aux enseignants des pistes pour intervenir dans le cadre d'élèves souffrant de certains troubles de l'apprentissage ; présence de la DEGO dans le Copil en lien avec le projet de loi sur la pédagogie spécialisée, collaboration intensifiée avec les inspecteurs de l'enseignement spécialisé.

DGEO/SPJ: mise en place et suivi du Module d'activités temporaires alternatives à la scolarité (MATAS), création de classes de la DGEO à l'intérieur des institutions du SPJ. Cela a rapproché les deux entités dans le but d'augmenter la capacité du système scolaire à prendre en charge les élèves présentant des problèmes importants de comportement.

Rapport 2010 : améliorer la coordination entre la Haute école pédagogique (HEP) et les établissements

Les difficultés de coordination ont pour principales origines trois éléments :

- le déploiement de la nouvelle loi sur la HEP qui a modifié de façon importante le rattachement des praticiens formateurs : il faudra attendre la mise en place de l'ensemble du dispositif et ses effets pour envisager d'éventuelles corrections. En attendant, il faudra renforcer la coordination régionale;
- l'augmentation très rapide des effectifs d'étudiants à la HEP. En 12 ans, ils sont passés de 600 à 1'500. La préparation du premier plan d'intentions de la HEP qui conduira au plan stratégique devra permettre de mieux anticiper et d'améliorer la planification;
- le besoin d'adapter les systèmes de rémunération des enseignants de la HEP, car ils n'ont pas été intégrés dans le nouveau système et les salaires ne sont donc pas aussi attractifs qu'à la DGEO. Un système de rémunération analogue à celui de l'UNIL est à l'étude et devrait être introduit en 2012.

Le premier entretien avec le chef de service a eu lieu fin août 2011. D'un commun accord entre les commissaires et lui, la question de la LEO n'a pas été abordée, la votation n'ayant pas encore eu lieu.

La discussion a porté sur le bilan de ses six premiers mois à la tête du service.

Thèmes abordés lors du premier entretien

1. Les changements à mener pour être en conformité avec HarmoS et le Programme d'étude romand (PER)

Un grand chantier est en cours et comme pour tout ce qui est en commun entre cantons romands, le travail s'avère très intéressant. Il y a beaucoup de synergies positives avec les cantons voisins, notamment pour la confection des manuels.

On constate que le retour à une pédagogie de base qui implique confiance, bienveillance, mais aussi exigences, est voulu par tous. Pour cela, il faut que le corps enseignant soit formé dans ce sens.

2. Les besoins en formation

Le chef de service doit collaborer avec le rectorat de la HEP. Les stages des étudiants de la HEP sont de deux natures :

- selon le système dit de double commande avec un praticien formateur. L'évaluation se fait par la HEP et non par le service employeur. Cela concerne 2/3 des stagiaires ; actuellement, le problème réside dans le fait que le nombre des praticiens formateurs dans certaines branches n'est pas suffisant. En conséquence, de nombreux stagiaires ne seront pas supervisés et leurs aptitudes sur le terrain ne seront pas jugées. Il n'y a pas de rapport hiérarchique avec la direction et les suites ne sont pas toujours simples à régler ;
- selon le système de responsabilité. Il s'agit d'un stage d'une année en situation réelle. L'évaluation se fait par la direction de l'établissement scolaire et les stagiaires sont soumis à la hiérarchie scolaire; 1/3 des stagiaires est concerné.

Il est à noter que le nombre annuel des stagiaires relève d'une décision politique; les services employeurs ne sont pas consultés avant et, au bout du compte, cela pose des problèmes. Certes, la liberté de choix des formations existe, mais les besoins du terrain ne correspondent pas toujours au nombre de gens formés.

1^{re} observation **Inadéquation entre capacités de formation et besoins du terrain**

Actuellement, le manque de corrélation entre les capacités de formation et les besoins du terrain est une réalité. En particulier, les établissements scolaires se voient imposer des stagiaires qui ne sont pas toujours en adéquation avec la réalité du terrain. Cela crée des tensions et des difficultés qui ne sont profitables ni aux élèves ni aux enseignants.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend prendre comme mesures pour améliorer cette situation.
- 3. La primarisation du cycle d'orientation entraîne des inquiétudes diffuses : y aura-t-il assez de maîtres ou trop, quelle sera l'organisation, quelles seront les ressources, etc.?

Pour répondre aux inquiétudes de la primarisation et objectiver le nombre de praticiens nécessaires, la division RH utilise un outil informatique existant au DFJC afin d'établir un observatoire de l'emploi des enseignants. Avec des données précises (sexe, âge, formation, discipline-s-choisie-s, temps de travail, ancienneté, etc.), l'on pourra exactement savoir qui fait quoi et ainsi obtenir une cartographie détaillée et régulièrement mise à jour. Cela sera très utile pour anticiper les besoins en praticiens formateurs de même que pour établir les budgets.

4. La relation Etat/communes est complexe dans le domaine scolaire

Au début de l'année, les directions et le département reçoivent de très nombreux courriers qui ne les

concernent pas sur les questions de transport, d'accueil de jour et de repas ou encore sur la localisation des classes dans les bâtiments. Avec l'avènement de nouvelles municipalités au 1^{er} juillet 2011, cela a parfois créé de fortes tensions pour l'organisation locale et la compréhension du partage des tâches entre l'Etat et les communes.

La DGEO a aussi dû faire face à des conflits d'intérêt relatifs à des taux d'activités professionnelles partagés avec des taux d'activités politiques. Certaines autorisations pour exercer des mandats politiques n'avaient pas été demandées ou alors de façon incomplète. La DGEO a réglé ceci au cas par cas et a maintenant établi des règles précises pour ces cas de figure.

Avec la Ville de Lausanne, il existe un contrat de prestations déléguées à la Direction des écoles de la Ville pour :

- la gestion des élèves non encore enclassés au moyen d'un guichet unique,
- les élèves allophones,
- le personnel administratif.

Tout le reste relève de la DGEO, notamment les procédures en matière de conférence des directeurs.

Thèmes abordés lors du 2^e entretien

1. Mise en route du PER et HarmoS

Cela a entraîné deux grands axes de modifications qui concernent les structures et les moyens. Pour le PER, la première phase de conception a été menée par la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) sous la houlette de la cheffe vaudoise du DFJC. La deuxième phase de mise en oeuvre a été menée par la même CIIP sous la direction de la cheffe de l'instruction jurassienne. Le but était de chercher le plus possible de moyens francophones existants, il a fallu cependant se rendre compte qu'ils n'étaient pas toujours compatibles avec le programme du PER. Par conséquent, les maîtres ont dû procéder à des adaptations au moyen de photocopies. Cela est particulièrement vrai dans l'enseignement du français. Il faut se rendre compte que la période actuelle est une phase de transition. A terme, un manuel recouvrant le programme sera élaboré et imprimé pour éviter les photocopies. Pour l'instant, cette option est trop coûteuse.

2. Matériel distribué par la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

Autrefois, les maîtres s'occupaient, en majeure partie, des commandes et de la distribution du matériel; maintenant ce ne sont plus que des dépositaires. Le système est moins souple mais aussi moins coûteux. Toutefois, il se peut qu'il y ait des retards dans certaines livraisons.

3. Mise en place de la LEO

Le règlement d'application est en cours d'élaboration par un groupe de rédaction resserré. Parallèlement, un Copil de consultation plus large représente la diversité du terrain. Le projet devrait être prêt dans quelques mois afin d'être publié d'ici fin juin 2012. Une phase de consultation annoncée aura lieu. Une attention particulière est portée à la phase de transition pour qu'elle soit la plus courte et la mieux organisée possible. Les points particuliers à régler seront ceux de l'orientation en 5-6 (7-8 HarmoS) et des élèves de 7-9 (9-11 HarmoS) au moment de l'entrée en vigueur de la loi prévue en principe à la rentrée 2013. Le fait que les raccordements et les passerelles subsistent aidera en ce sens.

Visite de l'établissement scolaire du Pays-d'Enhaut

En chiffres, cet établissement se compose de 29 classes et 511 élèves. Il y a une directrice, 3 doyennes, 56 enseignants, 2 secrétaires, 1 apprentie et 1 bibliothécaire. L'enseignement se dispense sur 3 sites :

- à Rossinière : une école primaire et 3 classes,
- à Rougemont : une école primaire avec 5 salles et un projet d'agrandissement,
- à Château-d'Oex : une école primaire et une secondaire, ainsi que 4 classes primaires aux Moulins et une classe enfantine à l'Etivaz. Les habitations étant très clairsemées sur le territoire, les

transports représentent des coûts importants (environ CHF 500'000.— par an),

Il y a une classe « ressources » pour le secondaire pour des élèves en grandes difficultés.

Du fait de l'éloignement, il existe des problèmes de recrutement pour des temps partiels et pour d'autres aides professionnelles, notamment pour prendre en charge des élèves en grandes difficultés. La gestion des classes est complexe au vu de la dispersion des domiciles.

La collaboration avec Berne existe. Douze élèves en fin de scolarité viennent de Berne, car les patrons bernois demandent une année de français avant l'engagement en apprentissage. La réciproque est moins facile et les élèves qui souhaiteraient aller ensuite à Saanen sont dirigés vers Burier.

Un nouveau bâtiment secondaire est en discussion. Il ne fera que couvrir les besoins actuels mais sans laisser de marge de manoeuvre pour l'avenir. Il y 60 bâtiments pour 5'000 élèves. L'âge moyen des bâtiments actuels étant d'environ 90 ans, ils sont vieillots et obsolètes et pourraient alors poser des problèmes en cas de sinistre. Le tout fonctionne grâce au dévouement et à la cohésion du personnel scolaire concerné. La question des bâtiments scolaires est difficile à faire passer auprès de la population, car les ressources financières sont moins grandes dans cette région et les infrastructures, notamment pour le tourisme, sont aussi importantes.

2^e observation Sécurité des vieux immeubles scolaires

Les bâtiments scolaires sont parfois vieillots et obsolètes, notamment au Pays-d'Enhaut. Certains pourraient poser des problèmes de sécurité, lors de sinistres, notamment d'incendie, d'autant plus s'ils figurent parmi les 50 bâtiments scolaires pour lesquels il n'a pas été donné suite aux recommandations de l'Etat relatives aux normes de sécurité.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, afin d'inciter les communes à tenir compte des questions de sécurité des bâtiments scolaires.

Visite de l'établissement primaire et secondaire de Rolle

A la rentrée 2011, cet établissement comptait 1'625 élèves (891 dans le secteur primaire et 734 dans le secteur secondaire.) 7 élèves, domiciliés dans l'arrondissement scolaire de Rolle, suivaient des cours dans les classes d'accueil de l'établissement d'Aubonne et 271 élèves étaient dans des écoles privées.

La direction se compose du directeur et de 3 doyens au primaire ainsi que 5 doyens au secondaire. Dans le collège du Martinet à Rolle où se situe la direction, le secrétariat, qui forme deux apprentis, est à l'étroit dans ses locaux.

La collaboration avec les communes est très bonne, ces dernières subventionnant l'achat de matériel scolaire bien que ce ne soit pas obligatoire. Alors que le plan de rentrée s'est toujours organisé dans la confiance, cette année il y a pourtant eu un problème car il a été plus tardif. En effet, une commune avec une nouvelle municipalité s'est fâchée lorsqu'il a fallu délocaliser une classe. La direction a choisi et cela a créé des tensions. La direction en a tiré l'enseignement suivant : le premier projet du plan de rentrée doit être présenté plus tôt (dès février) ; il faut établir un dialogue clair, signifiant que le département est responsable de l'ouverture des classes au sens de l'art. 54 de la loi scolaire. La frontière du partage Etat/communes dans ce domaine n'est pas toujours évidente, car si les communes ont à leur charge les bâtiments scolaires, c'est le département qui est compétent pour les ouvertures ou fermetures de classes.

L'établissement a mis sur pied plusieurs projets importants :

des ateliers destinés aux élèves à haut potentiel, en cycle primaire 2 (CYP2) (HP avec quotient intellectuel (QI) de plus de 128): un travail est fait sur la métacognition et sur le relationnel, car ces élèves sont souvent en difficulté ou en souffrance dans une classe ordinaire vu leur précocité intellectuelle. Le bilan est tiré après six mois, avant la réintégration dans une classe ordinaire;

- des adaptations pédagogiques pour dyslexie : l'enseignement est établi de concert entre l'orthophoniste et la doyenne et adapté en fonction des besoins personnalisés des élèves suite à un bilan :
- des cours intensifs de français au secondaire pour les allophones ;
- des élèves avec situations de handicap important sont enclassés dans 3 classes différentes. La sous-commission en a visité une (Cycle initial 2ème année) avec :
 - un enfant qui souffre de grosses difficultés d'apprentissage (une enseignante SPS soutien pédagogique spécialisé vient en classe pour lui apporter un soutien),
 - un enfant avec une hémiplégie (une aide SPS ou une enseignante SPS viennent en classe),
 - un enfant autiste qui vient tous les matins en classe de 10h00 à 11h30 qui est accompagné à plein temps soit par une aide du SESAF, soit par l'enseignante de renfort pédagogique.

Cette visite a permis de mettre en évidence des questions essentielles concernant l'intégration d'enfants avec handicap. La présence continuelle de 3 adultes dans une classe est souvent difficile pour l'enseignante titulaire qui doit gérer à la fois les enfants et les autres adultes. La coordination avec le SESAF est essentielle mais il faut aussi que le service prenne toute la mesure de ce que signifie un cas lourd dans une classe.

Il sera important de déterminer quel est le service leader pour décider en dernier recours de l'intégration lors de la discussion de la future loi sur l'enseignement spécialisé.

La direction (directeur et doyens) met en avant plusieurs sujets. Elle relève que le type de direction mixte primaire et secondaire est un avantage, car la gestion de tout le parcours scolaire est ainsi plus performante, notamment pour la gestion de l'enveloppe. Elle regrette qu'il n'y ait pas de cahiers des charges pour les enseignants, ce qui permettrait d'établir un bilan plus aisément. Une remarque revient souvent : « Nous avons des jeunes enseignants très bien formés sur le plan didactique mais pas sur le plan relationnel et cela crée des problèmes ». Le rôle de l'enseignant est mis en exergue : il ne doit pas être un éducateur individuel, c'est le rôle des parents, par contre, il doit éduquer collectivement et transmettre des connaissances. Une autre question est posée : il faudra mettre un fort accent sur la transition école-métiers et pour cela il est beaucoup attendu de la future LEO.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Suivi des observations depuis 2007

Rapports 2007, 2008 et 2009 – SIEF

Même si cela s'est amélioré, ce qu'il reste du système n'est pas optimal et bien que certaines fonctions resteront, il y aura sûrement un nouveau système dans les années à venir.

S'agissant des conséquences sur les collaborateurs : le fait que l'informatique soit maintenant passée au DINF, plus particulièrement à la Direction des systèmes d'information (DSI), a apaisé et amélioré les choses. Les erreurs ont été reconnues et les conséquences tirées afin qu'un tel problème ne se reproduise plus.

Rapport 2007 : ouverture de postes dans les écoles duales

Les déplacements de postes sont maintenant rares. Reste la question du manque de cahiers des charges, ce qui est toujours un grand problème pour définir les fonctions. Le service les attend mais se rend compte que l'aspect politique n'est pas simple à résoudre.

Rapport 2008 : recrutement et suivi des enseignants du secondaire (2^e réponse refusée)

La réponse au postulat de la COGES est en attente.

Rapport 2009: validation d'acquis des enseignants

C'est maintenant le SESAF qui est la porte d'entrée en fonction du bilan de compétences. Le relais est opéré ensuite à la DGEP qui a une commission d'experts. C'est l'Office fédérale de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) qui établit les critères de validation d'acquis, car il n'y a pas de cahiers des charges, il faut se replier sur les titres. Le problème demeure.

Rapport 2009 : la sécurité à l' Ecole romande d'art et de communication (ERACOM)

La situation s'est bien améliorée. Les locaux sont mieux coordonnés et en meilleur état. Les plaintes sont moins nombreuses.

Rapport 2010 : locaux rénovés au gymnase d'Yverdon

Le planning a été tenu et la rentrée a pu s'effectuer normalement. Il reste toutefois un problème de souplesse lors de la découverte d'imprévus en cours de travaux. A Yverdon, l'ouverture du chantier a mis en exergue des difficultés de câblage. Il n'a pas été possible de les résoudre, car l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD) initial ne les prévoyait pas. Malgré plusieurs contacts avec le SIPAL, les travaux n'ont pu être effectués et il faudra recommencer. Pourquoi n'existe-t-il pas de complément d'affectation possible en cas de nécessité avérée?

3^e observation Comment faire face aux nécessités avérées?

Lors de travaux de rénovation lourds, il arrive que l'on découvre des problèmes non identifiés à résoudre. Actuellement, il n'est pas possible de les effectuer, car il n'y a pas de possibilité d'extension de l'exposé des motifs et projet de décret (EMPD). Les travaux supplémentaires devront faire l'objet d'un nouvel EMPD, quitte à rouvrir un chantier important au même endroit entraînant des perturbations pour les maîtres et les élèves.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil s'il envisage des exceptions possibles à cette manière de procéder et, le cas échéant, à quelles conditions?

Les gymnases

Suite aux inquiétudes 2010 concernant les emplois, toutes les fiches emploi-type ont été revues selon la Description des emplois et classification des fonctions (Decfo). Cela n'a pas fait de vagues, car le dispositif est clair.

Le chantier en cours se trouve être celui du changement intervenu pour les écoles de commerce. Jusqu'à maintenant, les écoles délivraient un diplôme équivalent au certificat fédéral de capacité (CFC). Aujourd'hui, l'OFFT demande un CFC (3 ans d'école) plus une année de stage. Cela équivaut à un CFC plus une maturité professionnelle. La DGEP est en relation avec le Centre patronal et la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) pour mettre en place des stages. Une entreprise virtuelle va être créée à Bussigny. Il y a un mandat externe avec une entreprise d'encadrement.

Dès 2012, la maturité spécialisée sera obligatoire pour entrer dans les Hautes écoles spécialisées (HES). Sa mise en place pour toutes les filières s'effectue en collaboration avec la DGES. En effet, dès 2012, il n'y aura plus d'année préparatoire.

Depuis 5 ans, tous les directeurs ont été renouvelés et le service doit reprendre l'ensemble de l'information administrative. Il n'existe plus ou très peu de transferts de compétences par les pairs. Un problème important est survenu avec la gestion de considérables heures supplémentaires non prévues au budget. Le manque de cahier des charges se fait là aussi cruellement sentir et il faut tout reprendre à la base.

Cette année avec le changement de législature sur le plan communal, il a fallu vérifier que les syndics

et les municipaux aient bien demandé les autorisations et que leur charge professionnelle soit compatible avec leur charge municipale. Des vérifications sont encore en cours avec les RH. La DGEP se coordonnera avec la DGEO pour avoir les mêmes règles.

Les effectifs sont actuellement stables dans les gymnases et avec l'ouverture de celui de Provence, l'on peut tenir jusqu'en 2015. Pour la suite, la réponse au postulat Yersin permettra d'établir un plan de développement jusqu'en 2015-2030.

Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI)

Là aussi il y a eu une révision des fiches emploi-type. L'OPTI est trop souvent considéré comme une phase préprofessionnelle alors que telle n'est pas sa mission, selon le service. On peut constater que sur le terrain, cette vision est mal comprise. Il faudra revoir notamment la question avec les autres mesures de la Transition 1 (T1).

4^e observation

La vision pédagogique de l'Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI)

La vision préprofessionnelle de l'OPTI prévaut chez bon nombre de maîtres de cette institution alors que ce n'est pas celle que défend le service. Ceci crée des incompréhensions.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur sa vision de l'enseignement délivré à l'OPTI et comment il entend faire passer le message sur le terrain.

Un nouveau problème est survenu avec l'arrivée de nombreux jeunes non francophones en âge de fin de scolarité. Cela crée une explosion de demandes en classes d'accueil. Des discussions ont lieu avec les autres services, notamment le SESAF et la DGEO, afin de trouver une solution adéquate. En automne 2011, environ 50 jeunes se trouvaient sur liste d'attente. Si ce nombre augmente, cela posera de grands problèmes.

Formation professionnelle

Ce monde est bien plus complexe que celui des gymnases, car il y a beaucoup de métiers, de lieux d'enseignements et plus de 60 commissions de surveillance. Il semble que les effectifs aient atteint une certaine stabilité, ce qui est favorable pour l'organisation de locaux d'enseignement. On envisage plutôt des réaffectations que de nouvelles constructions. A ce titre, il y aura une réorganisation de plusieurs locaux, par exemple entre ceux de Recordon, de l'Ecole romande d'art et de communication (ERACOM), de l'Ecole des métiers de Lausanne (ETML) et de l'Ecole professionnelle pour les métiers de l'industrie et de l'artisanat (EPSIC).

L'établissement des commissions de surveillance ne se fait pas sans « grincements », car il faut changer des pratiques. La date butoir pour la nouvelle organisation est 2014. La collaboration entre les associations faîtières et la DGEP est complexe. Chacune des parties doit s'adapter au changement induit par la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Un exemple : les postes qui figurent dans l'EMPD de la loi sur la formation professionnelle ne sont pas tous en place ; ils sont libérés au fur et à mesure de ce qui a été adopté dans la procédure budgétaire.

Il est nécessaire d'améliorer la communication, notamment sur deux points importants :

- la relation entre les associations professionnelles et les commissions de surveillance. Avant la loi, il n'y avait pas de retrait d'autorisation, maintenant oui;
- les investissements des associations pour les locaux. Avant, il y avait un montant en francs par jour, par apprenti, alors que maintenant un forfait comprend tout.

Un autre point de friction est l'application de la loi qui prévoit que les commissions de formation professionnelle sont des commissions étatiques payées à la journée. Il n'y a pas de base légale pour les

secrétariats. Ces derniers existent et cela pose des problèmes de réorganisation et donc des tensions à résoudre. Pour ce faire, il s'agira de travailler avec la Fondation cantonale pour la formation professionnelle (FONPRO), car il y a un nouveau fonctionnement à mettre en place et ceci n'est pas facile. Par contre, cette fondation devrait pouvoir assumer tous les cours interentreprises et ainsi libérer les patrons de cette mission.

Rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF)

Il a mis en évidence des lacunes sur les indicateurs à mettre en place pour la gestion financière et les RH. Toutes les règles de fonctionnement avec une modélisation de processus internes (qui fait quoi et selon quelle règles) sont en cours. Il faut procéder également à un meilleur suivi des salaires, car il y a eu des avances inexplicables. Le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI), le CCF et la DGEP collaborent intensément pour « geler » le passé et tout reprendre sur des bases claires.

C'est ainsi qu'un contrôle des effectifs du personnel et qu'un autre contrôle sur les masses salariales (75% du budget du service) ont été effectués. Une définition des ouvertures de classes a été codifiée. Les exercices 2010-2011 ont été refaits et tous les détails de la construction budgétaire revus. Tous les établissements sont également revus un par un. La projection des coûts sera la prochaine étape. Il reste encore des éléments qui nécessitent une investigation, notamment les heures supplémentaires. Il sera indispensable d'avoir une meilleure coordination RH et Finances. Ceci est en bonne voie. Plus de la moitié des recommandations du CCF ont été accomplies, le reste le sera prochainement et quelques points devront encore trouver des solutions au fur et à mesure de la restructuration du service. Il faut aussi se rendre compte que 14 écoles professionnelles impliquent 14 logiques et que cela demande beaucoup de doigté pour qu'elles adhèrent à des pratiques communes. Le Conseil de la formation professionnelle qui sera prochainement formé devrait être un atout dans ce sens et un lieu de communication. L'arrivée de nouvelles directions dans les gymnases est aussi l'occasion de revoir les règles.

Visite au Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV)

La rencontre a débuté par une visite des classes et des ateliers où nous avons vu des apprentis logisticiens (anciennement magasiniers) puis des automaticiens.

La direction relève le défi de l'articulation entre le programme exigé et ce que les apprentis voient en entreprise. Des programmes informatiques et robotiques ont été élaborés en collaboration avec les hautes écoles pour montrer au mieux l'aspect pratique des choses.

Les ateliers sont équipés de machines renouvelées et/ou adaptées le plus possible aux nouvelles technologies afin de correspondre aux conditions réelles d'une entreprise. L'école reçoit parfois des machines des entreprises. De bonnes relations sont établies avec la HEIG-VD, en particulier pour ce qui touche à la maturité professionnelle. Des visites sont organisées dans les classes de la scolarité obligatoire pour sensibiliser autant que possible les filles à ces métiers et démentir le cliché : « La technique est un métier pour les garçons! »

La gymnastique est également un défi, car jusque tout récemment il n'y avait qu'une salle pour 2'400 apprentis. La situation s'est améliorée avec la construction d'une halle comprenant trois salles dont deux financées par la ville d'Yverdon-les-Bains. L'enseignement de la gymnastique a lieu par groupe de 20 apprentis qui choisissent une activité. Un cours dure 2 heures.

Le CPNV en chiffres ce sont : 3'500 apprentis (20% à plein temps et 80% en dual) sur 3 sites: Yverdon, Payerne et St-Croix. En septembre 2011, les apprentis se répartissaient ainsi :

- Artisanat, social, industrie: 45%

Commerce: 34%Informatique: 5%Médiamatique: 5%

Automatique : 4%

Electronique : 2%

Mécanique : 2%

Il y a 250 enseignants (170 équivalent temps plein - ETP) dont 40% de femmes, 300 employés (190 ETP), dont 48% de femmes et 414 journées de formation continue. Les coûts de fonctionnement s'élèvent à CHF 34 millions.

Le centre accueille 15% des effectifs du canton en termes de volume d'enseignement. Une phase de certification qualité est en cours. Il s'occupe aussi de reconversion professionnelle et forme des apprentis entre 15 et 60 ans ! Son objectif est la mise en place d'un avenir professionnel pour tous. Les liens avec l'économie sont donc indispensables. On ne peut dissocier la formation de l'avenir professionnel. Actuellement, la première année est souvent complexe, car avec la logique de formation pour tous, certains apprentis entrent dans des branches qui ne leur conviennent pas.

Le plus grand défi est l'hétérogénéité des publics. La question de la relation avec les associations professionnelles constitue également un autre défi. Il est à noter que cela varie selon les métiers.

À l'avenir, il serait nécessaire d'avoir une meilleure idée du volume des étudiants en ayant pour ce faire des chiffres du SCRIS. Cela permettrait d'obtenir des indicateurs afin d'anticiper les infrastructures.

5^e observation

Favoriser le dialogue entre le terrain et le département

La logique de la formation pour tous a des conséquences en termes de nombre d'étudiants, d'enseignants et d'infrastructures. On constate que cela crée des tensions entre le terrain et le département sur la façon de gérer ces conséquences.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend entreprendre pour tenir compte de cette problématique et favoriser le dialogue entre le terrain et le département.

Visite de l'OPTI à Morges

En chiffres, l'OPTI ce sont 7 sites répartis sur le canton (Morges : 20 classes ; Belvédère : 15 classes ; Bussigny : 6 classes ; Yverdon-les-Bains : 8 classes ; Payerne : 4 classes ; Aigle : 4 classes).

Environ 1'000 jeunes sont entrés à l'OPTI en 2011. Ce sont des jeunes qui n'ont pas trouvé de solution à la sortie de la scolarité et qui présentent des déficits de compétences sociales. Ils ne sont pas prêts à entrer directement dans une formation professionnelle mais sont aptes à suivre, avec un encadrement, une transition les amenant dans cette voie.

De nombreux élèves sont issus de la migration et ont besoin de cours de français afin d'atteindre le niveau scolaire requis.

A Morges, il y a 400 élèves ; 70 collaborateurs avec 2,2 ETP de conseillers en orientation ; 1 apprenti ; 1 stagiaire MP; 2 secrétaires pour 1,5 ETP; 0,5 ETP de conseillère éducative et 0,2 ETP de psychologue.

Les locaux sont loués et bien équipés en salles spéciales, mais les moquettes sont vétustes voire insalubres.

Certains élèves sont sans-papiers. Il existe un bon contact avec le Service de la population (SPOP) pour mettre en place des mesures d'information et d'accompagnement notamment en cas d'expulsion.

La question de la formation des maîtres est un souci récurrent. Par exemple, on ne trouve pas de maîtres formés pour les travaux manuels (TM). Les relations HEP-Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) posent un problème. Il serait souhaitable d'avoir de la souplesse, comme en Valais, pour la validation d'acquis. Il faudrait également pouvoir décloisonner les

reconnaissances de ces acquis. Cela a pour conséquence qu'actuellement, certains enseignants de valeur quittent le Canton de Vaud pour celui du Valais ou de Fribourg.

Le Canton de Vaud suit les règles de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP) et se base sur la reconnaissance des titres. La direction déplore qu'il soit si difficile de trouver des places pour les attestations de formation professionnelle (AFP). Il faudrait sensibiliser les patrons à cette problématique.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Suivi des observations depuis 2007

Rapport 2007 : rôle du DFIRE qui ne fait plus partie de la délégation aux affaires universitaires

Le chef du DFIRE ayant la présidence du Conseil d'Etat possède une très bonne connaissance de tous les dossiers, son département également, tout comme l'ensemble du Conseil d'Etat. L'Université est bien connue de tout le Conseil d'Etat et cela ne pose donc pas de problème que le département ne fasse plus partie de la délégation aux affaires universitaires.

Rapport 2010 : quelles solutions pour l'afflux des étudiants en première année de médecine

Le dossier est important et de multiples pistes sont en cours d'élaboration. Le numerus clausus n'est pas envisagé.

Tour d'horizon du service

Reconnaissance des acquis

Cette reconnaissance semble trouver une ouverture au sein de la CDIP. Les Alémaniques, en raison de la pénurie d'enseignants et de la plus grande mobilité, montrent une meilleure volonté à cet élargissement et un projet de règlement devrait voir le jour prochainement. Cela permettra aussi de répondre à la motion Mahaim.

UNIL

La nouvelle équipe est en place. Elle prépare le plan d'intentions pour la prochaine législature. Parallèlement, une évaluation du plan stratégique 2006-2011 a lieu ; le dialogue est constructif.

Le toilettage de loi sur l'Université de Lausanne (LUL) a eu lieu et le règlement sur les taxes d'inscription aux examens également. Celui sur les études à l'UNIL a été revu pour qu'il soit plus lisible et plus clair. Le règlement financier est en cours de préparation pour être conforme à la Lsubv. Les Mystères de l'UNIL ont vu défiler plus de 10'000 personnes.

HEC

La faculté a donné une nouvelle image de management responsable.

Secteur de la philosophie

Il a y eu de l'agitation dans ce secteur suite à la nomination d'un professeur. Toute la procédure a été vérifiée. Elle n'a pas violé la LUL et l'on a constaté qu'il n'y avait aucun vice de forme.

GEOPOLIS

Géopolis a pris un peu de retard. Les aménagements intérieurs devraient être prêts pour le printemps 2013. Le résultat du concours de marchés publics pour le restaurant de Géopolis a été connu en décembre 2011.

Amphipôle

Le crédit d'études pour Amphipôle s'élève à CHF 4,6 millions. C'est un projet majeur. Il faudra aussi songer à l'agrandissement de l'Unithèque pour la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU).

MEDUNIL

La phase d'analyse des réponses à la consultation est en cours.

Overheads²

La question est « chaude », notamment avec la réaction des fondations. Il est nécessaire d'être très clair. Les overheads doivent dépendre de l'utilisation des infrastructures. Il faut expliquer à quoi ils sont attribués et clairement définir les règles.

Logements pour étudiants

Suite à la crise majeure de la rentrée 2010, la mobilisation des services de l'UNIL et de L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a été remarquable. Les particuliers ont aussi joué le jeu.

Des addenda au plan d'affectation cantonal (PAC) vont permettre la construction de 200 logements (provisoires pour 5 ans) pour étudiants devant la tour Swisscom dont la mise à disposition devrait être possible à la rentrée 2012, sauf en cas de recours des voisins, ce qui retarderait tout, voire compromettrait le projet. La fondation « Maison pour étudiants » va mieux, les choses se débloquent. Les autorités communales et les privés apportent un fort soutien. Au niveau des services de l'Etat (SDT et SIPAL) les choses avancent rapidement. Des projets pour l'Ecole hôtelière (EHL) sont également en cours de traitement.

HEP

La bascule a eu lieu. Elle est donc autonome financièrement. Les négociations sont menées avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) concernant le nouveau barème salarial pour le corps enseignant et afin de clarifier les responsabilités en matière de gestion du personnel.

Les relations HEP/HES sont bonnes. Par contre, la grande croissance de la HEP est plus problématique. Elle attire mais suscite des jalousies. Le débat concernant la formation, voire l'emploi, doit être mené avec doigté. Il n'est pas simple. Il faut toujours mieux informer.

HES

Plus de 17'000 étudiants étudient en HES. C'est un campus décentralisé avec une haute valeur ajoutée. On remarque que si l'« employabilité » en sortant des universités est bonne, celle au sortir des HES est très bonne. Les travaux vont débuter à la HEIG-VD en 2012, avec l'arrivée d'une nouvelle directrice. La haute école de santé va se reloger au 19 de la rue César-Roux à Lausanne.

La RPT a donné des tâches particulières notamment dans la formation d'adultes. Il y aura aussi un groupe de soutien à l'économie et à l'innovation. Un centre de simulation (C4) devrait voir le jour. Enfin, la nouvelle convention HES-SO (Haute école spécialisée de Suisse occidentale) est sous toit. La phase parlementaire pour son adoption est prévue en 2012.

Bureau de construction de l'Université à Dorigny (BUD)

Les recommandations formulées dans les différents rapports du CCF ont été pour la plupart rapidement prises en compte. Le BUD se transformera en une nouvelle structure, probablement après la fin de la construction de GEOPOLIS.

Visite de la HEIG-VD à Yverdon-les-Bains

En quelques chiffres, la HEIG-VD c'est au sein de la HES-SO:

-

² Prélèvement sur les fonds de tiers au titre de la participation aux frais d'infrastructure de l'institution.

- 700 collaborateurs ;
- une école avec 2 domaines : l'ingénierie et l'économie d'entreprise. Elle est située sur 3 sites : route de Cheseaux, St-Roch et Y-Parc ;
- 9 filières de Bachelor, 3 de Master, 10 instituts et 2 groupes ;
- 1'600 étudiants de Bachelor ; 400 de Master et formation continue ;
- 2/3 des étudiants à plein temps, 1/3 en emploi ;
- 59 nationalités ;
- CHF 68 millions de projets Ra&D (projets de Recherche appliquée et Développement) dont 70% de fonds exogènes.

Ce qui frappe d'emblée, c'est la dynamique positive qui anime l'école. Direction, étudiants et professeurs forment une entité avec un esprit de corps important. Cela se transcrit dans l'enseignement et les laboratoires où la recherche est mise en exergue. Les liens avec l'industrie, le biomédical sont constants. Les étudiants, sous la houlette de professeurs expérimentés et de nombreux chargés de cours, développent des projets pratiques et innovants répondant à des besoins multiples.

C'est ainsi que les domaines de la robotique, du biomédical, de l'ingénierie du territoire et de l'environnement (reprise de la formation des géomètres depuis l'EPFL), du business et de l'administration et bien d'autres encore, se développent au service des entreprises régionales et internationales.

Des collaborations avec l'EPFL notamment, ainsi qu'avec les autres hautes écoles sont légion, de même que des stages à l'étranger permettant ainsi une ouverture sur le monde très porteuse.

Des projets spécifiques et porteurs comme celui d'Icare (voiture solaire) et de Planet solar (bateau solaire) sont emblématiques du savoir-faire de cette école.

Quelques points étant des soucis pour la direction sont à relever :

- Les locaux : en effet « victime » de son succès, la HEIG-VD a de plus en plus de projets et de demandes mais la place manque. La construction de l'extension du bâtiment actuel détendra la situation ; néanmoins, il faudra absolument prévoir l'avenir en anticipant les besoins.
- La synergie ingénieurs/économistes est encore trop faible, sauf pour les étudiants qui se forment en emploi. Cela est aussi dû aux lieux d'enseignements différents car l' « effet cafétéria » ne peut pas se produire.
- L'information du public : il y a encore une méconnaissance des HES au sein du grand public.
 Plusieurs actions sont menées pour y pallier : journée des petits inventeurs, portes ouvertes, etc.
 Une meilleure information et une collaboration doivent se mettre en place avec les offices d'orientation scolaire et professionnelle.
- La formation continue : le rôle des HES est primordial, l'expérience métier doit être valorisée.
- Les collaborations: si elles sont très bonnes avec les écoles de métiers et les écoles professionnelles, cela est plus complexe avec les gymnases où la tradition veut que l'on oriente un maximum d'élèves vers la voie académique.
- Le recrutement dans l'Ouest : la HEIG-VD peine à recruter dans l'Ouest qui traditionnellement est un peu plus tournée vers Genève et vers le milieu académique. Le nouvel horaire CFF 2013 ne va pas arranger les choses.
- Le recrutement des chargés de cours : le temps de déplacement pour du temps partiel est un handicap.

En résumé, le défi pour le futur sera d'avoir suffisamment d'autonomie pour allouer les ressources là où elles sont nécessaires et prévoir celles supplémentaires afin d'assumer le succès de ces formations.

Par ressources, il ne faut pas seulement entendre celles financières mais celles en personnel, en locaux et en autonomie, notamment pour acquérir et gérer les fonds de tiers, la recherche et le développement étant essentiels pour le succès de la HEIG-VD. Les outils de pilotage afin de trouver le bon équilibre sont primordiaux. Les HES ne doivent pas devenir des clones des universités et des EPF mais trouver leur place propre dans le domaine du tertiaire. L'adoption de la loi sur l'encouragement aux hautes écoles (LEHE) va dans ce sens.

Problème du chauffage

La presse a relaté le problème de chauffage intervenu à la HEIG-VD au début février 2012. Le SIPAL a conclu des contrats d'approvisionnement au gaz pour les grands consommateurs qui prévoient la possibilité d'interrompre cet approvisionnement si les ressources ne sont pas suffisantes aux heures critiques. En contrepartie, les coûts sont moindres. Jusqu'à maintenant, aucune interruption ne s'est produite. En raison des grands froids de février 2012, la consommation a été importante et les Services industriels (SI) ont averti le dimanche qu'ils couperaient le gaz le lundi de 6h à 12h. Le bâtiment étant mal isolé, le cas n'ayant pas été testé, les mesures adéquates n'ont pas pu être prises à temps. Alerté, le SIPAL a établi, suite à cet incident, des mesures à prendre. Cela s'est avéré positif. Lors de notre visite la température était adéquate.

Visite de la faculté des lettres de l'UNIL

La faculté compte actuellement 2'300 étudiants. Elle est composée de 14 sections, 7 centres de recherche, 19 branches d'études. Elle a 456 contrats (302 ETP) dont 68 professeurs. Le budget est de CHF 37 millions dont 1 million pour la BCU et CHF 35 millions pour les salaires, car chaque branche nécessite un encadrement spécifique; chaque étudiant suit au moins deux branches ainsi que de nombreux séminaires.

Il a fallu complètement réorganiser la faculté, car l'on a pu constater que ce n'est pas Bologne en soi qui a impliqué des « dérangements » mais la « sur-bolognisation », c'est-à-dire la série de contraintes liées à la réforme qui n'étaient pas toujours nécessaires.

Le défi de la réforme du plan d'études qui entrera en vigueur en 2013, a été de limiter les contraintes au strict nécessaire. Actuellement, les étudiants suivent deux branches en première année et en prennent une complémentaire dès la deuxième année. La troisième branche qui est actuellement au programme conduit à organiser des cours communs entre le niveau de Bachelor et de Master.

Deux options ont été envisagées pour la réforme :

- réduire tout le cursus à deux branches,
- trouver un moyen de préserver la troisième branche. C'est ce qui a été finalement décidé pour éviter que les petites sections moins populaires que les grandes ne disparaissent à terme. Dans les branches telles que le latin, le grec et l'histoire ancienne, il y plus de doctorants que d'étudiants, mais il faut les maintenir, sinon ce serait un appauvrissement ; il serait dommage de passer d'une faculté d'enseignement à une faculté de recherche.

Le cursus se présentera de la manière suivante :

- pour la 1^{re} année, trois branches de 20 crédits chacune ;
- pour les 2^e et 3^e années, choix de deux branches parmi les trois avec 50 crédits;
- plus un bloc libre de 20 crédits à choix (3^e branche, soit 10 et 10 pour les deux branches, soit des cours ailleurs).

Le but est de favoriser les initiatives des étudiants.

Cette réforme a été conduite de façon participative et a été adoptée à plus de 80% par le Conseil de faculté (44 personnes). La collaboration avec les autres universités est bonne. Les étudiants peuvent suivre la troisième branche ailleurs, y compris à l'EPFL. Le doyen décrit son optimisme vis-à-vis de sa faculté pour trois raisons:

- l'ambiance de faculté est très positive,
- la situation financière est bonne,
- le personnel administratif est très compétent.

Le recrutement se fait de manière équilibrée tant à l'interne qu'à l'externe. Il est toujours cherché la meilleure personne pour le poste. Comme dit plus haut dans ce rapport, le recrutement du professeur de philosophie, qui avait fait des remous, s'est déroulé dans les règles et la situation est redevenue sereine.

Un seul bémol est à constater. Dans le monde entier, les étudiants en lettres diminuent et les facultés doivent faire face à des crises. En Suisse, c'est aussi le cas, sauf à Lausanne. Une des explications est que la conjoncture incite plutôt à se tourner vers des études où l'on gagne ensuite plus d'argent. Pourtant, les débouchés à la sortie des lettres sont bien diversifiés et il n'y a plus qu'environ 34% des étudiants qui se tournent vers l'enseignement.

Visite du département d'archéologie

La sous-commission a pu se rendre compte des projets de recherche sur les différents sites de fouilles en Suisse (Orbe, Ste-Croix), en France (Bibracte) et en Grèce. Le recours à d'autres spécialistes, comme ceux des sciences forensiques, permet de retrouver les traces d'aliments carnés dans les tessons de céramiques de cuisson et ainsi de déterminer quels animaux vivaient à l'époque.

La présentation d'un projet de recherche « Viaticalpes » sur les images de voyages à travers les Alpes entre le 16^e et le 19^e siècle met l'informatique au service de l'histoire des voyages de l'époque et donne accès à tous les documents et écrits y afférents.

Ces exemples démontrent combien la liberté de développer des projets de recherche est importante, ce qui justifie pleinement la liberté académique laissée aux chercheurs.

Visite du rectorat

Le recteur présente sa nouvelle équipe et la répartition entre les membres des domaines d'activités qui sont :

- gestion du campus et durabilité,
- relève académique et diversité,
- enseignement et culture,
- qualité et RH,
- recherche et relations internationales.

Le recteur chapeaute tous les domaines. Parallèlement à toutes les activités ordinaires, la réorganisation a été assez lourde à gérer. Il a aussi fallu préparer le plan d'intentions avec une version 1 qui a été discutée par le Conseil de l'Université. Puis est venue la version 2 qui a été adoptée par le même conseil, puis transmise au Conseil d'Etat. Ce plan comprend 14 objectifs dont un est celui de la durabilité. Le plan stratégique suivra avec la nouvelle législature.

En moyenne sur 5 ans, la population estudiantine croît de 300 étudiants annuellement. Cette année, il y a eu une forte augmentation en droit et biologie, un peu moindre en Hautes études commerciales (HEC) et en lettres. Les demandes d'inscription sont beaucoup plus nombreuses, mais beaucoup de personnes ne viennent pas pour toutes sortes de raisons (échecs au diplôme d'entrée, postulations multiples, problèmes de logement, franc fort, etc.)

Les overheads de 15% identiques à ceux du Fonds national suisse (FNS) servent à couvrir une partie des coûts. Une autre possibilité serait de facturer les prestations, mais ceci n'est pas envisagé. Il faut se rendre compte que les coûts de recherche augmentent et que ceux du stockage électronique des données sont très élevés. La controverse sur les overheads est partie du fait que l'UNIL les a introduits plus rapidement que les autres universités en Suisse. L'UNIL s'investira pour que la croissance des

fonds de la Confédération se fasse de manière équilibrée afin d'accompagner celle de l'institution.

La loi sur l'encouragement aux hautes écoles (LEHE) ne déploiera pas ses effets avant 2017. La question des infrastructures est importante, le déménagement (organisé sur une durée de 6 semaines) à Géopolis est prévu pour 2013, puis ce sera la rénovation d'Amphipôle. L'enveloppe du bâtiment est en mauvais état. Lors des grands froids de février 2012, il faisait 12 degrés à l'intérieur. L'avenir doit également être envisagé dès maintenant.

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Suivi des observations depuis 2007

Aucune observation de 2007 à 2010

Logopédie

Si les choses se sont calmées avec les logopédistes indépendants, elles ne sont pas résolues pour autant à long terme. Il s'agit d'un secteur d'externalisation important, car les postes au budget ne peuvent couvrir la demande. CHF 13 millions sont attribués par an à la logopédie. En 2010, on constate CHF 2,4 millions de dépassement ; il en sera de même en 2011. Il n'y a pas de base légale pour maîtriser cela. Tant qu'il n'y a pas la loi sur l'enseignement spécialisé, il faut appliquer les normes AI et les confronter à la phase budgétaire.

Pourquoi y a-t-il une inflation des cas ? Deux raisons à cela : la population augmente et l'inquiétude croît. Les pédiatres sont aussi plus sensibilisés à cette problématique. Les logopédistes indépendants ont augmenté depuis la bascule RPT ; ils sont passés de 204 à 248.

On remarque qu'il y a 3 phases de recours à la logopédie durant la scolarité obligatoire :

- en fin de 1^{re} année primaire, au moment du décrochage de la lecture,
- lors du cycle 5-6 lié à l'apprentissage du français,
- en 8-9^e année, détection tardive de la dyslexie.

Concernant la dyslexie, cela se poursuit en apprentissage. Les parents consultent, car l'on reste dans la logique de l'assurance et l'Etat doit payer. Pour mieux faire face à cette problématique il s'agit :

- de déterminer scientifiquement les problèmes et de déceler les troubles graves et les troubles de confort afin de pouvoir établir une échelle;
- de qualifier les prestations en regard de la moyenne internationale, c'est-à-dire établir des tableaux de bord des prévalences de troubles du langage.

Il faut avoir recours à des experts métiers.

Dans le canton, les logopédistes sont en classes 10 ou 11 de la grille salariale. Pour entrer en 11, il faut posséder des compétences spécifiques. Il n'y a pas d'exigence de Master en raison des normes de la CDIP. Les logopédistes indépendants doivent pouvoir justifier de 2 ans d'expérience en milieu hospitalier ou scolaire et/ou d'une supervision agrée pour que l'Etat les finance.

La suppression de la barrière AI a provoqué un appel d'air et les logopédistes indépendants ont moins d'attente. En effet, le blocage des postes à l'Etat oblige à l'externalisation dans ce cas.

Au DFJC, on trouve des postes d'enseignants et des postes administratifs. On ne reconnaît pas ceux qui fournissent une prestation comme une catégorie à part ce qui, en l'occurrence, dans le cas des logopédistes, pose un problème, car en Suisse romande il n'y a pas d'enseignant formé pour cela comme en Suisse alémanique. Il faudrait changer de logique.

Institutions

40% du budget du SESAF (CHF 320 millions) sont consacrés aux institutions. L'indexation est de 0,68% par an et le nombre de postes n'a pas augmenté depuis 8 ans. Or, les cas très lourds augmentent (progrès de la médecine et allongement de la vie des handicapés) et l'indexation ne tient pas compte de l'activité qui est derrière ces cas lourds qui peuvent coûter jusqu'à CHF 150'000.— par an et par cas. Les séjours sont de plus en plus longs et on espère beaucoup avoir plus d'Unité d'accueil temporaire (UAT).

Six points d'actualité sont à commenter au SESAF

- 1. La LEO ayant été adoptée, cela permettra de lui arrimer la loi sur la pédagogie spécialisée. Le chantier est en cours.
- 2. L'Office des écoles en santé (ODES) n'existe plus. Lui a succédé l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (Unité PSPS). La structure est plus indépendante et bien mieux faite. Il y aura un nouveau règlement et la réponse à l'interpellation Feller donnera tous les éléments de mise en place de cette nouvelle structure.
- 3. Office des bourses d'études : la restructuration a porté ses fruits et il faut maintenant préparer la nouvelle loi sur les bourses d'études. Pour ce faire, il s'agit de mettre en oeuvre le RDU (revenu déterminant unifié).
- 4. Transition 1 (T1): cette structure est en phase de normalisation et fonctionne très bien. Le travail en amont, pour repérer les cas, existe dès la 7^e année puis continue avec les 16-18 ans. Il y a ensuite les 18-25 avec les FORJAD (programme d'insertion des jeunes adultes par la formation professionnelle) et cela se poursuit avec les adultes pour éviter la désinsertion sociale. Le « case management » permet d'anticiper.

Aujourd'hui, on fait face à une situation préoccupante. Environ 50 jeunes primo-arrivants, ne maîtrisant pas le français et venant du Sud de l'Europe (Espagne et Portugal), sont en attente d'une solution. Il a fallu en « tricoter » une, car on ne peut les laisser sur le bord de la route. Trois variantes existent : quelques-uns de ces élèves sont intégrés dans les classe ordinaires avec l'accord du directeur, d'autres sont placés à l'OPTI, et d'autres dans un SEMO (Association semestre de motivation) à mitemps pour apprendre le français puis à mi-temps dans les ateliers. Ce que l'on ne sait pas c'est si ce phénomène va perdurer ou pas.

La T1 est financée par la Confédération jusqu'en 2015, les contrats vaudois ont donc été reconduits pour 2 ans. Ils concernent 11,4 postes pour CHF 1,295 millions par an.

- 5. Réunion SESAF/SPJ: l'analyse est en cours. La base de départ est de voir si, face aux besoins de la population jeune de ce canton, on peut mettre un concept sur pied avec ce qui réunit dans la mission et ce qui sépare dans l'action. Ce qui est sûr, c'est que ce changement nécessite une adhésion complète des collaborateurs. Ce n'est actuellement pas le cas mais cela peut évoluer. Le travail continue.
- 6. Application de la Lsubv par les institutions : la loi sur les subventions a considérablement changé les procédures de contrôle et ce changement n'a pas toujours été simple. Le service s'est appuyé sur les compétences du CCF pour analyser certaines situations problématiques.

Ecole de Mémise

Les contrôles ont révélé des lacunes voire des problèmes importants ; la restructuration a été drastique. La réponse à l'interpellation Bonjour décrit toutes les mesures prises. Actuellement, la situation est normalisée ; les recommandations du CCF ont été suivies de très près.

Lavigny

C'est la plus grande institution du canton : CHF 68 millions de subventions provenant de deux départements et de quatre services. La gestion de l'ancienne direction a été difficile avec une multitude de problèmes révélés par les audits. La nouvelle direction a effectué une reprise en main efficace et structurée. Un service leader, le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), a été désigné et un

Copil mis en place avec des groupes techniques par secteurs. La situation est donc en voie de normalisation, mais il faut dire que la taille critique est atteinte, il faut donc être très vigilant.

Fondation Perceval

Il y avait des doutes quant à la capacité de l'administration interne à gérer une si grande institution. Un audit urgent a été demandé et a révélé des problèmes de trésorerie. Il y a aussitôt eu la désignation d'un expert et il a fallu travailler sur une réorganisation des RH afin de passer d'une orientation philosophique à une conception réglementaire. La surveillance de l'institution par le SESAF a lieu en continu. Le travail qui y est accompli est très bon. C'est surtout au niveau de l'organisation et des finances qu'il faut surveiller.

Fondation Eynard

Il existe un conflit de conception. Le système de double fondation, l'une qui s'occupe de l'immobilier et engrange des bénéfices et l'autre qui exécute les prestations et reçoit les subventions n'est pas une situation acceptable en regard de la Lsubv. Le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et le Service juridique et législatif (SJL) le confirment. La fondation doit se réorganiser.

Visite à l'Office cantonal des bourses d'études (OCBE)

L'office a déménagé en automne 2011 à la rue Cité-Devant 14. Il était géré à l' « ancienne » avec des outils obsolètes et des erreurs de méthodologie, ce qui provoquait des mécontentements. Dès 2006, une reprise en main a eu lieu : les décisions ont été sécurisées, la réorganisation normalisée. Une nouvelle direction a été nommée et 60% du personnel renouvelé.

Les règles sont complexes et il a fallu mettre en place une régulation avec le domaine du social. Il faut changer les outils de gestion avec la mise en application du Revenu déterminant unifié (RDU) et donc préparer une nouvelle base légale, notamment pour traiter aussi des cas dignes d'intérêt.

Un gestionnaire s'occupe d'environ 1'500 dossiers par an, depuis la demande active, puis le suivi et enfin la clôture. Il est polyvalent. Le personnel de l'OCBE est de 1,1 ETP, dont 5,1 postes de gestionnaires pour environ 8'000 dossiers et une personne à 80% pour la libération des paiements.

Le montant alloué à l'OCBE est de CHF 58 millions par an. Il permet d'octroyer 5'000 bourses pour 7'400 demandes. Devant la masse de demandes, il faut établir des priorités : la première urgence est de traiter les indépendants, la deuxième de s'occuper des personnes au RI ; ensuite, on traite les autres demandes.

Pour les personnes dépendantes, les bourses s'élèvent en moyenne à CHF 7'800.— par an et à CHF 20'000.— pour des personnes indépendantes. Un prêt peut être accordé (5 ans sans intérêt, puis dès la 6^e année 5% d'intérêt) au cas où la bourse est refusée.

Le Canton de Vaud, lorsqu'il y a abandon d'études, donne deux ans de délai pour trouver une autre formation et le droit à la bourse n'est pas interrompu. Les relations sont bonnes avec la DGEP, notamment quand il y a rupture de formation.

Il existe un souhait consistant à ce que les conseillers en orientation s'occupent aussi de la question de l'insertion.

Il faut construire des relations avec le DEC pour les rendre plus souples et plus rapides. Avec le SPAS, il y a une séance une fois par mois afin d'opérer la coordination Revenu d'insertion (RI)/bourses.

La nouvelle loi sur les bourses est en préparation. Comme écrit plus haut, le RDU permet une cohérence des politiques sociales. Ce qui pose problème, c'est sa lourdeur de gestion administrative et les calculs des unités de référence. L'avant-projet devrait être prêt pour l'été 2012 ; il sera compatible au niveau intercantonal.

Visite du PPLS (psychopédagodie et logopédie scolaires) de Venoge-Lac à Cossonay

Ce service fait partie des 10 régions PPLS du canton, 7 sont cantonalisées, 3 sont au bénéfice de conventions. Cela permet de garantir un accès équitable aux prestations psychologiques, logopédiques et de psychomotricité dans tous le canton. Les collaborateurs travaillent 42h30 par semaine et ont 5 semaines de vacances.

Dans ce PPLS, 18% d'enfants sont vus et 7 % traités. Les prestations logopédiques sont le plus souvent externalisées. Cela découle de la RTP. En 2011, il y a eu CHF 4 millions de plus que les 12 millions prévus pour la RPT, dont CHF 800'000.— non compensés. Ce sujet devra être discuté de manière approfondie au moment de l'examen de la loi vaudoise sur l'enseignement spécialisé. Malgré une convention Etat/logopédistes indépendants, le sujet reste sensible en raison des coûts et de la demande.

Le français n'est pas une langue dite transparente (tout comme l'anglais d'ailleurs), toutes les lettres ne se prononcent pas et il y des sons complexes à transcrire. Cela explique pourquoi il n'est pas possible de faire de comparaison fiable sur le nombre de cas avec les cantons germanophones.

Le PPLS de Venoge-Lac regroupe deux zones urbaines et campagnardes. Il y a plusieurs sites: Cossonay, Morges, St-Prex, Apples, Bière et Préverenges, ainsi qu'une série de villages. Les spécialistes se rendent sur le terrain. Ils ont un rôle d'observation, de traitement et de prévention. La collaboration avec l'école et les différents acteurs autour des enfants et primordiale. Il s'agit, avec des regards croisés, de déterminer ce qu'il y lieu de faire ou de ne pas faire. Les spécialistes PPLS ne sont en aucun cas des « sélectionneurs sociaux ». Ils mettent leurs compétences au service des enfants, des parents et de l'école et agissent dans un cadre déterminé.

Les PPLS répondent aux demandes précises qui leur sont adressées et doivent faire face à des critiques, par ailleurs, lorsqu'une émission de télévision par exemple parle de la dyslexie, l'accroissement des demandes se fait très vite sentir.

L'organisation du service doit être optimale pour que les prestations données soient les meilleures possibles. Cela concerne toute la chaîne : gestion administrative, gestion comptable, RH, liens avec le canton et les communes, aspects exécutifs, informatique, logopédie indépendante, organisation de formations et de rencontres, etc. La responsable veille à ce que tout soit bien coordonné. Ceci est également indispensable au vu de l'étendue géographique du service et des problèmes concernés.

Le nombre d'élèves fréquentant les établissements de la région était de 8'487 en 2010-2011. Il y a eu 1'603 interventions PPLS dont 788 situations nouvelles. La logistique occupe environ 17% du temps des spécialistes, 10% pour la collaboration en réseaux, 20 % pour les prestations en établissement scolaire et environ 30% pour l'administration. Le reste est dévolu aux prestations aux enfants.

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Suivi des observations depuis 2007

Rapport 2007: coordination SPJ/monde judiciaire

Les relations sont devenues beaucoup plus claires. Des réunions SPJ/ justices tutélaires/justice civile et pénale ont lieu deux fois par an. Des ajustements ont été mis en place. Il y a aussi des contacts avec les offices régionaux du SPJ. Une rencontre spéciale entre les présidents des cours qui s'occupent de la famille et du divorce et le SPJ ont lieu une fois l'an. Il existe des relations avec le Tribunal cantonal (TC), notamment lors d'enlèvement d'enfants. La coordination s'est améliorée. Restent toutefois, des relations complexes avec certaines justices de paix.

Rapport 2009 : coordination en matière de prévention

La prévention est mieux coordonnée, car clarifiée au niveau légal. La coordination mise en place avec le SESAF fonctionne. Le suivi opéré par la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions est bon, même s'il s'avère parfois un peu complexe. Les préfets ont une mission de

prévention des incivilités. Il faut encore améliorer la compréhension des missions et des langages différents.

Rapport 2010 : avènement de Codex, coordination entre le SPJ et les justices de paix

Le travail se poursuit avec le TC et le SJL : il faut identifier tous les problèmes en relation avec les curatelles éducatives et cela nécessitera ensuite des ajustements des différents processus. La direction du SPJ a déménagé à Renens avec l'office de surveillance et le groupe d'évaluation divorce ainsi que la cellule qui traite des adoptions. Au Bâtiment de la Pontaise (BAP) est resté l'opérationnel, à savoir l'Office régional de protection des mineurs du Centre du Canton de Vaud.

Si le nouvel emplacement n'est pas problématique, les conditions de travail sont néanmoins difficiles car le bâtiment a encore beaucoup de problèmes de ventilation. Dans l'attente de la gare de Malley, la question des plans de mobilité pour le personnel est aussi complexe.

La nouvelle cheffe de service a été engagée ad intérim, le temps que le point soit fait sur l'éventuelle réunification SPJ/SESAF. Les discussions sont en cours et ont pour objectif de répondre à la question : ce regroupement a-t-il un sens et une vraie valeur ajoutée ? Plusieurs domaines de collaboration ont été identifiés mais la valeur ajoutée n'apparaît pas pour l'instant. 14% des enfants SPJ bénéficient actuellement d'une mesure SESAF, ce chiffre tombe à 4% en institution. Le SPJ dépend des lois découlant du droit des mineurs, de la loi qui soutient les activités de jeunesse et de celle qui soutient les crèches et garderies.

La collaboration avec le secrétariat de l'Ordre judiciaire est bonne pour l'élaboration des nouvelles règles qui découlent de Codex. La consultation est terminée et a fait apparaître plusieurs questions : quid de la clause d'urgence, car il faut éviter les trous de prise en charge. La curatelle *ad personam* sera lourde et aura des conséquences financières, notamment avec le double signalement à l'autorité de protection de l'enfant et au SPJ. Ce dernier est également impliqué dans la réflexion sur la future prison pour mineurs à Palézieux, même si le service leader est le SPEN dans le cadre de la protection des mineurs. Le SPJ a institué une cellule spéciale dans le cas d'enlèvement international d'enfants. Il y 6 à 8 cas par an.

Il est également actif dans la politique socio-éducative avec les déploiements de 18 Modules d'activités temporaires et alternatives à la scolarité (MATAS) sur tout le territoire cantonal.

La loi sur l'asile (LAsi) prévoit à son article 17 que lorsqu'un mineur est auditionné au Centre de Vallorbe, il doit être assisté d'une personne de confiance représentant les intérêts du mineur. Ce rôle est dévolu au SPJ. Le sentiment de ce dernier est que son utilité est toute relative car il n'est plus en mesure de suivre l'enfant par la suite.

La Mesure d'éducation spécialisée en vue de l'insertion professionnelle (MESIP) a été créée pour les 15-18 ans. Comme certains jeunes ne peuvent être insérés dans d'autres mesures (T1, SEMO etc.), le SPJ a été chargé de trouver une solution. Un appel d'offres a été lancé pour 48 places dans le canton et il y aura un contrat de prestations. Le rôle du SPJ pour le soutien aux activités de jeunesse est de mettre en vigueur la loi. Un mandat externe a été confié à un répondant cantonal du Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ). Cela implique la création d'une Commission de jeunes et de la Chambre consultative de la jeunesse.

Statistiques 2010

Il y a eu plus de cas, mais aussi plus de dossiers classés. On relève aussi une diminution régulière de situations avec mandats judiciaires. L'accord des parents est en augmentation et on évite ainsi une « judiciarisation ». Les MESIP et les MATAS évitent le nombre de placements au profit d'une politique ambulatoire affirmée.

En 2012, plusieurs cadres du SPJ partiront en retraite et la question de la relève revêt une grande importance.

Visite de la cellule divorce, Longemalle à Renens

Il s'agit d'une mission spécifique du service qui implique une collaboration avec de fréquentes réunions, c'est la raison pour laquelle cette cellule est centralisée à Renens. Elle agit, lorsque les parents se séparent de manière conflictuelle, sur mandat :

- des tribunaux d'arrondissement lors des mesures de protection de l'union conjugale,
- de la justice de paix pour fixer le droit de visite de parents non mariés ou après divorce,
- pour les auditions de mineurs découlant de l'art 17 LAsi,
- pour les auditions en changement de nom.

Le Canton de Vaud a délibérément choisi, contrairement à d'autres cantons (Genève notamment), de n'agir qu'en cas de conflit, car l'audition systématique prend beaucoup de temps et de forces et n'est pas nécessaire.

Suite au mandat de la justice, la cellule divorce envoie une lettre aux parents pour fixer 4-6 entretiens (parfois plus) avec et sans l'enfant, ainsi que des entretiens avec l'école et/ou le réseau autour de l'enfant. Les entretiens ont lieu à domicile et s'étalent sur une durée d'environ quatre mois, ce qui permet de suivre l'évolution de l'enfant et de le perturber le moins possible.

Les entretiens se font avec en filigrane 5 critères fixés par la jurisprudence du Tribunal fédéral (TF), à savoir :

- relations personnelles enfant/parents,
- capacités éducatives des parents,
- aptitude des parents à s'occuper des enfants,
- stabilité des relations,
- désir des enfants.

Par la suite, un rapport centré sur le bien de l'enfant, décrit:

- les faits.
- la situation actuelle,
- le point de vue de chaque parent,
- le descriptif des observations sur les enfants,
- une synthèse et une discussion ainsi qu'une proposition.

Les membres de la cellule divorce sont parfois convoqués à l'audience du tribunal. Il est à noter que dans 90% des cas, la proposition présentée est suivie par les tribunaux. Les situations conflictuelles touchent tous les milieux. Une proportion importante de cas provient de l'immigration. On peut constater que les séparations se font de plus en plus tôt avec des enfants en bas âge.

Le contact avec les tribunaux d'arrondissement est bon. Une rencontre a lieu une fois par an avec ces derniers. Cela permet des mises au point profitables à l'enfant. Une fois le rapport rendu et la décision prise, le mandat est terminé et le dossier archivé. Les professionnels de la cellule qui font l'évaluation n'effectuent jamais de prise en charge subséquente.

Avec les justices de paix, le contact n'est pas régulier; cela peut s'avérer plus complexe dans les relations. En outre, les justices de paix peuvent ouvrir des enquêtes et ordonner des mesures. Parfois, ce sont les mêmes personnes qui effectuent ces deux tâches, ce qui peut empêcher de prendre de la distance.

Le problème de la cellule divorce est que du retard a été pris en raison de manque de personnel; les cas de maladie ont doublé de 2005 à 2010 et ont augmenté de 18% entre 2009 et 2010 avec une tendance similaire pour 2011. La moyenne du délai de prise en charge est de 3,5 mois.

Une solution pour diminuer cette attente dommageable pour l'enfant doit être trouvée. Il faut toutefois relever que la cellule est en mesure de faire face aux cas actuels mais peine à combler le retard accumulé.

6^e observation Retard dans le traitement de situations conflictuelles

Les cas en attente d'évaluation par la cellule divorce sont en constante augmentation. Si, dans sa composition actuelle, la cellule peut faire face aux nouveaux cas, elle ne peut résorber le retard pris, ce qui implique que des situations conflictuelles perdurent et deviennent, au fil du temps, de plus en plus complexes et dommageables pour l'enfant.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il envisage pour combler ce retard.

Les suites de la fixation du droit de visite s'avèrent difficiles lorsqu'il faut des lieux protégés (points rencontre). Le nouveau code de procédure qui oblige le rapport d'entretien à être exhaustif pose parfois des problèmes, car les conflits peuvent dégénérer en violence vis-à-vis de la personne qui a conduit les entretiens. La garde partagée peut aussi être source de conflits et de difficultés. Il serait souhaitable de ne pas satisfaire les seuls parents au détriment de l'enfant.

Visite de la mesure Ren'Fort au coeur de l'association Mobilet

Mobilet est une association faîtière du Centre vaudois d'aide à la jeunesse, de la Maison des Jeunes et de Jet service. Elle comprend cinq mesures qui font partie de la transition 1.

Ren'Fort est une mesure expérimentale sur deux ans, pour jeunes en difficultés. Elle est financée par le fonds d'accompagnement ordinaire du SPJ pour l'enfance malheureuse et abandonnée. Ces jeunes, en grande rupture, doivent apprendre ou réapprendre le respect d'eux-mêmes et la confiance en eux pour être ensuite, si possible, conduits vers un préapprentissage ou un apprentissage, sinon vers une autre mesure. Ces jeunes, dont la moitié vivent en foyer, sont souvent envoyés par le tuteur général. Ils sont tous des situations SPJ. La mesure se passe sur deux sites : l'un à Renens et l'autre à Crissier. Après six mois, un bilan est dressé : soit on renouvelle l'expérience, soit on trouve une autre solution.

Sur les deux sites, il y a chaque fois huit places avec des ateliers bois, cuisine et artistique. Le sport et la culture font également partie des activités. Il est important de garder les jeunes connectés à la vie courante et de les mettre petit à petit dans la réalité qu'ils ont trop souvent abandonnée. Un point de situation est établi toutes les quatre à six semaines, incluant des contacts avec le réseau social qui s'occupe du jeune.

Cette mesure pilote existe aussi à Yverdon, Orbe, Nyon, Vevey et Bex. Un bilan sera établi après deux ans. Le coût est de CHF 145.— par jour/par jeune sur 240 jours/an. Le contact avec les mandants des autres mesures est bon, souvent un peu compliqué avec le Service de l'emploi (SDE), car les procédures sont lourdes pour entrer en SEMO (conseiller de l'Office régional de placement, référent SEMO et divers autres acteurs). C'est parfois plus simple dans les autres cantons.

Collaboration avec la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal

La Commission de gestion a décidé en plénum que la sous-commission DFJC devait se mettre en rapport avec la Commission de haute surveillance sur le Tribunal cantonal et rencontrer les membres en charge des justices de paix. Cela a été fait et les questions suivantes ont été posées :

- Y a-t-il des règles claires en matière de mandat donné par les justices de paix, notamment en termes de suivi et d'évaluation?
- Existe-t-il également des règles claires de récusation pour les mandats confiés au SPJ ?
- Quelles sont les procédures de suivi des cas lors de déménagements hors du canton ?

 Est-il prévu des procédures claires de transmission des cas SPJ aux justices de paix et inversement?

La Commission de haute surveillance sur le Tribunal cantonal traitera de ces questions.

Visite à la FAJE (Fondation d'accueil de jour des enfants)

Les bureaux ont déménagé pour se retrouver dans un espace déjà dédié au monde de la petite enfance pour la Ville de Lausanne. La transition de direction s'est faite début février 2012 avec le départ de l'ancienne directrice (partant à la retraite) et la venue de la nouvelle directrice. Elles ont pu collaborer ensemble au passage de témoin. Dans ces mêmes locaux s'installera aussi la Fondation pour les écoles de musique, afin de profiter des synergies d'organisation.

Comme prévu dans la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la FAJE a établi un rapport sur sa mission après cinq ans d'activité. Ce rapport est dans les mains du Conseil d'Etat avant d'être soumis au Grand Conseil.

On constate beaucoup de nouvelles positives :

- depuis la mise en vigueur de la loi près de 4'600 places d'accueil ont été créées,
- les places ne se situent pas seulement sur l'arc lémanique mais se développent partout,
- le recrutement du personnel ne présente actuellement pas de difficultés. L'Ecole supérieure en enseignement de l'enfance (ESEDE), ex-IPGL, a pu sensiblement augmenter le nombre de places de formation,
- l'immense majorité des communes a adhéré à un réseau et il existe de collaborations inter-réseaux (en janvier 2012, seules 16 communes représentant 8'533 habitants n'étaient pas organisées en réseaux),
- dans les nouveaux bâtiments scolaires, l'organisation de l'accueil parascolaire n'est plus un problème et se fait naturellement,
- la collaboration avec le SPJ est bonne.
- il n'y a plus de difficulté avec les mamans de jour afin qu'elles suivent une formation,

Il reste toutefois des points à améliorer :

- il reste toujours quelques tensions entre la formation HES et celle des CFC,
- les postes de direction sont difficiles à repourvoir en raison de leur faible attractivité,
- le dialogue avec la plate-forme canton-communes sur la mise en place de l'accueil parascolaire est suspendu dans l'attente de la réponse à la motion Gorrite,
- le taux de subventionnement doit rester attractif pour continuer à inciter à la création de places, cela signifie que l'Etat doit remplir ses engagements,
- le travail gris ou noir est difficile à évaluer, mais tant qu'il reste des files d'attente importante, le risque est présent.

Fonctionnement de la Fondation d'accueil de jour des enfants (FAJE)

Le rapport du CCF a été d'une grande aide pour clarifier les procédures et mettre en place les structures de contrôle. On peut maintenant dire combien cela a été utile. La FAJE gère CHF 40 millions et il était nécessaire d'avoir des règles strictes et claires pour cette gestion.

Bilan

Après cinq ans le bilan est très positif. Il reste encore beaucoup à faire mais l'état d'esprit a considérablement changé vis-à-vis de l'accueil de jour. Malgré quelques poches de résistance, il y a de

très nombreux projets novateurs. La collaboration avec les entreprises est très bonne. Celles-ci réalisent combien une prise en charge des enfants peut être une piste favorable au recrutement du personnel, puis contribue à le fidéliser.

Service des affaires culturelles (SERAC)

Suivi des observations depuis 2007

Rapport 2010 : Bibliothèque des Cèdres

Les livres sont pris un à un et dépoussiérés. Il ont été transférés et installés dans les locaux provisoires et sont accessibles pour la consultation. La maison des Cèdres est vide.

Rapport 2010 : BCU à la Riponne

La sécurisation de la rampe est prévue au budget 2012. Le remplacement des compactus est en cours. Il relève du budget du SIPAL et de la BCU.

Musée de l'Elysée

La presse s'étant fait l'écho d'éventuels conflits d'intérêt, la sous-commission s'est alors renseignée. Au moment de l'engagement du directeur, il a clairement été mentionné qu'il avait une société de projets. C'est d'ailleurs l'un des éléments ayant participé à ce qu'il soit choisi. Il a été convenu que cette société ne produirait plus dès son engagement, mais que deux grands projets déjà en activité (Fellini et Chaplin) termineraient les tournées prévues. Tout était donc transparent lors de l'engagement, il n'y a pas de conflit d'intérêt.

Chantiers législatifs

- Loi sur les écoles du musique (LEM): elle est sous toit et c'est maintenant la phase de mise en oeuvre. La fondation sera créée au 1^{er} janvier 2012. Le mécanisme de financement s'est mis en route depuis le 1^{er} août 2011. Le service rencontre les préfets qui doivent être au courant afin que les communes soient également bien informées.
 - Pour la mise sur pied de la future fondation, l'expérience acquise avec la FAJE sera précieuse. Une collaboration est d'ailleurs envisagée, de même que le partage de locaux, car la FAJE devra déménager. La partie financière sera complexe à mettre en oeuvre ainsi que la gestion interne et les différences de cultures. La partie qui concerne l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique (AVCEM) devrait être relativement simple car les enseignants sont diplômés à 100%, mais la partie des sociétés de musique sera certainement plus difficile (75% d'enseignants diplômés). Un gros travail de préparation attend le service. Des dispositions transitoires sont prévues sur six ans.
- Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI): le retour de consultation a fait ressortir que beaucoup d'éléments étaient à retravailler en profondeur. Il faut notamment bien définir ce qui est du ressort de l'archéologie et des monuments historiques avec les nouveaux responsables de ces domaines. Le projet devrait être prêt pour la fin 2011.
- Loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA): l'objet est prêt mais il faut encore travailler les incidences financières. Ce ne sera pas dans le budget 2012.

Projets en cours

- La nouveauté 2011 est le projet « Label + théâtre romand ». Il s'agit d'un projet d'envergure qui nécessite un concours à deux tours. La phase pilote est prévue pour 2012 et sa réalisation en 2013.
 Un jury est mis en place avec une représentation pluricantonale de professionnels ainsi que des membres extérieurs.
- Cinéma : la fondation romande pour le cinéma est constituée depuis le 1^{er} juillet 2011. Elle est

donc en phase de démarrage. L'objectif est d'atteindre CHF 10 millions en 2012 dont CHF 500'000.— pour le fonctionnement. Le Canton de Vaud mettra CHF 3,5 millions dont 2 sont prévus au budget 2012. Le reste sera financé par la Ville de Lausanne et la Loterie romande (LORO). Le Canton de Vaud met donc 35% et le Canton de Genève 50%, le reste étant pris en charge par les autres cantons romands. Le calcul est fait selon le taux de productivité cinématographique des cantons.

- Orchestre de chambre de Lausanne (OCL): après beaucoup de turbulences, le calme est revenu. Depuis peu, il y a un nouvel administrateur. Le président donne toute satisfaction et l'ambiance s'avère très bonne. On peut dire que la page difficile est tournée.
- Ribaupierre : le changement de gouvernance a eu lieu. La convention avec l'Etat est en cours de renégociation. L'enseignement Willems va rester, mais le diplôme vaudois disparaîtra. Pour la partie non professionnelle, la LEM s'appliquera.
- Inventaire du patrimoine immatériel : l'inventaire des objets cantonaux sera finalisé en 2011. Quatorze objets seront soumis au Conseil d'Etat pour figurer sur la liste cantonale de la Confédération. Les critères pour figurer sur ladite liste sont entre autres : minimum 30 ans d'existence et la tradition doit continuer. A titre d'exemple: la fête des vignerons, l'art du découpage au Pays-d'Enhaut, les fêtes de jeunesse de campagne ont été des éléments retenus. La Confédération procédera ensuite à une sélection.
- Musée d'Avenches : la réponse à la motion Meyer Keller est en cours de préparation avec la reprise de l'étude des sites pour le musée romain.
- Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) : la Commission de construction travaille avec un crédit d'ouvrage prévu pour 2013.

La sécurité au Palais de Rumine est aussi en cours de réflexion, de même que l'implémentation du logiciel de gestion dans les musées cantonaux.

Visite du Musée et du Jardin botanique de Lausanne

Inauguré en 1894, le Jardin botanique de Montrion a été conçu par l'architecte Alphonse Laverrière. Il a succédé au jardin de Couvaloup, situé en dessous du Château cantonal. Il comporte une serre de 63 m² datant de 1970. Une serre à succulentes (épices et saveurs) date de 1980.

Un projet de rénovation et d'agrandissement de la serre a été refusé d'une part en raison de ses aspects architecturaux qui dénaturaient l'esprit de Laverrière, et d'autre parte en raison de ses coûts. Depuis, un nouveau projet de serre de 300 m² sans intérêt architectural est en cours. Il est devisé à environ CHF 1 million dont 50% devront émaner de fonds privés. Pour l'instant, seuls CHF 220'000.— ont été trouvés.

Depuis septembre 2011, un nouveau directeur, à la fois botaniste et biologiste, est en place. Il est entrain d'établir une vision d'ensemble pour le jardin botanique, avec à la fois une mission patrimoniale et sa mise en valeur ainsi qu'une mission scientifique.

La bibliothèque est remarquable. Elle comporte trois secteurs:

- les périodiques,
- les ouvrages antérieurs à 1900,
- les ouvrages contemporains sont classés en 2 sections; les monographies et les tirés à part (encartés dans des papiers non acides) par des chômeurs avant que ce ne soit plus possible.

Les compactus ont été renouvelés il y a 10 ans et sont déjà occupés au 2/3 (800 m).

Il n'y a pas de bibliothécaire attitré depuis 1824, seul un 10% de la BCU vient pour l'enregistrement sur RERO (Réseau romande des bibliothèques occidentales). RERO est très utile et sert de vitrine pour le musée avec 18'000 ouvrages. Un autre logiciel est toutefois employé pour le répertoriage des gravures et des ouvrages que l'on ne peut pas emprunter. Pour le reste, c'est la conservatrice qui s'en

occupe.

Le personnel comprend 10,1 ETP pour 14 personnes. Le budget est de CHF 1,5 millions dont CHF 900'000.— de salaires. Il y a 1,5 poste de conservateur.

Outre la bibliothèque, le musée comprend le troisième herbier en taille de Suisse. Il y a l'herbier vaudois, l'herbier suisse et l'herbier général; en tout, 200'000 parts d'herbiers vaudois répertoriées systématiquement et 800'000 parts pour les deux autres, conservées dans des compactus.

Certains herbiers sont spécialisés comme celui des ronces et les spécialistes (batologues) viennent souvent le consulter. A part cela, il y a des herbiers historiques (herbier de Gaudin) et des herbiers peints et dessinés qui sont des chefs-d'oeuvre (herbiers de Rosalie de Constan, de Marie Masson, de Jacobus Landwehr, de Pierre Boven, du Dr Henri Waridel, de Jean-Louis Nicod et de Marguerite Jaillet. Le dessin est bien plus précis que la photographie et ces ouvrages sont remarquables.

Actuellement, l'on peut visiter une exposition de plantes carnivores qui ne sont pas régulièrement montrées car elles sont conservées dans des serres à l'extérieur de Lausanne.

La vision du nouveau conservateur est de mieux faire connaître le jardin et le musée. Il faut pouvoir attirer d'autres publics et en faire un centre de compétences à la fois scientifique et patrimonial. Pour ce faire, des fonds publics et privés seront nécessaires de même qu'une augmentation du personnel, à terme.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'année 2011.

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR (DINT)

M. Philippe Reymond, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'intérieur pour l'année 2011 était composée de MM. Claude Schwab, et Philippe Reymond, rapporteur.

Elle a rencontré à trois reprises le chef du département et la secrétaire générale et a visité l'entier des services ainsi que l'ensemble des chefs de services, offices, divisions et secteurs composant le département.

En cette fin de législature, la sous-commission tient vivement à remercier l'ensemble des collaborateurs qui l'ont reçue, tant pour leur accueil que leur disponibilité ainsi que pour la qualité de leurs réponses, ce qui a permis d'obtenir des informations détaillées nécessaires à l'élaboration du présent rapport.

Ont été visités, les:

- Service juridique et législatif (SJL)
- Service des communes et relations institutionnelles (SeCRI) avec des rencontres avec le chargé de mission pour les fusions de communes et le responsable du Secteur Autorité de surveillance des finances communales ainsi que les préfets des districts de Nyon et de la Riviera-Pays-d'Enhaut
- Service de la population (SPOP)
- Service pénitentiaire (SPEN)
- Ministère Public

Ainsi que les:

- Office du tuteur général (OTG)
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) avec des visites aux Centres de Nyon,
 Gland, Orbe, Côteau-Fleury, Le Mont ainsi que le Foyer pour mineurs non accompagnés.
- Etablissement concordataire de détention administrative LMC (loi fédérale sur les mesures de contrainte) de Frambois
- Archives cantonales vaudoises (ACV)
- Responsable de la formation du SPEN
- Visite du Centre suisse de formation pénitentiaire à Fribourg
- Etablissements pénitentiaires :
 - Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO)
 - Prison de La Croisée
 - Prison du Bois-Mermet
 - Prison de La Tuilière
 - Etablissement du Simplon (en rénovation pour le régime de semi-détention)
 - Centre de détention de la Blécherette
- Fondation vaudoise de probation (FVP)
- Bureau cantonal pour l'intégration (BCI)
- Division état civil/naturalisations/Documents d'identité (SPOP)

Secrétariat général (SG-DINT)

Le SG a pour tâches l'appui au chef de département, l'Etat-major général (avec un adjoint plus spécialisé sur les questions de migration), les RH, la communication (qui a pris plus d'importance au cours de l'année) et les finances du DINT.

Au SG sont rattachés l'Office du tuteur général (OTG), l'Autorité de surveillance des fondations (ASF) et les Archives cantonales, ainsi que la Cellule d'appui à la mise en œuvre de la constitution (CST) également chargée du Découpage territorial (DecTer) et de la Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

Le décès de M. Jean-Claude Mermoud en septembre 2011 a nécessité de la part de M. Leuba, chef du Département de l'intérieur et suppléant du chef du département de l'économie, de conduire deux départements pendant les quatre derniers mois de l'année. Face à la charge extrêmement lourde assumée par le conseiller d'Etat, le Secrétariat général du DINT a allégé le rythme des séances et le plus possible assumé la conduite du département.

Suite au remaniement des Départements de l'intérieur et de l'économie en début d'année 2012, le Service de la population (SPOP) a été intégré au DEC; le DINT quant à lui, s'est vu rattacher le Service du développement territorial (SDT) ainsi que l'Unité logement (UL), dépendant du Secrétariat général.

Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale

La mission originelle a été accomplie par l'adoption par le Grand Conseil, le 10 février 2009, du rapport faisant le bilan de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution. La volumineuse législation d'application de la nouvelle Constitution du 14 avril 2003, a été adoptée pour sa plus grande partie dans les délais constitutionnels de deux et cinq ans. A la fin 2011, il reste à adopter la disposition légale d'application de l'article 90 al. 4 relatif à l'incompatibilité entre les postes de « cadre supérieur de l'administration » et un mandat de député au Grand Conseil.

Parallèlement, la cellule Constitution s'est muée en Plate-forme canton-communes. En 2011, celle-ci a traité quatre dossiers ayant de forts impacts sur les communes : les écoles de musiques (projet de loi sur les écoles de musique/LEM), les transports scolaires, l'accueil parascolaire et le financement des lignes touristiques de navigation. Les principales activités de la cellule Constitution pour la Plate-forme canton-communes ont été le secrétariat exécutif et l'appui à la réflexion dans les dossiers suivants :

Transports scolaires

La Plate-forme s'est vu confier, en 2010, la mission de rédiger un projet de règlement sur les transports scolaires, dont l'organisation et le financement relèvent de la responsabilité des communes. En 2011, elle a tenu quatre séances (huit en tout). Elle est parvenue à un accord sur un projet de règlement, adopté par le Conseil d'Etat le 19 décembre.

Accueil parascolaire (généralisation de l'accueil parascolaire à l'ensemble de la scolarité obligatoire)

La mission de la Plate-forme est d'accompagner l'élaboration des travaux législatifs de mise en œuvre du nouvel article 63a de la Constitution du Canton de Vaud sur l'accueil parascolaire pour les enfants et les jeunes en âge de scolarité obligatoire. La Plate-forme a tenu cinq séances en 2011 (neuf en tout).

Lignes touristiques de navigation

Avec la mission de traiter la révision de la loi vaudoise sur les transports publics (LTPu) concernant le financement des lignes touristiques de navigation, la Plate-forme a tenu deux séances en 2011 (trois en tout). Ses travaux ont pris fin sur le constat que les deux associations faîtières des communes ne souhaitaient pas de modification de la répartition actuelle du financement entre le canton et les communes d'une part, et entre les communes d'autre part.

Archives cantonales vaudoises (ACV)

La première loi vaudoise sur l'archivage a été votée par le Grand Conseil le 14 juin et son règlement d'application adopté par le Conseil d'Etat le 19 décembre. Les deux textes sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2012. L'année 2011 a ainsi vu l'aboutissement d'un projet lancé en janvier 2008, essentiel pour l'amélioration de la gestion de l'information dans l'ensemble de l'administration cantonale (notamment dans la perspective de l'organisation de l'archivage électronique) et pour la coordination des règles d'accès aux archives avec les dispositions de la loi sur l'information et de la loi sur la protection des données personnelles.

Le schéma directeur recommande également la création aux ACV d'un « Pôle numérique » (système de numérisation et coffre-fort numérique), destiné en particulier à numériser les anciens plans cadastraux et à sécuriser les données déjà en possession des ACV.

Si 100 % des fonds d'archives conservés aux ACV sont, depuis 2010, décrits dans la base de données Description des Archives cantonales vaudoises sous forme électronique (DAVEL) accessible par internet, les deux tiers des fonds ne le sont que sous forme de notices, auxquels sont rattachées des copies PDF des anciens inventaires dactylographiés. Un effort soutenu est déployé pour transformer ceux-ci en notices informatiques détaillées et indexées jusqu'au niveau du dossier ou de la pièce. Afin de rationaliser ce processus, qui implique la création de centaines de milliers de nouvelles notices, un projet de Conversion semi-automatique (CoSA) des données disponibles sous forme de fichiers Word ou Excel a été développé, testé et mis en application, avec l'appui d'un mandataire.

Les archives reçues en 2011 représentent 637 mètre linéaires. Les versements officiels les plus abondants proviennent à nouveau des Registres fonciers, suivis par le Service des assurances sociales et de l'hébergement, le Service de l'emploi et le Service de justice et législation. En ce qui concerne les nouveaux fonds privés, les contacts entretenus de longue date ont permis d'obtenir la remise aux ACV de deux fonds particulièrement importants : celui de l'entreprise de vente par correspondance Charles Veillon S.A. et celui de la famille Mercier, qui a joué un rôle de premier plan dans la finance et l'immobilier lausannois depuis le 18^e siècle. On peut aussi signaler l'entrée des archives de la Société pédagogique vaudoise et du théologien Carl-Albert Keller.

Autorité cantonale de surveillance des fondations (ASF)

L'année 2011 a été marquée par l'adhésion des cantons du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud au concordat portant sur la création et l'exploitation d'un établissement intercantonal de surveillance chargé d'appliquer la législation fédérale relative à la prévoyance professionnelle. Le nouvel établissement est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le nombre de fondations classiques a continué à croître et le nombre de fondations de prévoyance à décroître. Au 31 décembre 2011, les fondations classiques étaient au nombre de 1'029 contre 1'021 un an auparavant, alors que l'on dénombrait 297 fondations de prévoyance au 31 décembre 2011 contre 333 au 31 décembre 2010.

Dès le 1^{er} janvier 2012, la Commission de gestion du Grand Conseil n'a plus le mandat de surveillance de l'Autorité de surveillance des fondations. Devenue autorité de surveillance de Suisse occidentale (ASSO), la gestion de cet établissement sera confiée à une commission de gestion intercantonale formée par des députés de chaque canton membres du concordat, ainsi qu'à une commission de haute surveillance (aspect technique) nommée par le Conseil fédéral.

Service juridique et législatif (SJL)

Le secteur juridique du SJL vit notamment au rythme des grands projets législatifs du canton, dans lesquels il est systématiquement impliqué. En cette fin de législature, les sollicitations sur ce type de projets ont diminué, à l'exception notable de ceux émanant du DSAS, avec notamment la

problématique de la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'assurance maladie (LAMal) relative au financement hospitalier et des soins de longue durée, dossier sur lequel le SJL a été fortement sollicité. Le SJL a également été mobilisé dans le cadre des révisions importantes de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Par ailleurs, le programme Codex 2010 s'est poursuivi en 2011 avec les travaux de mise en œuvre du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant. En outre, à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile suisse, une révision de la loi sur la profession d'agent d'affaires breveté a été initiée.

Pour le reste, après plusieurs mois de vacance de postes mais avec un effectif enfin complet dès l'été 2011, le SJL a fait face à ses activités courantes. En particulier, le nombre d'examens de projets de décrets d'investissement sous l'angle de l'article 163, alinéa 2 de la Constitution cantonale (Cst-VD) et de ses dispositions d'application est demeuré important. Néanmoins, dans ce domaine, la pratique est désormais bien établie, de sorte que les réponses du SJL sont en général assez rapides. Dans le secteur de l'aide aux victimes d'infractions, le nombre de demandes a diminué en 2011, ce qui a permis au SJL de mettre à jour les anciens dossiers.

La réorganisation du secteur recouvrement du SJL s'est poursuivie en 2011 sur deux plans :

- L'organisation du travail a été revue avec la répartition des dossiers entre les gestionnaires en fonction des initiales du débiteur, et non plus en fonction du type de dossier, voire du type d'action à entreprendre. Ainsi, depuis le printemps 2011, chaque gestionnaire est responsable de l'ensemble des dossiers qui lui sont attribués, du premier rappel jusqu'à l'acte de défaut de biens. Les opérations les plus importantes sont néanmoins supervisées par les responsables de secteur. Cette réorganisation confère plus de responsabilité aux gestionnaires, mais rend également leur travail plus intéressant et évite que l'activité du secteur soit paralysée en raison de l'absence d'une collaboratrice étant la seule à connaître une partie du processus de recouvrement.
- Le développement de l'outil informatique SAP Incasso (Systems, Applications and Products for data processing) s'est poursuivi avec la mise en place d'une gestion électronique des dossiers (GED) et l'automatisation d'une grande partie du processus (rappels, réquisitions de poursuite, plans de paiement, etc.), ce qui soulage des gestionnaires, toujours très chargées, d'une partie de leur travail. Le développement informatique se poursuivra néanmoins sur toute l'année 2012, afin d'obtenir un outil performant et répondant aux besoins.

Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI)

Section des droits politiques

La gestion du cycle électoral 2011-2012 (élections communales au printemps 2011, fédérales en automne 2011 et cantonales au printemps 2012) a été difficile de par la vacance de la direction de cette section. Dès le 31 mars 2011, les collaborateurs de ce service ont dû gérer la préparation et le déroulement des nombreuses élections et votations de l'année, sous la responsabilité du chef de service. Il faut souligner leur engagement, dans un contexte difficile et pour des tâches qui requièrent des compétences pointues.

La mise en production de la nouvelle version de l'application informatique utilisée pour les votations et élections (Votelec) a été marquée par d'importants problèmes techniques le 23 octobre 2011. Un rapport spécifique a été produit par une délégation de la COGES en janvier 2012. Ce rapport, doté d'observations, a été adressé au Conseil d'Etat ; ce dernier s'est engagé à y répondre dans le courant du premier semestre 2012.

Pour seconder les élus dans les exécutifs communaux, le SeCRI a publié début juillet 2011 un « Aidemémoire pour les Municipalités vaudoises », ouvrage de plus de 200 pages qui recense, résume et présente tous les aspects liant les communes et les services de l'Etat.

Fusions de communes

L'année 2011 marque encore une étape importante pour les fusions de communes. En effet, pas moins de douze nouvelles entités fusionnées entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2011. Elles sont issues de la fusion de 48 communes. Le Canton de Vaud a donc passé en 2011, de 375 communes à 339, soit une diminution de 36 entités. Sur les dix districts vaudois, cinq d'entre eux ont été concernés par des fusions de communes. Il s'agit des districts de Lavaux-Oron, du Gros-de-Vaud, de la Broye-Vully, de Morges et du Jura-Nord vaudois. Les districts du Gros-de-Vaud et de la Broye-Vully ont totalisé à eux seuls sept des douze fusions entrées en vigueur le 1er juillet dernier. Ajoutons que la nouvelle commune de Valbroye est celle qui compte le plus grand nombre de communes fusionnées (8 communes) suivie de Vully-les-Lacs avec 7 communes. L'année 2011 marque également le démarrage ou la poursuite de six autres projets de fusions, impliquant 26 communes, dont celui de Montanaire avec 9 communes autour de Thierrens dont la convention de fusion a été soumise avec succès aux corps électoraux le 29 janvier 2012.

Le travail de cette section s'effectue en liaison directe avec le chef du département.

Préfectures

Mise en production d'une application métier adaptée aux nouvelles procédures induites par les nouveaux codes pénal et civil. Des cours à l'intention des préfets ont été mis sur pied à l'Université de Neuchâtel, à la grande satisfaction de chacun d'eux.

Le succès des commissions de conciliation des 10 districts vaudois se confirme d'année en année. En 2011, elles ont été saisies 4'466 fois et tenu 3'123 audiences pour traiter de litiges entre bailleurs et locataires. Plus de 55% de litiges ont abouti à une conciliation; par ailleurs, les propositions de jugements formulées par les commissions ont été acceptées dans plus de 15 % des cas. En comptant encore les conflits réglés avant l'audience, les commissions ont donc réussi, en 2011, à résoudre de façon définitive le 80 % des conflits.

Mise en chantier – en collaboration avec le Service des forêts, de la faune, et de la nature (SFFN) – d'une application commune de gestion des permis de pêche, ainsi que de la vente de permis par internet.

Dans ce rapport, il est bon de rappeler le rôle, les tâches et les compétences du corps préfectoral :

- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme (les préfets consacrent environ deux tiers de leur activité préfectorale en matière de conciliation).
- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district.
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- Assister les communes en matières administrative et juridique.
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district.
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales :

- Vente de permis de chasse et de pêche.
- Assermentations diverses.
- Plan ORCA (organisation en cas de catastrophe).
- Statuer sur les contraventions.

Autorité de surveillance des finances communales (ASFICo)

Cette autorité de surveillance, avec une compétence pointue, fonctionne de manière relativement autonome. Elle appuie les communes ainsi que celles projetant une fusion, par des analyses financières concernant leurs budgets et leurs comptes. Elle statue sur les plafonds d'endettement ainsi que sur les arrêtés d'impositions communaux. Ces tâches permettent à l'ASFICo d'assurer la classification financière des communes et de gérer la gestion du fonds de péréquation. En 2011, l'autorité de surveillance a bouclé le cinquième exercice de l'ancienne péréquation intercommunale et a mis en place la nouvelle péréquation votée par le Grand Conseil en 2010. L'ASFICo assure également le suivi des dossiers d'agglomération et fourni un appui à la rédaction des conventions induites par les projets. Les connaissances et les excellentes compétences de cette autorité assurent un observatoire financier Etat/Communes et ainsi permettent, en tout temps, de procéder à une évaluation du tissu économique et fiscal des communes vaudoises.

Eglises et communautés religieuses

Au vu d'une importante rotation de personnel au sein du SeCRI, la responsable des affaires religieuses a dû rejoindre le secteur des droits politiques en 2011. On doit déplorer, par cet état de fait, que le règlement sur la reconnaissance des Communautés religieuses soit resté en attente de l'approbation par le Conseil d'Etat. En effet plusieurs communautés attendent de connaître la procédure qui leur permettra d'entreprendre des démarches en vue de leur reconnaissance.

1^{re} observation Reconnaissance des communautés religieuses

La Commission de gestion a relevé le retard pris pour l'adoption du règlement d'application de la loi sur les communautés religieuses, adoptée par le Grand Conseil le 9 janvier 2007, révisée le 12 octobre 2010, ceci au moment où plusieurs communautés religieuses ont contacté le Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) pour demander une reconnaissance.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons de ce retard et sur les mesures envisagées pour y remédier.

Cathédrale

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de règlement d'utilisation de la Cathédrale. Il a été demandé à une classe de 3^e année de l'ECAL d'élaborer une étude académique consacrée au renouvellement des chaises de la Cathédrale.

Organisation du SeCRI

Il apparaît que les différentes sections composant ce service n'ont peu ou pas de lien entre elles, ce qui rend difficile la cohésion et le management de cette entité. En plus, on doit déplorer une importante rotation de personnel dans certaines sections, notamment dans celle des affaires juridiques et celle des droits politiques. Le départ du responsable des droits politiques à la fin mars 2011 (lequel n'a été remplacé qu'à fin octobre 2011) a conduit, dans une certaine mesure, aux difficultés rencontrées lors du dépouillement des scrutins fédéraux le 23 octobre 2011.

2^e observation

Organisation du Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI)

La Commission de gestion a constaté que le SeCRI avait vécu une année difficile (vacances de chefs de section, rotation de personnel) et que ce service fonctionne de manière « éclatée ».

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la cohérence de ce service et de ses relations avec d'autres entités de l'Administration cantonale vaudoise (chancellerie, finances, découpage territorial, etc.).

Service de la population (SPOP)

Division asile

La Division asile du SPOP traite les dossiers relevant de l'asile-gestion du séjour, octroi de l'aide d'urgence, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en application de la loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Les missions relatives au conseil et à l'aide au retour, l'exécution des décisions de renvoi et l'octroi de l'aide d'urgence sont assurées de manière transversale en s'adressant à l'ensemble de la population étrangère devant ou souhaitant quitter la Suisse.

Si les principes fondamentaux de la politique d'asile vaudoise ne changent pas en 2011 – à savoir rigueur pour les étrangers délinquants et ouverture grâce à la possibilité régularisation à titre humanitaire pour les personnes faisant preuve d'une réelle volonté d'intégration – l'année 2011 est indubitablement marquée par l'afflux de demandeurs d'asile fuyant les pays du nord de l'Afrique suite aux révolutions et guerres que l'on sait. Le scénario des autorités fédérales qui prévoyait que les cantons devaient s'attendre à héberger 750 requérants d'asiles supplémentaires par mois se réalise. Selon les statistiques de l'Office fédéral des migrations (ODM), le nombre d'arrivées de migrants dans les centres d'enregistrement de la Confédération augmente de près de 50%.

Le Canton de Vaud se voit attribuer 8,4% des demandeurs d'asile ; il en assure l'hébergement et l'assistance alors que la procédure d'asile est de compétence fédérale. Si au mois de février 2011, 1'262 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, ce nombre augmente en mars 2011 pour atteindre 1'874 demandes, soit 612 requêtes de plus que le mois précédent (+ 48,5%). Pour mars, les principaux pays de provenance sont l'Erythrée (268 demandes), suivi du Nigéria (174 demandes) et de la Tunisie (159 demandes). Alors qu'en 2010, le nombre de demande d'asile provenant de la Tunisie était de 2,2% il est passé en mars, à 9,5% pour se classer au troisième rang des pays de provenance. En conséquence, le canton, via l'EVAM, est obligé d'ouvrir d'urgence des abris de protection civile afin d'accueillir les réfugiés. Les communes de Nyon, Lausanne, Gland, Le Mont et Orbe sont ainsi sollicitées en 2011. Les réactions sont parfois vives, voire hostiles dans une partie de la population des localités retenues. Les abris de protection civile ont souvent été construits dans les années 70 à proximité des écoles, voire sous les bâtiments scolaires. A chaque ouverture d'abri, Le DINT et l'EVAM convient la population à des séances d'information détaillées auxquelles participent le chef du DINT, le directeur de l'EVAM et ses responsables locaux, les autorités communales et la gendarmerie. La séance d'information du 16 mai à Gland a été pour le moins animée... Fort heureusement et avec l'ensemble des mesures prises, toutes les ouvertures se passent bien et les inquiétudes évoquées par la population sont à chaque fois démenties par les faits.

En 2011, près de 700 personnes, déboutées de l'asile ou sans autorisation de séjour, ont quitté la Suisse à la demande des autorités. Parmi elles, 240 ont bénéficié d'une aide au retour et 261 ont été l'objet d'une condamnation pénale. La priorité du canton en termes de départs est en effet le renvoi des délinquants étrangers. De même, l'an passé le canton a révoqué 116 autorisations d'établissement ou de séjour (permis C, B ou L) de personnes condamnées pénalement.

Parallèlement, les autorités cantonales veillent à transmettre à l'ODM les demandes de régularisation à titre humanitaire qui répondent aux critères en vigueur dans le domaine de l'asile ou pour les

personnes sans autorisation de séjour.

Depuis 2007, dans le domaine de l'asile, le plus grand nombre de permis B octroyés en Suisse au titre de l'article 14 al.2 de la loi fédérale sur l'asile l'ont été à la demande du Canton de Vaud (29,6% du total octroyés en Suisse). En 2011, la situation du canton dans le domaine de l'asile achève sa normalisation. Le nombre de requérants remplissant actuellement les exigences légales en matière d'intégration et de séjour a considérablement diminué ces dernières années. En dehors de l'asile, 83 personnes sans titre de séjour ont par ailleurs été régularisées en 2011, dans le cadre de la loi fédérale sur les étrangers pour des considérations humanitaires

Etat civil cantonal

L'Etat civil a pour mission :

- La délivrance des prestations en matière d'état civil préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom – en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil.
- La participation aux instances intercantonales et fédérales d'autres autorités de surveillance.
- L'information, l'assistance, la formation et la surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

Pour les mariages et partenariats de ressortissants étrangers, (preuve de la légalité du séjour et annonce aux autorités migratoires) le SPOP a édicté, le 8 avril 2011, une directive indiquant dans quelle mesure l'autorité migratoire peut émettre une tolérance de séjour, valable six mois, pour permettre à l'étranger de se marier en Suisse. Le séjour du fiancé sans statut légal est ainsi toléré s'il n'existe pas d'indices de mariage de complaisance, si les conditions ultérieures du regroupement familial sont remplies et pour autant que le fiancé ne compromette pas l'ordre et la sécurité publics (art. 62 de la loi sur les étrangers – LEtr). Cela étant, la tolérance de séjour n'est pas accordée au fiancé qui se trouve en détention administrative en vue de renvoi, sous interdiction d'entrée en Suisse ou signalé au Ripol (Recherches informatisées de police).

La jurisprudence du Tribunal fédéral (TF), rendue le 23 novembre 2011 en matière de police des étrangers et le 17 janvier 2012 en matière de droit civil, pose les principes et la pratique qui doit être appliquée sur le plan fédéral en matière d'abus au droit du mariage et de légalité du séjour. En effet, ces deux arrêts donnent maintenant une ligne générale claire sur la marche à suivre, tant aux autorités migratoires qu'à celles de l'état civil, lors d'abus liés au droit du mariage si l'un des fiancés se trouve en séjour illégal. A quelques détails près, il est à noter que cette pratique est finalement celle qui avait été mise en œuvre initialement au SPOP par les Divisions étrangers, asile et état civil, le début janvier 2011.

Naturalisations

Dans le domaine des naturalisations, un système informatique a été mis en place pour optimiser les rapports entre les communes, le Canton et la Confédération (ODM). En 2011, 3'676 dossiers ont été traités pour des naturalisations facilitées ou ordinaires (à parts quasiment égales). Les assermentations se font de manière collective une à deux fois par mois. Il est à noter que le canton est le seul qui naturalise des personnes titulaires de permis F (humanitaires) pour les enfants intégrés dans notre société.

En résumé, le secteur des naturalisations a pour missions ; l'examen des dossiers transmis par les communes, la préparation de préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des migrations (ODM) et la préparation des dossiers de naturalisation à l'intention du Conseil d'Etat.

Intégration

Mise en œuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales cantonales en la matière (loi sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme – LIEPR).

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) travaillent sous la responsabilité de la déléguée cantonale à l'intégration. Comme centre de compétences en matière d'intégration, il offre des conseils et des orientations personnalisés. Comme service de contact cantonal auprès de la Confédération pour les questions d'intégration, il pilote les programmes cantonaux et gère les financements fédéraux d'intégration, ceci dans six domaines prioritaires :

- langue et formation,
- marché du travail.
- politique d'accueil des nouveaux arrivants,
- cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines,
- école, famille, égalité,
- prévention du racisme et compréhension interreligieuse.

Les efforts d'intégration se poursuivent dans le canton en 2011. Le gros projet intercantonal nommé « Des ponts sur la Broye » mené conjointement par Vaud et Fribourg, entamé en 2009, a été clos le 15 octobre 2011 à Estavayer-le-Lac.

Suite au départ de la cheffe du Bureau pour l'intégration (qui a pris la tête du Bureau de l'égalité femme homme), le Conseil d'Etat a nommé une nouvelle cheffe du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI). Les tâches principales du BCI consistent à conduire, dans le respect des orientations fédérales et des priorités du Conseil d'Etat, des actions favorisant l'intégration des étrangers et la prévention du racisme, d'assurer le lien entre l'Etat, les communautés étrangères et les associations actives dans ces domaines, de sensibiliser les membres de l'administration en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme.

Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

Comme l'ensemble de la Suisse, le Canton de Vaud fait face à une nette augmentation du nombre de demandeurs d'asile. En 2011, l'accroissement a été de 45%. Les foyers de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) sont saturés. Les structures habituelles ne sont plus en mesure d'absorber les nouvelles arrivées. Aussi, quatre abris de protection civile ont été ouverts en 2011. La sous-commission de gestion, en visitant les abris de Nyon, Gland, Orbe, Le Mont et Coteau Fleuri, a constaté que ces solutions ne sont pas satisfaisantes ni pour l'EVAM, ni pour les migrants, ni pour la population locale. L'établissement doit cependant remplir sa mission d'hébergement à l'heure où les demandes d'asile augmentent à nouveau et où l'aide d'urgence concerne environ 900 personnes dans le canton. D'où le souhait de développer d'autres projets de construction, qui heureusement commencent à se profiler ici et là après des années de vaines recherches, notamment sur la Côte, moins impliquée que les autres régions vaudoises dans l'accueil de demandeurs d'asile. L'EVAM se dirigera dès qu'il le pourra vers des constructions provisoires rapides à mettre en place.

Après avoir réorganisé, sécurisé et standardisé l'accueil des migrants dans un système de phases pour garantir un meilleur accueil et une meilleure intégration, voici que ce dispositif est mis à mal par l'engorgement des foyers et des appartements, où le manque de marge de manœuvre empêche de transférer les personnes à la place adéquate. Certains nouveaux arrivants ne reçoivent ainsi pas l'entier des prestations d'accueil et de socialisation, et des personnes à l'aide d'urgence occupent toujours des places utiles en appartement où devraient être hébergées des personnes en procédure d'asile ou au bénéfice d'une admission provisoire. Le développement d'une phase d'accueil et de socialisation dans le secteur Est, ainsi que l'augmentation des places en abri pour les personnes à l'aide d'urgence auraient dû, en 2011, répondre à cette problématique, en attendant la finalisation de projets

immobiliers à plus long terme.

Pour le reste, en 2011 l'EVAM a poursuivi son cheminement vers une toujours plus grande maîtrise des processus. De nombreux projets dans ce sens sont en cours, comme l'introduction d'une nouvelle commande d'assistance financière, la mise en place d'un nouveau concept de formations métiers pour le personnel, le développement d'une plate-forme « web » pour la gestion des mesures d'intégration, la réorganisation du foyer pour mineurs non accompagnés ainsi que la finalisation de la fameuse solution informatique pour l'hébergement.

Toutes ces réalisations se déroulent alors que chaque jour sur le terrain, il faut trouver de la place, accueillir de nouvelles personnes, leur fournir une assistance financière et un encadrement sécurisant, les accompagner dans leurs premiers pas en Suisse ou en préparer certains à devoir abandonner l'illusion d'y rester pour toujours. Des tâches complexes, souvent contradictoires, menées par un personnel fréquemment sous pression de la part des migrants, de la société civile et des médias.

3^e observation Compétences de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

La Commission de gestion a relevé les difficultés de l'EVAM pour trouver de nouveaux lieux d'hébergement et, en particulier, pour acquérir de nouveaux immeubles.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la possibilité d'augmenter le degré d'autonomie et la marge de manœuvre laissée à l'établissement en termes d'acquisition et d'aliénation de biens afin de mener une politique immobilière efficace.

Service pénitentiaire (SPEN)

Sous l'impulsion du chef ad intérim, les missions confiées par le Conseil d'Etat ont notamment consisté en la mise sur pied de réformes de fond visant à revoir l'organisation et le fonctionnement du service, ainsi qu'à répondre aux recommandations formulées à l'issue des audits ayant suivi le décès du détenu Skander Vogt en 2010.

Parmi les points forts de la réforme, il est signalé que 25 des 31 recommandations du rapport Rouiller sont désormais satisfaites ou en passe de l'être. La division d'attente (DA) des Etablissements de la Plaine de l'Orbe (EPO) est reconstruite. Les thèmes abordés sont la gestion courante du service, le rétablissement de la stabilité et surtout la garantie de la mise en œuvre des réformes. Par ailleurs, la formation et l'information du personnel sont considérablement renforcées. Les EPO sont désormais dotés de leur propre groupe spécial d'intervention. Les associations de personnel sont mieux intégrées à tous les niveaux d'échanges.

Le Comité des visiteurs de prisons et des lieux de privation de liberté a déposé son premier rapport en août 2011. La majeure partie des recommandations a été suivie. La Commission nationale de prévention contre la torture a rendu son rapport relatif aux Etablissements de la Plaine de l'Orbe en août 2011. Là, également, la majeure partie des recommandations sont en voie d'être résolues, notamment du fait de la transformation de la division d'attente (DA), réalisée dans un temps record de moins de six mois, et des prochaines évolutions prévues dans le cadre du projet de modernisation des EPO. Le Comité européen pour la prévention de la torture s'est aussi rendu sur le site des EPO. Son rapport est attendu au printemps 2012.

Mme la conseillère fédérale en charge du Département de justice et police est venue visiter les EPO le 11 octobre 2011, dans le cadre des visites régulières qu'elle fait aux cantons. A cette occasion, elle a pu prendre la mesure du travail effectué sur le terrain au vu de l'évolution du profil des personnes détenues.

L'année 2011 a vu l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier, du nouveau Code de procédure pénale suisse unifiant les procédures au niveau fédéral. Les mois suivant l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions ont connu une baisse des taux d'occupation dans les établissements de détention avant

jugement. Cette accalmie s'est avérée temporaire dans la mesure où des taux à nouveau égaux à ceux de décembre 2010 ont été constatés durant le dernier trimestre et générant à fin décembre, une surpopulation aiguë et inquiétante.

Taux d'occupation des établissements pénitentiaires vaudois au 31 décembre 2011 :

- La Croisée, conçue pour les détentions avant jugement, héberge plus de 220 détenus (dont la moitié après jugement!) pour une capacité de 160 places.
- La prison du Bois-Mermet oscille entre 165 et 170 détenus pour une capacité de 100 places.

Cela signifie des cohabitations difficiles (jusqu'à 3 personnes dans une cellule conçue pour une seule), des tensions quotidiennes entre détenus et des exigences accrues pour les agents de détention.

La surpopulation carcérale est très préoccupante, d'autant plus qu'il n'y a guère lieu de prévoir une diminution des séjours en prison et que les projets d'agrandissements prennent du temps.

Le Conseil d'Etat a pris congé du chef de service ad intérim à mi-novembre 2011 (après 19 mois) au terme des missions qui lui avaient été confiées. Une nouvelle cheffe de service a été nommée et a pris ses fonctions le 15 novembre 2011.

Afin de stabiliser et de consolider les mesures prises, les collaborateurs engagés à titre ad intérim se sont vu désormais nommer à titre définitif.

Les enjeux majeurs auxquels le SPEN devra faire face sont les suivants :

- Surpopulation chronique dans les établissements de détention avant jugement dont la gestion nécessitera une intensification de la collaboration avec les partenaires de la chaîne pénale et la poursuite des réflexions autour de l'utilisation et du développement des infrastructures.
- Nécessité de mener une réflexion de fond et d'apporter des solutions concrètes à la prise en charge médicale (somatique et psychiatrique) des personnes détenues. Les orientations qui seront retenues au niveau cantonal devront s'articuler en cohérence avec les autres projets cantonaux, notamment le futur Etablissement de réinsertion sécurisé (ERS) à Cery, et au plan intercantonal (Curabilis à Genève).
- Aboutissement des réflexions en lien avec l'élaboration du Rapport sur la politique pénitentiaire.
- Conduite de projets d'infrastructures conséquents qui définiront les contours des outils dont disposera le service au cours des années à venir.
- Poursuite de projets pilotes visant au développement des peines alternatives.
- Révision de la politique RH, travail sur l'attractivité des professions pénitentiaires et recrutement des collaborateurs requis pour l'ouverture des nouveaux sites.
- Engagement et formation du personnel pénitentiaire.

Etablissements pénitentiaires

De manière générale, l'effort a été porté tant sur l'amenuisement des effets nocifs liés à la détention avant jugement (accès au sport, accès aux activités socio-culturelles, etc.) que sur l'individualisation de l'exécution de la peine et le développement de la formation des personnes détenues.

- Bois-Mermet: nomination à la direction du Bois-Mermet en décembre, mettant fin à un intérim.
 L'année 2011 a été mise à contribution pour stabiliser cet établissement qui avait connu de fortes mutations dans un contexte de surpopulation. Des réflexions de fond ont ainsi pu aboutir tant sur l'organisation que sur la collaboration entre les équipes.
- La Croisée: la prison s'est attachée à la concrétisation sur le terrain de la démarche sur la déontologie initiée en 2010. Cela a contribué à ce que cet établissement retrouve une sérénité dans le travail quotidien, phénomène renforcé par le net recul du taux d'absentéisme.
- EPO: le directeur des EPO est en arrêt maladie depuis le mois d'avril, période durant laquelle il a été remplacé par une direction ad intérim. Ce changement à la tête de l'établissement a permis

d'apaiser un climat tendu, tant avec les collaborateurs qu'avec les détenus. Plus concrètement, cela s'est notamment traduit par une baisse sensible des sanctions et des recours en matière de droit disciplinaire.

En réponse aux larges critiques émises, la division d'attente (DA), quartier de haute sécurité du pénitencier de Bochuz, a été détruite afin de permettre la construction d'un quartier adapté à la prise en charge des situations particulières pour lesquelles un placement est requis.

Le domaine agricole de la Colonie a retrouvé un responsable. Pour un établissement tel que les EPO, il est important de lancer une réflexion durable au vu de l'évolution des structures agricoles en lien avec les missions du système pénitentiaire.

 La Tuilière : l'extension de l'utilisation du parloir familial aux pères permet ainsi d'éviter ou du moins d'amenuiser la rupture du lien social et familial.

Suite aux visites des différents établissements, il est relevé, d'une manière globale, les points suivants :

- Le système de piquet de direction doit encore être amélioré, notamment par un renforcement en RH au niveau de la direction des établissements.
- Les collaborations SPEN-SMPP (Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires) se sont améliorées, mais nécessitent encore des ajustements, notamment en matière de secret médical.
- Au niveau de la formation, la sous-commission de gestion a rencontré les responsables du Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire de Fribourg et le responsable de la formation du SPEN (nouvelle fonction dès 2010). Une coordination des tâches déléguées au centre suisse et des formations proposées à l'interne du SPEN doit être poursuivie. Les exigences de reconnaissance des formations sur le plan fédéral, des conditions de recrutement, de plans de carrière ainsi que les conditions d'engagement et de classification salariale doivent être prises en compte de manière cohérente. Il s'agit aussi de s'interroger sur la pertinence du modèle actuel de formation duale avec des conditions salariales initiales pénalisant le recrutement de personnes qualifiées (de plus de 25 ans), une durée de formation parfois allongée par le manque de place au centre de formation et la précarité d'un engagement qui peut être rompu en cas d'échec après plusieurs années d'activité au SPEN. L'articulation entre formation de base et formation continue est à perfectionner, avec une politique de formation pour des responsabilités plus grandes. La question d'une formation initiale des agents de détention (à l'instar des écoles de police) ne saurait être écartée.

4^e observation Engagement et formation du personnel

La Commission de gestion a constaté la mise en œuvre d'une réflexion et d'une action dans le domaine du recrutement et de la formation du personnel pénitentiaire.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la politique mise en place dans ce domaine, sur la collaboration avec le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire et sur les mesures envisagées pour améliorer le recrutement et la formation du personnel.

Office d'exécution des peines (OEP)

L'augmentation, mise en évidence en 2010, de personnes condamnées à des mesures pénales (art. 59 à 64 CP) s'est poursuivie. Au-delà de la charge croissante dans le suivi des dossiers, l'office s'est fortement impliqué dans la perspective de prises en charge interdisciplinaires et de recherche de lieux de placement adaptés aux besoins.

Le secteur Amendes et peines pécuniaires a quant à lui vu la forte hausse de son activité se poursuivre avec l'encaissement de CHF 4'348'840.— (2010 : 2'094'000.—), alors que 2'150 jours de peine privative de liberté de substitution ont été subis (2010 : 1'996 jours).

Une réorganisation de l'office est en cours, avec pour objectif une rationalisation dans la gestion des dossiers.

Fondation vaudoise de probation (FVP)

La FVP reçoit une enveloppe financière de l'Etat qui couvre les 2/3 de son budget, le solde étant recherché par la Direction auprès de donateurs privés. Elle a pour but d'aider, soutenir et contrôler les personnes libérées après avoir subi des peines privatives de liberté, de faire appliquer les conditions imposées aux personnes libérées sous conditions et aux personnes condamnées à des arrêts domiciliaires ainsi que d'organiser et de gérer les travaux d'intérêt général (TIG).

Conclusion

2010 et 2011 ont vu une profonde réorganisation du SPEN, avec l'arrivée de nouveaux cadres, de nombreux postes intérimaires. Réorganisé, le SPEN est armé pour relever les défis, et en particulier la nécessaire croissance en terme de bâtiments et d'effectifs afin de répondre aussi rapidement que possible à la vague de surpopulation carcérale et aux situations, de plus en plus, complexes des détenus.

En un an et demi, le SPEN a subi de profondes mutations, en particulier dans son organisation. La tendance la plus forte est celle du regroupement de certaines missions dans le cadre d'un état-major nettement renforcé. Que ce soient la logistique, la sécurité, les finances, l'information, les ressources humaines ou la formation, de nombreuses tâches ont été regroupées à la tête du service pour permettre plus de cohérence et une plus grande solidarité entre établissements pénitentiaires. Pour ce faire, de nombreux cadres ont été engagés. Les conséquences évidentes de cette organisation sont la réduction de la marge de manœuvre des directions d'établissements. Se pose la question du juste équilibre à trouver pour que les établissements puissent être dirigés en fonction de la connaissance du terrain et des réalités concrètes. Une trop grande centralisation risque de ralentir les procédures et de priver les établissements de la relative autonomie dont ils ont besoin pour remplir leur mission et assumer leurs responsabilités de pilotage d'entités complexes, qui exigent une vigilance au quotidien et une gestion à visage humain.

Office du tuteur général (OTG)

2011 a vu l'entrée en fonction d'un nouveau tuteur général. Sur le plan de la charge de travail, le nombre de mandats confiés à l'office a poursuivi sa croissance. En 2011, l'office a payé plus de 72'000 factures, dont 26'000 factures médicales, pour un montant total de CHF 49'500'000.—. La caisse de l'office a enregistré pendant ce même temps un flux de CHF 5'000'000.—, soit en moyenne CHF 98'000.— par semaine. Cela illustre l'importante activité de l'office sur le plan de la gestion administrative et financière des biens des pupilles, en plus de son activité sociale auprès d'elles.

Compte tenu de la croissance des effectifs de l'office depuis 2008, les actuels locaux sis au Chemin de Mornex sont saturés. Le Bureau d'aide et de conseils aux curateurs et tuteurs privés (BAC) et l'unité de contrôle interne ont déménagé en novembre 2011 à Sévelin 20 à Lausanne, dans les locaux anciennement occupés par le Juge d'application des peines.

Au niveau cantonal, le Grand Conseil a adopté en juin 2011 l'EMPL « cas lourds », dont l'entrée en vigueur est fixée au1^{er} janvier 2012. Cet EMPL crée en particulier un nouvel article 97a de la loi d'introduction dans le Canton de Vaud du code civil suisse (LVCC), lequel énonce notamment les critères définissant les cas lourds devant être confiés à l'office. Cette nouvelle disposition donne également une assise légale au rôle actuellement assuré par le Bureau d'aide et de conseils aux curateurs et tuteurs privés (BAC).

Le 10 novembre 2011, le Conseil d'Etat adopte l'exposé des motifs et projet de loi sur la protection de l'adulte et de l'enfant (PAE), dernier volet de la réforme judiciaire Codex. La nouvelle loi doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

La nouvelle loi utilise la faible marge de manœuvre laissée aux cantons pour proposer des solutions

pragmatiques et dans l'intérêt des personnes. Les nouveautés portent notamment sur l'encouragement du droit de la personne à disposer d'elle-même, le renforcement de la solidarité familiale et la modification des règles sur le placement à des fins d'assistance.

Suite aux remarques faites par la sous-commission de gestion sur l'utilisation de Tutelec en 2009, il apparaît qu'une meilleure maîtrise de cet outil informatique par le tuteur général et ses collaborateurs ont permis de faire avancer cette application. Il reste toutefois encore des zones d'ombres engendrées, notamment, par les flux financiers entre les comptes des pupilles et les fonds constitués par l'alimentation financière de la garantie de l'Etat.

Ministère public central (MPc)

Le Canton de Vaud a subi de grands changements avec l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale unifiée (CPP). Ce dernier n'a pas seulement entraîné des conséquences sur les activités juridictionnelles du Ministère public mais également sur sa structure et son organisation.

Activités juridictionnelles

Les modifications apportées par le nouveau CPP par rapport à l'ancienne procédure vaudoise sont considérables. Pour le Ministère public, il a transformé la façon de travailler des magistrats et des collaborateurs, notamment au stade de l'enquête avec l'introduction de l'avocat de la première heure et de l'instruction contradictoire ainsi que dans le cadre de l'intervention devant des nouvelles instances, le Tribunal des mesures de contraintes et la Cour d'appel pénale.

L'ampleur de la mutation exclut tout bilan définitif après seulement une année d'activité à l'enseigne de la nouvelle procédure. Il apparaît déjà néanmoins que le rythme de traitement des affaires a ralenti. Sans doute ce ralentissement est-il dû à la nouvelle procédure elle-même, et à ses incidences sur le déroulement des enquêtes; mais il faut également en rechercher la cause dans le fait que 2011 - et particulièrement le début de l'année - a été une phase de démarrage, avec la nécessaire déstabilisation que cela comporte. Il est aujourd'hui trop tôt pour évaluer l'impact précis de chacune de ces deux causes. Ainsi, par exemple, l'instruction contradictoire a certainement des conséquences sur la durée des auditions, dans le sens d'un accroissement; toutefois, les nombreuses affaires encore pendantes en 2011 (au 1er janvier 2011, 7'420 enquêtes étaient en cours dans les différents ministères publics du Canton), ouvertes au cours des années précédentes, rendent hasardeux tout constat que l'on voudrait prétendre sérieusement étayé. Pour ces différentes raisons, une présentation exhaustive et une analyse pertinente des conséquences de la nouvelle procédure sont à ce jour exclues. L'année 2012 sera vraisemblablement plus parlante et permettra sans doute une analyse plus complète, se basant sur des chiffres d'une pertinence accrue.

Pour 2011, quelques tendances peuvent néanmoins être données, soit environ :

- Aux 7'420 enquêtes en cours au 1^{er} janvier 2011, sont venues s'ajouter 21'433 nouvelles affaires, correspondant à une augmentation de l'ordre de 22% par rapport à 2010.
- 20'199 enquêtes closes (contre 18'759 en 2010), dont 11'780 par des ordonnances pénales (7'074 en 2010), le nombre des autres décisions de clôture ayant diminué par rapport à 2010 (en particulier les actes d'accusation).
- Le nombre d'enquêtes ouvertes est passé à 8'654 au 31 décembre 2011, contre 7'354 à la même date en 2010.
- 584 audiences auxquelles le Ministère public a participé devant les tribunaux des mesures de contrainte, d'arrondissement, des mineurs et de deuxième instance, ainsi que devant le Juge d'application des peines.

L'effectif total est de 163,2 ETP occupés par environ 200 collaborateurs. A relever qu'en 2011, 2,45 ETP, non décomptés dans les chiffres mentionnés ci-dessus, ont été transférés au SPEN, dont un ETP récupéré dès novembre 2011, qui a permis de pérenniser le poste de directrice administrative. Le

Ministère public devrait donc encore recouvrer 1,45 ETP.

Le regroupement de l'Office du juge d'instruction pénal et du Ministère public, en tant que Ministère public central, a entraîné la nécessité de déménager dans des locaux plus vastes. C'est donc la première quinzaine d'avril que les équipes de cet office ont pu s'installer dans le bâtiment de Longemalle. Outre le déménagement, la direction du Ministère public a dû investir beaucoup d'énergie pour que les derniers travaux nécessaires soient finalisés et pour qu'une solution soit trouvée en matière de circulation d'air, de température et d'acoustique.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'intérieur pour l'année 2011.

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

M. Laurent Wehrli, rapporteur : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour l'exercice 2011 était composée de MM. Jean-Luc Chollet et Laurent Wehrli, rapporteur.

Introduction

En 2009, les services du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) étaient les suivants :

- Secrétariat général (SG-DSAS)
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)
- Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)
- Service de la santé publique (SSP)
- Hospices cantonaux-CHUV

Secrétariat général (SG-DSAS)

Le Secrétariat général a continué son action de coordination et d'appui aux autres services au sujet de projets majeurs. Ainsi en a-t-il été avec la campagne puis la mise en place des Prestations complémentaires – Familles (PC-Familles) et des Rentes-Ponts AVS, avec la poursuite de l'élaboration du dispositif RDU – Revenu déterminant unique, et avec la restructuration du dispositif légal de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires (LPFES) en lien avec les modifications de la LAMal.

PC-Familles et Rentes-Ponts AVS³

Les PC-Familles et Rentes-Ponts adoptées par le Grand Conseil ont fait l'objet d'un référendum. Les citoyennes et citoyens vaudois ont approuvé ce nouveau dispositif à 61,13% lors de la votation du 15 mai 2011. Il s'est agit ensuite de préparer l'entrée en vigueur fixée dans un premier temps au 1^{er} juillet, puis repoussée au 1^{er} octobre afin de tenir compte des soucis des acteurs professionnels dont il s'agissait d'assurer la formation, sans parler des outils informatiques à calibrer.

Au 31 décembre, un peu plus de 500 dossiers étaient ouverts, dont 375 migrés du dispositif « Revenu d'insertion » (RI). Si d'aucuns peuvent souligner que ce résultat est éloigné des quelque 900 dossiers de ce type attendus, d'autres mettent en avant que ce taux de mise en œuvre est plus élevé que celui observé dans d'autres cantons ayant réalisé des mesures similaires. Diverses mesures ont été alors étudiées pour renforcer la communication, afin notamment d'informer les bénéficiaires de subsides à l'assurance-maladie qui, potentiellement, pourraient relever des normes déterminées pour les PC-Familles ou les Rentes-Ponts AVS.

Il convient de relever que la collaboration avec les régions en charge de l'application s'est globalement bien déroulée. Cela a cependant impliqué plusieurs services dans plusieurs opérations et séances de coordination. Une question n'est toujours pas réglée, à savoir la prise en charge des frais administratifs des autorités régionales d'application.

-

³ Cet objet est placé ici sous « Secrétariat général » même si les services SAHS et SPAS sont aussi concernés.

1^{re} observation

Prise en charge des frais administratifs des autorités régionales d'application du nouveau dispositif des PC-Familles et des Rentes-Ponts AVS

Si la mise en œuvre pratique des PC-Familles et Rentes-Ponts AVS – approuvées par les citoyens vaudois le 15 mai 2011 et entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2011 – s'est globalement bien passée, demeure la question de la prise en charge des frais administratifs des autorités régionales d'application conformément à la loi.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour régler rapidement la question de la prise en charge des frais administratifs des autorités régionales chargées de l'application des dispositifs PC-Familles et Rentes-Ponts AVS.

Au plan financier, l'année 2011 s'est terminée par un solde positif des cotisations sociales perçues et des dépenses moindres, tel qu'évoqué ci-dessus. Le DSAS a alors émis l'idée que cela serve à compenser partiellement le surplus de dépenses constatées pour le RI, partant du principe que si tous les bénéficiaires du RI concernés par les PC-Familles ou les Rentes-Ponts avaient migré de régime, cela aurait diminué les coûts du RI. Au demeurant, la question de la base légale d'une telle affectation peut se poser, en lieu et place d'un report par exemple, vu la base légale déterminant la perception de ces cotisations sociales. Cette question a été transmise à la Commission des finances dans le cadre de son étude des comptes 2011.

Revenu déterminant unifié (RDU)

Suite à l'adoption des dispositions légales et réglementaires en faveur de la mise en place du Revenu déterminant unifié (RDU) et de l'acceptation par le Grand Conseil du crédit nécessaire à la mise en place du système informatique permettant la réalisation d'un tel RDU (60% réalisé en 2011), le Secrétariat général a eu à coordonner la réflexion et l'action de nombreux services et partenaires. Il s'est agit de définir les procédures et mettre en place les éléments pour qu'une phase test puisse avoir lieu si possible en 2012, avant d'imaginer la formation du personnel concerné, en vue d'une entrée en vigueur en 2013.

Si, évidemment, il est compréhensible que la réalisation d'un tel projet prenne du temps, vu notamment les interactions interservices et interdépartements que cela implique, il apparaît cependant que le laps de temps entre la décision du Grand Conseil et la mise à disposition des professionnels concernés est pour le moins étendu! Souhaitons qu'un coup d'accélérateur puisse être donné, afin que les effets bénéfiques attendus de ce RDU puissent rapidement se déployer.

Loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires (LPFES)⁴

Suite au refus d'entrée en matière du Grand Conseil sur ce projet de Loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires (LPFES), la décision a été prise par le chef du DSAS et le Conseil d'Etat de dissocier la partie «EMS» - qui n'était visiblement pas contestée – de celle «Hôpitaux» - qui l'avait été notamment en regard de la question des cliniques privées et de leur intégration ou non dans la liste LAMal des établissements autorisés à facturer à charge de l'assurance obligatoire des soins.

Cette partie a impliqué de nombreuses coordinations tant à l'interne de l'Etat qu'avec divers partenaires. Il convient de relever que le climat de négociation s'est largement amélioré au cours de l'année 2011. Les ostracismes – de part et d'autre! – se sont atténués. Cela a permis d'amender le projet soumis et de le présenter à nouveau au Grand Conseil, avec le succès connu.

Autres mesures

Par ailleurs, le SG a poursuivi son activité de secrétariat du Conseil de politique sociale (CPS). A ce

⁴ Cet objet est placé ici sous « Secrétariat général » même si d'autres services, notamment SSP, sont aussi concernés.

titre, il a notamment géré la rédaction et l'envoi d'une feuille d'information après chaque séance. C'est une occasion supplémentaire de dialogue avec les communes au sujet de ces questions sociales souvent très controversées. Il faut cependant constater qu'aucune commune n'a profité de cette possibilité de réagir ou de présenter des propositions à ce sujet! A l'occasion de la nouvelle législature communale, une synthèse des éléments contenus dans la facture sociale a également été élaborée et adressée aux régions d'application (RAS) et aux communes.

Le Secrétariat général a également débuté l'élaboration d'un concept de qualité sanitaire et social, harmonisé et coordonné. Cet outil doit permettre une utilisation optimale des ressources à disposition : CIVEMS, etc. Il prévoit en effet une extension aux hôpitaux du dispositif de contrôle et d'inspections ponctuelles connus déjà par les EMS et les établissements d'accueil de personnes ayant un handicap. Un coordinateur a été nommé pour assurer, prioritairement, l'évolution sanitaire du dispositif, qui est l'une des parties le plus à développer.

Le Secrétariat général a encore finalisé la phase ultime des déménagements des services, qui a conduit notamment au regroupement de tous les services du DSAS sous le même toit du BAP, à l'exception bien normale du CHUV. Un plan de mobilité a également été réalisé, avec notamment la mise à disposition de 3 véhicules « Mobility ».

L'un des prochains défis qui a commencé à devoir être étudié par le Secrétariat général est le projet de nouveau système d'information financier piloté par le SAGEFI. Cela implique en effet une très importante coordination de cet outil informatique avec ceux utilisés actuellement par le DSAS pour payer les montants décidés en faveur des bénéficiaires afin que ces derniers ne connaissent pas de suspensions « techniques » qui auraient des conséquences graves pour eux.

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Assurances maladie

Plus de 160'000 dossiers de subsides d'assurance-maladie étaient ouverts en 2011 dans le Canton de Vaud. Cela représente 23% de la population vaudoise, alors que la moyenne suisse est de 29%; cependant, dans le Canton de Vaud la moyenne du montant d'aide est plus élevée, en regard avec une situation de cotisations d'assurance maladie plus importantes dans le canton que dans d'autres régions suisses. Chaque année, c'est une moyenne de 20'000 dossiers nouveaux qui sont ouverts. Pour mémoire, dans le Canton de Vaud, un tel subside ne peut être attribué que suite à une demande, alors qu'à Genève ou Berne, par exemple, celui-ci est automatiquement octroyé. Afin de compenser les pics, un montant de 200'000 à 300'0000 francs est consacré à l'engagement d'auxiliaires. Un accent a également été mis en 2011 sur la fonction sociale dans le suivi des dossiers soumis.

En 2011, une nouvelle opération d'incitation à changer de caisse a été lancée. 4'378 personnes ont ainsi passé dans une autre caisse. Elles pourront de ce fait économiser 3 millions de prime, ce qui représente une diminution de 900'000 francs de subsides à payer par l'Etat. L'ensemble des frais de cette campagne s'est monté à CHF 137'857.—. Pour mémoire, lors de la précédente opération, en 2009, plus de 17'000 bénéficiaires avaient changé de caisse, ce qui avait représenté 5,4 millions de primes économisées et 1 million de subside en moins à payer par l'Etat.

Aidants naturels

Le SASH s'est penché de près en 2011 sur la situation des familles et aidants naturels dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Les études conduites ont démontré qu'il s'agit d'un important travail d'accompagnement et d'aide, chiffré à une moyenne de 50 heures par semaine.

En plus d'atteindre une meilleure reconnaissance de cet engagement, les objectifs sont de définir les moyens à disposition pour répondre à des situations de crise, comme la maladie de l'aidant et donc la prise en charge de la personne le nécessitant ; de déterminer comment prévenir certaines situations de crise, en facilitant certaines décharges de l'aide naturel et d'aider ce dernier à éviter des risques de

décompensation au travers d'un accueil au sein de groupes de suivi ou en augmentant les possibilités d'accueil temporaire ; enfin, de préciser les besoins et nécessités de formation des aidants naturels.

Il convient de reconnaître que l'évolution de la société et des mentalités, mais aussi des pathologies et de la lourdeur des cas, liée notamment au vieillissement accru, implique des demandes de la part d'une partie de plus en plus importante de la population : appui, répit, reconnaissance financière. Il s'agit sans aucun doute de reconnaître cet état de fait et ces développements impliquant la société ; mais comment déterminer la part au-delà de la responsabilité personnelle.

2^e observation Soutien aux aidants naturels

La société évolue. Les demandes d'aide, de soutien et de substitution des aidants naturels se font toujours plus nombreuses, vu notamment l'évolution de la charge liée étroitement à l'évolution des pathologies et de la lourdeur des cas, due notamment au vieillissement accru.

– Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la politique qu'il entend déterminer au sujet d'un tel appui aux aidants naturels ; quels axes entend-il définir et quelles limites poser, notamment en regard de la responsabilité personnelle versus celle de la société, et des coûts que de telles mesures peuvent induire ?

Maintien à domicile

En 2011, la Convention de subventionnement de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) – la structure qui a remplacé l'Organisme médico-social vaudois (OMSV) – a été passée. La question des transports pour personnes âgées ou handicapées est maintenant intégrée dans les missions de l'AVASAD. Pour mémoire, les personnes évaluées comme pouvant bénéficier d'une telle aide peuvent disposer jusqu'à 96 bons par année. La réalité de ces dernières années démontre que seule la moitié est utilisée. Par ailleurs, les fonds constitués dans les régions à cet effet ne semblent pas facilement mobilisables.

Au sujet des aides individuelles, le SASH a poursuivi en 2011 ses réflexions quant à pouvoir mettre en place des aides progressives plutôt que forfaitaires. Elles ont été étendues à la prise en charge de Secutel (système d'alarme en cas de problème ou de chute).

Structures intermédiaires

Le développement des Unités d'accueil temporaires (UAT) s'est poursuivi en 2011 avec la tenue du groupe de travail sur les modes de financement de ces structures. La rédaction d'une nouvelle directive CIVEMS (Coordination interservice des visites en établissements médico-sociaux) portant sur les dotations, y compris du personnel d'animation, a été lancée, ainsi que la grille de visite d'UAT qui devrait être finalisée en 2012.

15 nouvelles conventions ont été signées pour des projets de logements protégés. La brochure d'information, visant à inciter de nouveaux projets, a été révisée et adaptée en 2011.

Caisse cantonale d'allocations familiales (CCAF)

Les mesures prises pour améliorer la situation financière de la Caisse cantonale d'allocations familiales ont porté leurs fruits. La CCAF boucle l'année 2011 avec un léger bénéfice. L'objectif est maintenant de pouvoir lisser les risques en élargissant le bassin des affiliés, à l'image de ce qui a été réalisé dans les cantons de Genève, du Jura et du Valais. Il s'agira cependant de ne pas outrepasser le respect des principes de liberté et de responsabilité d'affiliation.

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Revenu d'insertion (RI)

Une augmentation des dossiers RI a été à nouveau constatée en 2011. Les raisons en sont la dégradation du contexte socio-économique, en particulier la situation du marché du travail, ainsi que les décisions prises de réduction des prestations des assurances sociales, à savoir les modifications de la loi sur l'assurance-chômage et des dispositions de début de la prise en compte d'une invalidité. Ces décisions fédérales ont ainsi des conséquences lourdes au plan cantonal et communal, puisque ces reports de charge sont ensuite partagés selon les modalités de financement de la facture sociale, soit 50-50. Le crédit supplémentaire de CHF 43 millions accordé ne suffira ainsi pas. Un dépassement de CHF 8 millions a dû être relevé à fin 2011!

Afin de pallier ces évolutions, outre le nouveau dispositif des PC-Familles et des Rentes-Ponts AVS, le SPAS met en place diverses mesures d'insertion visant à permettre aux bénéficiaires – du moins certains d'entre eux – de retrouver une situation hors aide sociale. Ainsi, le programme ProLog (Programme cantonal d'insertion de moyenne durée) offre 50 places de travail à durée déterminée dans des institutions subventionnées. Ces places sont dédiées à des personnes qui ne sont plus suivies par les Offices régionaux de placement (ORP). Cela permet de requalifier et de faciliter le retour à l'emploi. 103 entrées dans ce programme ont eu lieu. Il y a eu 13 interruptions. 21 contrats de travail ont été conclus (13 à l'interne de l'institution formatrices, 8 à l'externe).

Autre mesure déjà en place depuis quelques années : FORJAD, en faveur de la formation des jeunes adultes. La volée 2011 comprenait 301 jeunes (213 en 2010). Des 1'451 jeunes entrés dans ce programme depuis 2006, 287 ont été jusqu'au bout et sont maintenant diplômés. Parmi eux, 224 (78%) sont complètement sortis du RI, 63 (22%) touchent encore le RI ou un complément.

Des mesures d'insertion socioprofessionnelle (MIS) ont également été accordées en 2011 : 2'800 selon les 45 MIS disponibles au catalogue ; 1'800 mesures individualisées ont de plus été décrétées.

La réorganisation des tâches des assistants sociaux – suivi social – et du personnel administratif – suivi financier – des Centres sociaux a été terminée en 2011. Une évaluation conduite par l'IDHEAP est en cours dont les conclusions sont attendues en 2012.

Un audit transversal portant sur la détection du travail au gris a été conduit par l'Unité de contrôle et de conseils (UCC) dans la région Est pour vérifier si la dissimulation d'une activité lucrative est une fraude fréquemment commise par les bénéficiaires du RI. Il sera élargi à l'ensemble du canton, afin de renforcer encore les mesures de suivi et de contrôle du RI.

Une visite au Centre social régional (CSR) de Prilly a permis de prendre la mesure des changements que cette nouvelle organisation occasionne, ainsi que de l'importance et la lourdeur des activités professionnelles déployées.

Plan stratégique Handicap 2011

Suite à la validation du Plan stratégique Handicap 2011, il s'est agit de préparer la révision de la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour les personnes handicapées (LAIH). L'objectif est de favoriser la modernisation du réseau des institutions, dépendant totalement du Canton depuis la RPT. Le but est aussi de permettre l'élargissement des offres d'hébergement et de prise en charge, avec le déploiement de nouveaux appartements protégés, d'appartements communautaires, d'aide pour le maintien à domicile, etc. Il s'agit également de régler les questions liées au suivi sanitaire, avec la proposition de désignation d'un médecin responsable et d'un service de santé dans chaque institution. De nouveaux problèmes nécessitent de nouvelles réponses : vieillissement des personnes handicapées, hébergement de longue durée suite à des traumatismes cranio-cérébraux et accidents vasculaires cérébraux (TTC/AVC), prise en charge des jeunes adultes autistes. La révision de la loi devra également apporter des réponses sur les standards dans les dotations, ceci afin de garantir une équité dans les allocations de ressources. Ces préparatifs ont donc été poursuivis en 2011.

Par ailleurs, le renforcement des synergies entre la CIVEMS (voir supra) et l'Organe de contrôle des

établissements socio-éducatifs (OCESE) a été poursuivi, afin d'améliorer encore la qualité des établissements. La sous-commission continue à se réjouir du développement du travail en commun des services en charge des EMS et des institutions pour personnes en situation de handicap, afin de simplifier l'action dans le terrain tout en assurant la qualité de la prise en charge.

La Commission cantonale sur le handicap mental a siégé. Présidée par le chef du DSAS, elle réunit les professionnels, les services concernés, le corps médical, la formation, les usagers. Ses buts sont de permettre d'anticiper et de suivre l'évolution des besoins des personnes déficientes mentales adultes et conseiller le département sur les politiques à conduire. A ce titre, il convient de noter parmi les réflexions à venir : prise en charge plus individualisée ; intégration des soins, notamment des soins palliatifs ; réponses aux problématiques nouvelles (autisme, troubles psychiatriques associés, etc.).

Visites d'institutions

La sous-commission a visité l'atelier protégé « La Cordée », dépendant de la Fondation Renée Delafontaine, à Prilly. Elle en salue la tenue. Cette fondation gère une école pour des enfants et jeunes de 4 à 20 ans, ainsi que 13 ateliers répartis en 5 lieux. Ce sont des ateliers d'occupation pour 110 personnes ayant un handicap qualifié de moyen à lourd. Ces personnes disposent d'un contrat de travail et sont rétribuées en regard de leur implication entre 40 et 200 francs par mois. 1 maître socioprofessionnel s'occupe en général de 6 à 8 personnes. Le choix d'activité est coordonné entre la personne, sa famille et l'institution, après 2 ou 3 stages effectués dans des secteurs différents. Tous les trois ans, ces personnes sont incitées à réfléchir à un changement d'activité. A Prilly, depuis 1987, ces personnes peuvent ainsi être engagées dans les secteurs suivants : boutique, blanchisserie, boulangerie, cuisine, poterie, bois.

Etat du service

En 2011, le service a procédé à diverses réorganisations visant à mettre l'organisation interne en adéquation avec les missions et actions de ce service qui passe d'une orientation très administrative (gestion de dossiers) à une mission d'action sociale et de réflexion sur les politiques à mettre en place en matière d'intégration et d'insertion sociales.

Pour ce faire, la section APHAGI (Aide aux personnes handicapées et gestion en institutions) a été complètement remaniée, avec notamment la création de plusieurs unités et la délégation à ces dernières de diverses compétences. Des mesures de coordination interne ont également été intégrées. La section AIS (Aide et insertions sociales) a elle aussi été réorganisée, avec à la clé une simplification de l'organigramme, en regroupant les collaborateurs en deux unités : l'une chargée de piloter la prestation financière du RI et l'autre de conduire les programmes d'insertion et d'appui social.

Notons encore que sur un effectif de 93,6 EPT, 7 certifications externes qualifiantes ont été réussies en 2011. La sous-commission salue ces efforts de formation continue, utiles tant aux personnes qui les ont réussies – et qui sont à féliciter – qu'au service qui voit ces compétences renforcer ses capacités à accomplir ses missions.

Service de la santé publique (SSP)

Situation du service

L'année 2011 fut particulière pour le service avec la maladie de longue durée du chef de service, qui, heureusement, a pu reprendre intégralement ses fonctions, le départ à la retraite du chef de service adjoint et l'arrivée d'un nouveau chef de la division « Hôpitaux », pour ne citer que les événements de ce type les plus importants. Sans parler des autres problèmes de personnel liés à plus de 10 cas de maladies graves. Autant dire que les autres cadres et en particulier celui qui a assumé la fonction de chef de service pendant six mois ont dû effectuer un travail important en plus du leur, afin de permettre au service de quand même accomplir ses missions. La sous-commission en est bien consciente et tient à saluer un tel engagement supplémentaire.

Planification

Outre la gestion de la révision de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires (LPFES) déjà mentionné supra sous « Secrétariat général », le service a travaillé en 2011 sur d'autres actes de planification.

Un premier rapport a été rendu sur le cadre de référence à mettre en place pour l'organisation et le financement de la filière d'hébergement psychiatrique. Ce travail, conduit en commun avec les services SPAS et SASH, va se poursuivre au moins jusqu'en 2013.

La suite du Programme d'investissements et de modernisation des EMS (PIMEMS) pour la période 2012-2017 a été validée par le Conseil d'Etat le 25 mai 2011, avec à la clé l'inscription des éléments nécessaires dans la planification financière de l'Etat. Dans ce cadre, 4 projets d'étude ou de construction de nouveaux EMS ont pu être présentés à fin 2011. L'objectif prévu était d'atteindre 5 projets. Il convient de reconnaître que la construction de nouveaux EMS dans le canton ne se fait pas facilement, en regard des exigences d'aménagement du territoire, de la réalité du marché immobilier et des importantes coordinations que cela implique.

Or, la mise à disposition de nouveaux lits C devient ou plutôt redevient une impérative nécessité, en regard de l'engorgement constaté pour les lits A, en particulier au CHUV mais pas ou plus seulement, et lits B.

3^e observation Augmentation du nombre de lits C à disposition dans le canton

Le vieillissement de la population a, entre autres, pour conséquence de nécessiter plus de lits C. La pénurie constatée actuellement a pour effet un engorgement des lits A et B. La mise à disposition de lits C est relativement complexe en regard des réponses coordonnées à apporter aux exigences toujours plus nombreuses de constructions notamment.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la politique qu'il entend décider quant à la résolution de ce problème de manque de lits C, notamment s'il entend mettre en place un plan cantonal visant à faciliter les démarches et simplifier les exigences liées à des projets de constructions et de mise à disposition de nouveaux lits C dans le canton.

Dans le cadre de la volonté de renforcer encore l'adéquation entre les soins à domicile et les besoins, notamment afin de permettre aux personnes de demeurer le plus longtemps possible chez elles et de pouvoir mieux calibrer le besoin de lits C dans le canton, une réflexion a été lancée en vue du « CMS 2020 » à réaliser ces prochaines années. Ce travail prend du retard, à cause notamment des coordinations interservices importantes qu'il implique. La sous-commission souhaite qu'une accélération puisse être donnée à ce dossier dès 2012, qui sera certainement prévu également dans le prochain programme de législature.

Il en va de même des projets de « soins intégrés » et des modalités de délégation de responsabilités cantonales aux réseaux régionaux. Une expérience pilote a été lancée dans la région Nord Broye. Cela a cependant pris du retard.

Le Rapport sur la planification hospitalière à l'appui de la liste LAMal 2012 a, lui, pu être transmis au Conseil d'Etat. 11 contrats et 12 conventions ont pu être signés. Les règles de financement des hôpitaux pour 2012 n'ont cependant pu être transmises au Conseil d'Etat qu'au début de 2012 à cause des négociations tarifaires qui n'ont pas pu être terminées en 2011. Il en va de même pour le Règlement sur le contrôle des investissements des hôpitaux reconnus d'intérêt public et, de manière plus propre à certains sites, des projets relatifs aux travaux conservatoires et de réorganisation des hôpitaux de Morges, Yverdon et Lavigny.

Visiblement, la conduite et le pilotage du système doivent être renforcés. Il convient de saluer le lancement de la réflexion à ce sujet en 2011 et d'espérer que des décisions seront prises rapidement. A ce titre, il est à mentionner qu'un plan d'actions pour développer un système cantonal d'indicateurs sur l'activité des hôpitaux a été initié en 2011. Cela s'inscrit dans les orientations arrêtées au plan national

et permettra d'établir des comparaisons intra- et extracantonales. La sous-commission ne peut que souhaiter que tout ce processus porte rapidement des fruits et ne soit pas trop chronophage, mais bien adapté aux besoins de conduite et de pilotage du paysage hospitalier vaudois. Elle y sera attentive.

Urgences pédiatriques

La question des urgences pédiatriques dans les divers hôpitaux a également fait l'objet de réflexions et de décisions en 2011. Les mesures suivantes ont été prises : formation spécifique des infirmières affectées au tri et de celles affectées à la prise en charge ; professionnalisation des répondants de la centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) ; dotation supplémentaire en infirmières aux urgences de l'Hôpital de la Riviera ; meilleure organisation des transferts.

Personnels de santé

Comme ces dernières années, diverses mesures ont été réalisées en 2011 pour assurer une offre suffisante en personnels de la santé et lutter ainsi contre la pénurie toujours constatée. A titre d'exemple, une antenne du Groupe sanitaire lausannois (GSL) a été mise en place à Romanel-sur-Lausanne et une équipe de premiers répondants à Vallorbe, en collaboration avec les Etablissements sanitaires du Nord vaudois (EHNV). Ceci afin d'adapter le dispositif des urgences préhospitalières pour répondre à l'augmentation des activités et au manque de personnel.

Les mesures prioritaires – règlement de la garde dans certaines régions ; définition de la clause du besoin – de la Convention de partenariat signée en 2010 entre le SSP et la Société vaudoise de médecine (SVM) ont été mises en place. Le partenariat fonctionne et il est financé. Divers groupes de travail sont constitués et traitent des problématiques convenues. Par ailleurs, il a été formalisé avec le CHUV et la Faculté de biologie et de médecine le nombre de médecins spécialistes à former par discipline. Un projet d'observatoire des professions médicales, à terme de la santé, est à l'étude.

Dans le Rapport sur la gestion de l'année 2009, la sous-commission notait : « Une augmentation des places de formation dans les écoles et des places de stage dans les institutions sont en discussion avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Un accord devrait pouvoir être trouvé en 2010. » Or, force est de constater en 2011 que tel n'est toujours pas le cas, suite à une non entrée en matière du DFJC à ce sujet !

4^e observation

Augmentation des places de formation dans le domaine des métiers de la santé

Une augmentation des places de formation dans les écoles des métiers de la santé et des places de stage dans les institutions est en discussion entre le DSAS et le DFJC depuis plusieurs années, mais sans aucun résultat!

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les solutions qu'il entend apporter à cette problématique et comment il compte établir une meilleure collaboration entre les départements DSAS et DFJC concernés.

Promotion de la santé et prévention

Les départements DSAS et DFJC se sont en revanche entendus quant au nouveau dispositif de gouvernance de la santé publique. L'Unité promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire (PSPS) a été mise en place suite à l'adoption par le Conseil d'Etat en août 2011 du texte réglementaire. L'administration en est confiée à l'AVASAD, qui gérait déjà les infirmières scolaires. Le budget de cette unité est cependant clairement séparé des autres activités de l'AVASAD, vu les différences de modalité de prise en charge financière des diverses activités de cet organisme.

Un projet de cadre cantonal de promotion de la santé et de prévention pour la législature 2012-2017 a été soumis à la Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA) en date

du 5 décembre 2011.

Visites d'EMS

La sous-commission a procédé à diverses visites, notamment d'EMS avec des projets de travaux (Pré-Fleuri, Chantemerle, Orphée) et le dernier inauguré (Bois-Gentil 2). Elle a pu ainsi prendre connaissance des possibilités, projets et réalisations, mais aussi des difficultés et des lourdeurs de coordination entre services de l'Etat ou accomplissant par délégation certaines missions. Ces visites ont renforcé la réflexion mentionnée ci-dessus sur la planification nécessaire de nouveaux lits C dans le canton.

Elle a noté l'engagement des équipes de travail, souvent dans un cadre architectural ancien et souvent peu propice à l'évolution des synergies et des simplifications organisationnelles. Elle salue la mixité intergénérationnelle réalisée à Bois-Gentil 2 avec la présence d'une garderie dans le bâtiment.

Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)

Par ailleurs, la sous-commission a visité à nouveau l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB), afin de prendre connaissance des mesures prises pour lutter contre la présence de la bactérie VRE (entérocoques résistants à la vancomycine) et des solutions recherchées pour mettre fin au conflit existant entre médecins. Ces questions ayant été largement évoquées dans les médias et par diverses interventions parlementaires, il apparaît peu nécessaire d'y revenir dans le détail dans le cadre de ce rapport. Il convient de noter que le service et le département, en relation avec leurs collègues du Canton de Fribourg, se sont fortement impliqués pour aider les responsables du HIB à prendre conscience de l'importance de ces événements et à chercher les bonnes solutions à implanter.

Ces solutions ont impliqué des mesures tant organisationnelles, de personnel, que techniques. Le CHUV s'est également investi, en accueillant notamment l'un des médecins concernés pour une période d'évaluation. Même si tout, surtout dans la partie relationnelle entre diverses personnes, n'était pas totalement réglé à fin 2011, il convient de relever que les problèmes majeurs avaient été résolus.

Cette nouvelle visite a cependant révélé que le Conseil d'administration ne connaissait visiblement pas tout de l'établissement, notamment sur certaines dispositions de la précédente direction. En particulier, le fait qu'il n'y avait pas de plan des investissements ni de suivi budgétaire! La Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) devrait sans aucun doute être attentive à de telles situations, afin de renforcer la formation des directions et des conseils d'administration de ses établissements membres. Nul doute que l'Etat et le SSP aussi dans leur mission de surveillance générale des hôpitaux partenaires!

Hôpital Riviera-Chablais

Cet important projet intercantonal fait l'objet d'un suivi parlementaire par une commission conjointe des parlements valaisan et vaudois et les deux Grand Conseils auront à se prononcer sur la garantie financière du crédit d'ouvrage avant la fin du premier semestre 2012. La sous-commission de gestion a également eu l'occasion d'être renseignée sur l'évolution du dossier, étape par étape, et sur les activités du Conseil d'établissement.

Le Contrôle cantonal des finances (CCF) a émis un Rapport sur le contrôle des travaux de réalisation et a émis deux recommandations visant à conseiller le Conseil d'établissement, lequel les a intégrées.

Suivi des rapports du Contrôle cantonal des finances (CCF)

Parmi les divers autres rapports que le Contrôle cantonal des finances (CCF) a émis en 2011 et qui concernent des institutions dont le service de tutelle est le SSP, la sous-commission a noté celui concernant le contrôle des métrés de certains travaux de construction réalisés à l'Institution de Lavigny (dont diverses parties relèvent aussi d'autres services : SPAS notamment) et celui sur l'examen des comptes de l'exercice 2010 de la Fondation des Hôpitaux de la Riviera, ainsi que des principales procédures financières et la revue des investissements périodiques de cette institution.

Plusieurs recommandations – dont certaines de portée haute et urgente – ont été transmises aux direction et conseil d'administration. Là encore, la sous-commission ne peut que souhaiter que ce qui

doit être amélioré le soit au plus vite, mais aussi que ces remarques servent à l'amélioration générale de la gestion de l'ensemble des institutions. Les services de tutelle concernés ont ici la responsabilité d'œuvrer pour renforcer la communication sur les mesures à prendre par tous, sur la base des exemples passés sous revue.

Hospices cantonaux – CHUV

Situation 2011

Les indicateurs principaux de l'année 2011 sont : un résultat équilibré du point de vue des charges ; 1% de moins d'activités mais un taux d'occupation des lits toujours au-delà du maximum établi pour pouvoir faire face aux pics et aux disponibilités à conserver pour gérer normalement les urgences ; une part de patients privés stable, de même que pour les patients intercantonaux ; une durée de séjour en légère diminution. Les délais de facturation sont cependant en augmentation, à cause de la complexité du codage informatique et des multiples contestations émises par les assurances-maladie, notamment quelques-unes d'entre elles, et qui s'avèrent infondées à une très large majorité, comme cela a été expliqué au Grand Conseil en 2011. Pour mémoire, seules 118 factures ont dû être corrigées sur 4'200 contrôlées. Pour améliorer encore cette situation, plusieurs formations ont été organisées.

L'enquête de satisfaction des patients a démontré que cette dernière est en hausse. Mais sont en hausse aussi le nombre d'infections nosocomiales et le nombre d'incidents RC, sans pour autant que ces augmentations soient considérées à ce stade comme critiques.

Au sujet des infections, le CHUV a décidé de renforcer les mesures prises depuis 2009 sur plusieurs axes : le dépistage en étendant les indications, en offrant des tests rapides et en rationalisant la procédure ; le renforcement des mesures additionnelles d'hygiène ; la diffusion régulière d'information.

La question de l'engorgement des lits A pose à nouveau problème, comme déjà indiqué ci-dessus.

Urgences

La situation aux urgences n'est pas à la hauteur des objectifs 2011 fixés. Il y manque clairement de l'ordre de 10 box, surtout durant les pics situés entre 10h00 et 22h00. Evidemment, le problème général de l'engorgement (manque de lits C, qui « bloquent » des lits A qui seraient nécessaires pour libérer des lits du secteur des urgences) ne facilite pas l'atteinte des objectifs fixés. En moyenne, ce sont quelque 13 patients qui doivent demeurer aux urgences à cause de cette situation.

Cette situation aux urgences occasionne également des problèmes de relations avec les patients, comme la mort d'une personne décédée après 5 heures aux urgences sans avoir vu de médecin. La direction du CHUV et celle des urgences ont décidé d'améliorer cette situation en renforçant les processus et le suivi des personnes, même correctement orientée selon la gravité de leur cas à leur arrivée. La question de l'analyse régulière de leur évolution est importante et des mesures ont ainsi été prises pour assurer ce contrôle. Par ailleurs, des liens ont été établis avec La Source pour une prise en charge de quelques patients en urgence, au même titre que la permanence ouverte au Flon a pour but de diminuer le flot arrivant aux urgences du CHUV en s'occupant des urgences dites debout.

5^e observation **Amélioration de la prise en charge des patients aux urgences du CHUV**

Diverses mesures ont été prises pour améliorer la prise en charge des patients aux urgences du CHUV, notamment après une situation dramatique vécue en 2011.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les premiers résultats des mesures prises et sur les éléments qu'il entend mettre en place pour renforcer la prise en charge des patients aux urgences du CHUV tant au plan médical que d'accompagnement, d'information et de suivi des personnes concernées.

Personnel

Les effectifs du personnel sont de 7'482 EPT, en augmentation de 2,5%. A cela, il convient d'ajouter 507 EPT (529 en 2010) financés par les divers fonds à disposition. Le secteur des soins totalise 5'256 EPT, celui de la logistique 1'149 et l'administratif, 1'076. 102 nationalités des 5 continents y sont représentées. Le taux de rotation a été en 2009 de 11,8%, en très légère diminution par rapport à 2010 où il avait atteint 11,9%. Le taux d'absentéisme est en légère augmentation passant de 7,23% en 2010 à 7,54 l'année dernière. Globalement, 66% des EPT sont occupés par des femmes.

151 apprentis ont suivi en 2011 leur formation au CHUV. Ils sont, pour la plupart, dans les domaines suivants : cuisine, employé de commerce, assistant en soins et santé communautaire. Des mesures ont été déployées pour élargir l'offre de places d'apprentissage tant en terme de nombre que de domaines, ainsi que pour améliorer les compétences des collaborateurs formateurs.

Infrastructures

Suite à divers retards dans les procédures d'adoption de décret ou d'octroi de permis de construire, le CHUV n'a pas atteint l'objectif 2011 de sollicitation de crédits de construction. Le montant planifié était de CHF 27 millions, dont 16,048 ont été réalisés, avec 3,78 en transitoires payés en 2010 ; à cela s'ajoutent CHF 24,099 millions émanant de divers fonds du CHUV pour un total 2011 donc d'un peu plus de CHF 40 millions. Ce différentiel budget-réalisé va impliquer un report et une sollicitation plus importante à prévoir ces prochaines années, avec un pic majeur attendu pour 2016. Cela démontre les difficultés de planification dans ces opérations complexes relevant de diverses procédures.

Dossier informatisé

L'implantation du dossier informatisé du patient s'est poursuivie. Il convient de relever qu'il y a toujours une certaine résistance au changement de culture que cela représente et des craintes quant à la garantie du secret médical. Ce qui est infondé. L'expérience démontre qu'il y a souvent plus de risque avec le dossier papier qui est souvent plus disponible que celui informatique protégé par divers codes d'accès.

Pour mémoire, le dossier informatisé vise à optimiser la prise en charge des patients, notamment dans la continuité et la multidisciplinarité, à sécuriser cette dernière en limitant les ressaisies d'informations et les risques d'erreur, enfin à standardiser les pratiques, ce qui permet de mieux rationaliser les processus. A fin 2011, 85% des services et environ 65% des utilisateurs étaient passés à ce nouveau système. Des expériences avec quatre hôpitaux régionaux ont été réalisées en vue de tester la communication sécurisée du dossier informatisé du patient lorsque ce dernier doit être déplacé dans une autre structure ou institution.

Cette mise en œuvre a été analysée par le Contrôle cantonal des finances (CCF) qui a émis quatre recommandations, qui peuvent être qualifiées de techniques et qui ont été prises en considération par la Direction.

Visites

La sous-commission a procédé notamment aux visites suivantes : Centre des brûlés, soins intensifs, soins intensifs pédiatriques, soins continus de cardiologie, soins continus de chirurgie viscérale. Ces visites sont importantes pour mieux appréhender la réalité du vécu du CHUV et de mieux réaliser les engagements des équipes. La sous-commission y est sensible et tient à les remercier de leur accueil, des informations ainsi transmises et de leur travail au profit des patients et de la santé.

Position de la Commission thématique de la santé publique (CTSAP)

Mme Catherine Roulet, présidente de la CTSAP, rapportrice : — Comme ces dernières années, la sous-commission est heureuse de pouvoir intégrer dans son rapport l'avis de la Commission thématique de la santé publique (CTSAP) :

En 2011, la Commission thématique de la santé publique (CTSAP) a traité, dans l'ordre, les objets suivants :

- Présentation des projets de rénovation et transformation du CHUV, non seulement pour 2011 mais pour les années à venir, ainsi qu'une visite des lieux.
- Rapport du Conseil d'Etat (356) au Grand Conseil sur le postulat Mireille Aubert demandant au Conseil d'Etat d'analyser les conséquences, en termes de coûts et de sécurité, de l'approvisionnement, d'une centralisation au CHUV des analyses faites auparavant chez GSLab pour les hôpitaux publics.
- EMPD (345) autorisant le Conseil d'Etat à accorder la garantie de l'Etat pour des crédits hypothécaires, intervenus depuis août 2008 et à venir d'ici juin 2011, d'institutions reconnues d'utilité publique accueillant des personnes adultes en situation de handicap ou en grande difficultés sociales.
- EMPD (374) demandant une prolongation d'un an le délai pour soumettre l'initiative « Assistance au suicide en EMS » au vote populaire.
- EMPD (378) demandant d'accorder un crédit d'investissement de CHF 12'000'000.— pour financer en 2011 les investissements périodiques des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public.
- Rapport du Conseil d'Etat (151) au Grand Conseil sur le postulat Dominique-Richard Bonny et consorts intitulé « Des médecins pour nos campagnes ».
- EMPD (386) constatant la validité de l'initiative « Assistance au suicide en EMS » et ordonnant la convocation des électeurs aux fins de se prononcer sur cette initiative et sur le contre-projet du Grand Conseil et Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative populaire « Assistance au suicide en EMS » et projet de loi portant sur la validité de l'initiative « Assistance au suicide en EMS » et modifiant la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique (LSP) par ladite initiative.
- EMDP (420) accordant un crédit d'investissement de CHF 16'990'000.— destiné à financer les travaux d'extension du Centre coordonné d'oncologie ambulatoire (CCO) aux niveaux 06 et 07 du bâtiment hospitalier du CHUV, accordant un crédit d'investissement de CHF 16'860'000.— destiné à financer les travaux d'augmentation de la capacité du restaurant du personnel au niveau 08, et pour la création de locaux administratifs au niveau 09 du bâtiment hospitalier du CHUV.
- EMPD (396) accordant un crédit d'investissement de CHF 12'240'000.— pour des travaux d'aménagement et d'adaptation liés à l'activité du CHUV dans des locaux loués.
- EMPD (397) accordant un crédit d'investissement de CHF 6'000'000.— pour financer en 2011 les investissements périodiques lourds des hôpitaux privés reconnus d'intérêt public.
- EMPL (421) modifiant la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), la loi du 16 novembre 1993 sur les Hospices cantonaux (LHC).
- Motion (11_MOT_135) Catherine Labouchère et consorts demandant la création d'un observatoire permanent de la profession médicale dans le canton. Motion transformée en postulat.
- EMPL (407) modifiant la loi d'application Vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie du 25 juin 1996 et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Marc Vuilleumier et consorts demandant que les prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI soient versées directement aux bénéficiaires potentiels
- Demande de préavis à la CTSAP sur des projets de constructions, transformation et/ou agrandissement des EMS : Orme, Primeroche (nouvel EMS Le Grand Pré), Le Marronnier. Ceci conformément à une modification de la LPFES entrée en vigueur en cours 2011

Comme on peut le constater, la CTSAP s'est occupée de quelques interventions en provenance du Parlement (2 postulats et 2 motions) et des objets récurrents habituellement attribués à la commission (investissements périodiques et investissements thématiques en faveur des hôpitaux privés reconnus

d'intérêt public).

En début d'année, la CTSAP a pu suivre une présentation des projets de rénovation et transformation du CHUV, non seulement pour 2011 mais aussi pour les années à venir et a pu visiter les lieux et se faire ainsi une idée de la nécessité des transformations, des rénovations et des agrandissements. Augmentation et vieillissement de la population, accroissement des cas de pathologies complexes, nécessitent de développer les infrastructures et de garantir un personnel de qualité et en suffisance. Cette double mission qui interpelle la commission s'impose au CHUV.

Ainsi, le travail de la CTSAP a porté sur des objets concernant la mise à niveau et le développement du CHUV. A ce titre, il convient de souligner en particulier le crédit cadre de CHF 16'990'000.— pour financer les travaux d'extension du Centre coordonné d'oncologie ambulatoire (CCO), ainsi qu'un autre crédit d'investissement de CHF 16'860'000.— destiné lui à financer les travaux d'augmentation de la capacité du restaurant du personnel, et pour la création de locaux administratifs du bâtiment hospitalier du CHUV. Enfin, un crédit d'investissement de CHF 12'240'000.— pour des travaux d'aménagement et d'adaptation liés à l'activité du CHUV dans des locaux loués.

La commission s'est aussi penchée sur une partie de la LPFES, la partie financement des EMS ayant été confiée à une commission ad hoc. L'EMPL étudié visait à rendre compatible la LPFES avec les nouvelles règles de financement hospitalier découlant de la LAMal, et en particulier sur la question des investissements des hôpitaux. Grâce à cette nouvelle loi, les hôpitaux reconnus d'intérêt public et le CHUV, pourront financer directement certains investissements sans en référer au Grand Conseil.

Pour la dernière fois, la commission a étudié les crédits d'investissements pour financer les investissement périodiques et investissements périodiques lourds. Dès 2012, en effet, les hôpitaux géreront eux-mêmes ces investissements qui seront financés grâce aux recettes tarifaires perçues par les établissements sanitaires.

Suite aussi à la nouvelle LPFES, et à propos du développement des EMS et ceci donc en conformité avec la loi modifiée sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), la CTSAP a pu donner un préavis favorable sur les agrandissements et les transformations de trois EMS.

Enfin, la commission s'est penchée sur le délicat sujet de l'assistance au suicide. Une initiative dite « Assistance au suicide en EMS » et un contre-projet. Celui-ci en effet inclut en plus des EMS, les hôpitaux, considérant l'égalité de traitement vis-à-vis d'une demande d'assistance au suicide, mais tout en y mettant des garde-fous précis: garantir le droit à l'autodétermination certes, mais aussi protéger le personnel soignant. Malgré des sentiments souvent opposés, la commission a pu travailler avec sérénité et beaucoup de respect des uns envers les autres.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2011.

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE (DEC)

Mme Christiane Jaquet-Berger, rapportrice : — La sous-commission chargée d'examiner le Département de l'économie était composée de M. Philippe Cornamusaz et de Mme Christiane Jaquet-Berger, rapportrice.

La disparition brutale, le 6 septembre 2011, de M. le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud a plongé les collaborateurs du département dans la tristesse et a affecté tous ceux qui le connaissaient, appréciaient son sens du contact et son souci de comprendre les problèmes et de trouver des solutions, le plus souvent par la concertation.

M. Philippe Leuba, chef du Département de l'intérieur, a aussitôt assuré la suppléance, tout en continuant à assumer la responsabilité de son département. Dès le 1^{er} janvier 2012, il est le chef du Département de l'économie, alors que Mme Béatrice Métraux a repris le Département de l'intérieur. Dès cette date, le Service de la population (SPOP) fait partie du DEC, alors que l'Unité du logement et le Service du développement territorial (SDT) ont passé au sein du DINT. Le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) a dès lors changé de nom pour devenir le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo).

La sous-commission avait rencontré deux fois feu M. le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud et a été reçue deux fois par M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba.

La sous-commission a suivi attentivement les changements au sein du département et apprécié l'engagement de chacun afin que tout se passe le mieux possible. Le remplacement au pied levé au sein de la direction d'un département n'est pas chose aisée et a nécessité une organisation stricte du suivi et de l'agenda. Les deux secrétaires généraux ont été mis sur pied d'égalité. Certains projets ont été décalés mais l'actualité, dont l'affaire Novartis, a imposé des priorités. Une ventilation de certains dossiers au sein du gouvernement s'est révélée impossible. Toutefois, la question de la Caisse de pension a été reprise par le DFIRE.

Il n'existe pas de protocole prévoyant des mesures particulières pour un tel cas, vu – et c'est heureux - la rareté d'une telle situation. La sous-commission observe toutefois qu'aucune loi et aucun règlement ne précisent à quel moment, lors d'une élection complémentaire, le nouvel élu au Conseil d'Etat prend ses fonctions. Cela n'a visiblement pas posé problème en 2012 mais pourrait un jour faire durer une suppléance au delà des quatre mois que l'on a connus. Cette durée, vu les deux tours de l'élection, est déjà bien assez longue et pourrait plonger deux départements dans les difficultés. On pourrait aussi imaginer une vacance subite en pleine période de crise.

1^{re} observation **Durée de la suppléance au Conseil d'Etat**

La Constitution prévoit les modalités afin de repourvoir un poste de conseiller d'Etat mais aucune limite n'est précisée concernant la durée d'une suppléance au gouvernement. Pour la Confédération, le nouvel élu qui accepte son élection est presque immédiatement assermenté. Il se pourrait, dans notre canton, qu'il faille attendre plusieurs semaines au delà de l'élection avant que le nouvel élu puisse prendre la responsabilité d'un département.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la réflexion que cette situation lui inspire.

Visites effectuées et sujets abordés :

- Secrétariat général (SG-DEC)
 - Participations
 - BCV

- Sucrerie d'Aarberg
- Ressources Humaines (RH)
- Lex Kohler
- Activités externalisées
- Démarche SimpA
- Interventions parlementaires en suspens
- Organisation du département dans l'urgence de la suppléance et depuis lors :
- Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)
 - Situation économique et actualité
 - Technopôle
 - Pôle technologique d'Orbe
 - INNOVAUD
 - Floraison des start up
 - Activités cofinancées par l'Etat
 - Situation du logement
 - Police du commerce :
 - Interdiction de fumer dans les lieux publics, fumoirs
 - Contrôles des salons de massage
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) :
 - Poursuite de l'étude sur les allègements fiscaux temporaires pour les entreprises
- Service de l'emploi (SDE)
 - Chômage, application de l'assurance-chômage (LACI), information aux chômeurs
 - Lutte contre le travail au noir
 - Assurance perte de gains pour chômeurs
 - Ingeus
 - Visites de chantiers
- Service de l'agriculture (SAGR)
 - Formation agricole
 - Agrilogie
 - Installation du service à Marcelin
 - Viticulture
 - Vente directe ; cuisine de Marcelin et réfectoire
 - Suites de la nouvelle loi sur l'agriculture (LVLAgr)
- Service du développement territorial (SDT)
 - Le SDT face à son image, mesures prises
 - Y-Parc
 - Améliorations foncières (AF)

- Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
 - Gymnaestrada
 - Sport international
 - Maison du sport
 - Fondation pour le Fonds du sport
 - Jeunesse et sport
 - Enseignement de la gymnastique dans les écoles
- Service de la population (SPOP)
 - Rencontre avec le chef de service

Appréciation générale

La qualité de l'accueil au sein des services a été excellente, les documents fournis et les réponses à nos questions ont été précieuses. Ce fut une grande aide pour la compréhension du fonctionnement du département et l'approche d'éventuelles difficultés soulevées par la sous-commission. Vu la complexité et la diversité des activités du DEC, la sous-commission n'a pas la prétention d'en donner une vision globale. Elle a aussi souvent consacré du temps au suivi de questions déjà soulevées les années précédentes.

Ainsi, dans le domaine du service du personnel, la sous-commission constate que les règles sont difficiles à comprendre et paraissent opaques, sauf s'il s'agit d'un licenciement. En outre, comment tient-on compte de l'ancienneté et de l'expérience d'une personne lors de son engagement ? Sur le site internet de ce service, l'on se perd dans toutes sortes de supports.

Secrétariat général (SG-DEC)

Interventions parlementaires en suspens

en 2010, 54 interventions restaient à traiter par le département, dont 23 hors délais. Pour 2011, il y a 45 interventions en suspens, dont 16 hors délai.

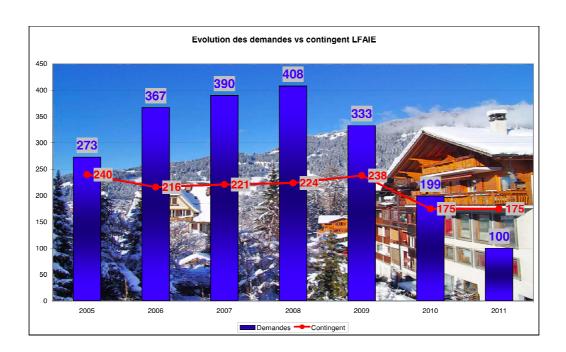
Ressources humaines

Une personne qui dispose d'une formation ad hoc est chargée des ressources humaines au sein du département. Elle en assume les responsabilités, le secrétaire général assure le relais et la supervision mais le SPEV paraît s'impliquer peu, surtout en cas de problème.

Loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE)

Le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud est de 175 unités pour les ventes de logements de vacances à des étrangers. Il a été amplement suffisant puisque 58 unités étaient encore disponibles fin 2011, alors que lors des années précédentes, le canton devait solliciter un contingent supplémentaire. La situation touche toutes les régions du canton, la commune de Gryon est la seule à avoir utilisé toutes les unités à sa disposition. La baisse des ventes est particulièrement sensible chez les Britanniques. Le franc fort ne paraît donc pas jouer le rôle le plus important.

Un groupe de travail réunissant SG, SPECo et SDT travaille sur la gestion globale des résidences secondaires. Un projet de fiche du Plan directeur cantonal (PDCn) est en consultation. Suite à la modification de la Lex Kohler, les cantons sont invités à « désigner les territoires où des mesures particulières doivent être prises en vue du maintien d'une proportion équilibrée de résidences principales et de résidences secondaires ».



Sucrerie d'Aarberg S.A.

M. le conseiller d'Etat Mermoud siégeait au conseil d'administration avec une lettre de mission. Le Conseil d'Etat présentera un candidat à sa succession. Il sera également nanti d'une lettre de mission. Le Canton de Vaud a conservé sa participation à la S.A., contrairement au Canton de Berne qui a vendu l'ensemble de ses actions au risque de mettre l'entreprise en péril. Vaud est le premier producteur de betteraves sucrières de Suisse avec près de 5'000 hectares de culture.

Zugermesse

Le Secrétariat général a été chargé de piloter le projet concernant l'invitation de la Foire de Zug en 2013. Le canton y participera en qualité d'hôte d'honneur.

Démarche SimpA

L'étude de la simplification administrative et de la diminution du nombre de services a connu un temps d'arrêt vu les circonstances. Plusieurs des 200 mesures prises sont des simplifications administratives pour les utilisateurs, grâce à l'informatique (police du commerce par exemple). Une charte adoptée par le Conseil d'Etat implique la dimension de simplification pour tous les projets de l'Etat.

Activités externalisées

On observe que ces activités dépendant du DEC sont toutes justifiées par des lois cantonales ou même fédérales en ce qui concerne le Service de l'emploi et les mesures destinées aux chômeurs (dont Ingeus).

L'application du droit des marchés publics aux tâches déléguées par l'Etat de Vaud à des institutions telles que l'association Prométerre ou ses sociétés-filles, l'Union fruitière lémanique ou l'Office technique maraîcher doit par conséquent être exclue, s'agissant de la délégation proprement dite au sens de la loi vaudoise sur l'agriculture (LVLAgr). Notons qu'elle ne l'est pas forcément pour les organisations délégataires, s'agissant des marchés que ces dernières concluent pour fournir les prestations déléguées.

Banque cantonale vaudoise (BCV)

La sous-commission a été reçue par le président et le directeur de la BCV. La revalorisation des responsables d'agence est en cours, ce qui a stabilisé la rotation du personnel. La direction développe le souci d'anticipation. Les rencontres régulières avec le Conseiller d'Etat et le secrétaire général du département ont été confirmées, de même qu'une rencontre annuelle avec l'ensemble du Conseil d'Etat.

L'épargne est florissante. Le danger d'une bulle immobilière n'est pas vraiment à craindre mais il faut rester prudent selon le président. L'année 2012 pourrait être délicate. A noter que les petites PME parviennent à s'autofinancer. Seules 10% d'entre elles ont eu besoin de crédits. Les critères d'octroi ont été resserrés. La BCV a obtenu la meilleure notation en Suisse pour une banque sans garantie de l'Etat. Sans garantie explicite dirons-nous.

Comme l'an dernier, une rencontre aura lieu en mars entre les responsables de la BCV et les députés. Ce sera l'occasion, avant l'assemblée générale (AG), d'informer le parlement des résultats de la Banque cantonale.

Office cantonal de conciliation

L'office a traité sept conflits collectifs de travail concernant 735 employés. Trois conflits ont été réglés par la signature d'un accord, trois autres sont toujours en suspens. Suite à l'échec d'une conciliation, l'office s'est encore dessaisi d'un dossier.

Recours auprès du chef du département

Cinq recours sont encore en suspens, 35 font l'objet d'un recours, 16 ont été déclarés irrecevables, 7 ont été rejetés, 34 rayés du rôle, 1 a été partiellement admis et 3 ont été admis en totalité.

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

Situation économique

Par rapport à la situation économique et financière internationale, la situation économique du canton est bonne. Selon le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), le nombre des postes de travail a augmenté et on ne constate pas de dégradation manifeste, mais les projections sont plus pessimistes. On observe des cycles économiques très régionaux, sujets à des fluctuations qui empêchent les certitudes et la fiabilité. De plus, le style de management change, on engage et on licencie presque simultanément et constate la multiplication des emplois temporaires et la prolifération des agences de placement.

Le produit intérieur brut (PIB) a progressé en 2011 de 2,5%, alors que la progression pour la Suisse est de 1,8%.

PIB vaudois: résistance du canton



Evolution annuelle, en termes réels et en pourcents. * = estimation/prévision Sources: Créa, OFS, SECO

Prévision PIB (CREA), 17 janvier 2012

Pôles de logement

Une situation aussi favorable aggrave paradoxalement les durs problèmes de logements et de logistique dans les régions prospères du canton. En effet, à fin décembre 2011, le canton comptait 721'643 habitants, soit 13'466 personnes de plus qu'en 2010. Depuis dix ans, la population augmente de quelques 10'000 habitants par an. En dix ans, le canton a vu sa population augmenter de 15%, soit de plus de 92'000 habitants. La construction de logements est loin de suivre une telle croissance. La thésaurisation du sol et le prix des terrains ne sont pas étrangers au problème.

2^e observation Changements d'affectation du sol et concrétisation de constructions

Plusieurs experts constatent que la thésaurisation du sol est l'un des problèmes conduisant au manque de terrains disponibles pour la construction de logements. Le Canton de Fribourg a mis une limite à la durée de valeur d'un changement d'affectation, comme par exemple de zone agricole en zone constructible. Si, durant 10 ans, aucune construction n'est entreprise, le changement d'affectation est annulé.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour favoriser la construction sur des terrains devenus constructibles suite à une décision de changement d'affectation. Il est important d'agir sur l'aménagement du territoire par le biais, par exemple, des pôles de logement. Le rôle des organismes régionaux de développement sera accru dans une perspective de mixité entre emplois et habitants, avec une collaboration communes, régions, cantons.

Trente sites stratégiques d'intérêt cantonal ont été définis et une vingtaine sont en cours de définition. On compte 27 sites urbains mixtes et 22 sites d'activités. Ils sont l'expression de la volonté de rapidité entre la planification territoriale et la réalisation effective.

Pôles de développement

L'enveloppe financière de la Politique d'appui au développement économique (PADE) est de CHF 25 millions par an. En application de l'article 39 de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), des enveloppes sont à disposition pour des prêts sans intérêts, des garanties et des cautions et sont votées par le Grand Conseil lors du budget :

- CHF 220 millions au maximum pour des prêts
- CHF 80 millions au maximum pour des cautionnements
- CHF 10 millions au maximum pour ses arrière-cautionnements

Désormais, la politique des pôles de développement s'inscrit au sein de trois cadres. La politique d'appui au développement économique (PADE), la politique du logement (PLog) et le Plan directeur cantonal (PDCn). Le Conseil d'Etat a adopté l'actualisation de cette politique en juin 2011.

Trois enjeux transversaux ont été définis :

- une veille stratégique sur l'évolution du tissu économique vaudois, l'économie des régions et les politiques sectorielles,
- la promotion par le biais d'une image commune de la notoriété de la place économique et touristique vaudoise,
- l'efficience et l'efficacité de la gouvernance régionale, cantonale et supracantonale.

La priorité aux cinq domaines suivants a été confirmée : sciences de la vie, industrie de précision, technologies de l'information et de la communication, industrie agroalimentaire et tourisme. S'y ajoutent désormais les cleantech, l'industrie des produits haut de gamme et le sport international.

Sans renoncer à exclure la politique des exonérations fiscales au titre de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), on note que, durant la période 2012-2017, un moindre soutien permettra de diminuer le poids de ces activités concernant essentiellement des sièges internationaux. D'ailleurs, il semble qu'on note une baisse des demandes de ce genre en 2011. Il est important en parallèle de chercher le moyen de faciliter le maintien dans le canton d'une activité économique diversifiée car le secteur industriel n'est heureusement pas moribond.

InnoVaud

Sur le modèle d'Eclosion à Genève, le canton se dote d'une plate-forme d'échange et de coordination en faveur de projets innovants, en collaboration avec le secteur privé : InnoVaud, « Infrastructure de l'innovation vaudoise ». La floraison des start ups démontre que le canton a profité d'une dynamique de l'innovation redevable aussi bien aux hautes écoles comme l'EPFL et le parc scientifique d'Ecublens qu'à l'UNIL et à la HEIG. Il ne s'agit pas que d'une pure politique d'aide financière, même si le canton assume, par le biais de l'Association InnoVaud, des prêts à fonds perdus. Pour l'heure, les privés ne se risquent pas dans ce secteur. L'appui au transfert de technologies joue un rôle essentiel, fruit d'une politique vaudoise plus affirmée dans ce domaine. Cela permet un coaching pour des jeunes entreprises peu formées à la valorisation de leurs recherches. Il y a un besoin de locaux qu'il faudra résoudre. Une collaboration avec l'Etablissement Cantonal d'Assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) ainsi que les Retraites Populaires est en projet.

Logement

Le projet de loi sur la préservation du parc locatif n'a pas encore été discuté par le Grand Conseil (LPPL). Il fusionne deux lois, la loi sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitations (LDTR) et la loi concernant l'aliénation d'appartements loués (LAAL). La pénurie de logements est toujours aussi criante, surtout dans le bassin lémanique.

Au 1^{er} juin 2011, 1'900 logements étaient vacants dans le canton, dont 1'120 proposés en location. Le taux de vacance de 0,5% reste désespérément faible tant sur l'ensemble du parc que sur le marché locatif, ce qui est loin d'un marché équilibré, soit au moins 1,5% de logements vacants. Le taux des 2 et 3 pièces est particulièrement faible (0,4%). 560 logements vacants comptent plus de quatre pièces, dont 500 sont des maisons individuelles.

Police du commerce

Le but principal poursuivi par la Police cantonale du commerce est la protection du consommateur. Elle s'exerce par l'établissement d'autorisations administratives. Une des activités les plus visibles est la délivrance de licences d'établissement (café, restaurants) ainsi que la surveillance de ce secteur en collaboration avec les communes.

Sept secteurs dépendent de la Police du commerce :

- Jeux et concours
- Commerce itinérant
- Commerce permanent
- Hôtellerie et restauration
- Activités sportives
- Manifestations
- Prostitution

La Police du commerce a engagé un apprenti et aussi un apprenti venant de l'ORIF (Centre d'observation, d'orientation, de formation et d'intégration professionnelle).

La mise à disposition de formulaires en ligne doit encore être améliorée mais elle a permis de gagner trois mois de travail par rapport aux formulaires papier.

Prostitution

Les lieux de rencontres soustraits à la vue du public, et dans lesquels s'exerce la prostitution, sont des salons, au sens de la loi sur l'exercice de la prostitution (LEP). La qualification de salon s'applique également aux auberges et débits de boissons fréquentés régulièrement par des personnes qui exercent la prostitution (art. 8 LEP). Les salons ne peuvent être exploités que s'ils ont été, au préalable, annoncés à l'autorité compétente, soit à la Police cantonale du commerce (art. 9 LEP). Dans tout salon doit être tenu et mis à jour un registre comportant tous les renseignements sur l'identité des personnes qui y exercent la prostitution. Les tenanciers de salon sont tenus de veiller à ce que lesdits salons offrent des conditions satisfaisantes en matière d'hygiène, de sécurité et d'ordre public. Il y a entre 180 et 200 salons au total dans le canton, dont 60 à Lausanne et 20 dans l'Ouest lausannois.

La Police du commerce contrôle l'application des lois dans les salons de massage. Une charte éthique est en place, elle a pu être négociée avec les tenanciers, c'est un progrès. Elle reprend les dispositions de la loi et quelques éléments concernant le respect entre tenancier et travailleuses du sexe. La souscommission a vu des photographies prises par les contrôleurs de la police du commerce – ils sont deux – qui montrent des lieux glauques et sordides. En revanche, l'endroit où étaient rassemblées, sans autorisation, des réserves de bouteilles de divers alcools était, lui parfaitement organisé... Depuis l'application de la charte, la situation paraît s'être améliorée. En 2010, près de dix salons ont été fermés. En 2011, cinq ont dû rendre leurs clés. La difficulté réside souvent dans la distinction qu'il faut faire entre l'habitation et l'activité commerciale. Si des enfants sont présents, le salon est

immédiatement fermé. Les contrôleurs ne peuvent pas savoir s'il y a des personnes illégales ou si elles sont annoncées car il n'y pas de registre pour ces informations. D'autre part, nombre de ces personnes changent rapidement de lieux, de régions, de cantons, voire de pays.

Ces visites se font en compagnie de la police de sûreté ou des gendarmes et souvent avec des traducteurs. Les visites ont lieu dès la création du salon et sont suivies de visites surprises. Il y a des sanctions en cas de non respect de la loi. Des communes comme Lausanne ou Epalinges ont une règlementation communale et exigent des demandes d'autorisation.

L'ECA ne se montre pas toujours très diligente lorsque les primes ne sont pas payées, ce qui est pourtant un signe que quelque chose cloche. Et l'ECA a la légitimité pour intervenir aussitôt, ce qui n'est souvent pas le cas de la commune.

Fumoirs

La sous-commission a participé à une visite de fumoirs dans des établissements publics. Les communes sont souvent mieux informées que le canton et les informations ne sont pas toujours transmises. La question des terrasses fermées est en passe d'être réglée. On constate une bonne discipline des clients. Au point, hélas, que des personnes s'installent dans les fumoirs avec leurs enfants, voire leur bébé.

Vaud a l'une des lois les plus restrictives de Suisse. Des demandes pour des fumoirs provisoires sont acceptées à condition d'arriver dans les délais et de correspondre aux normes. Un des problèmes récurrent est celui de la porte du fumoir qu'il vaudrait mieux en effet tenir fermée. Nous avons constaté aussi que des indications de fumoir manquaient, comme d'ailleurs l'affichage de la patente.

Dans la campagne, la fermeture des bureaux de Poste conduit à un service postal offert par une épicerie qui comporte peut-être un minuscule coin-café. Dans quelle catégorie faut-il compter cet établissement ? S'il n'y a pas plus de 9 personnes et pas d'alcool servi, le lieu n'est pas soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB).

Pour les manifestations, tout marche bien, sauf quelques exceptions en voie de régularisation.

SPECo (Service de la promotion économique et du commerce)

SPECo est le nouveau nom du SELT depuis le 1^{er} janvier 2012. C'est avec lui que continuent à se discuter l'étude par la COFIN et la COGES des allègements fiscaux temporaires. A ce propos, notons que le Développement économique du Canton de Vaud (DEV), dans son rapport, note que 2011 concrétise surtout des projets en attente, comme en 2010. Les projets en cours s'orientent surtout vers les secteurs des sciences de la vie avec la possibilité envisagée de produire dans le canton. La région du Nord vaudois offre de bonnes conditions à l'établissement de ce type d'entreprises qui peuvent bénéficier de la présence de la HEIG ainsi que de celle de sociétés disposant des compétences nécessaires, comme nous avons pu le voir à Orbe dans le pôle de développement qui dispose d'espaces et de places.

Selon le DEV, les structures de quartiers généraux, pour lesquels La Côte est devenue une région d'implantation privilégiée, continueront certainement à s'y installer mais à un rythme moins soutenu que ces dernières années.

Service de l'emploi (SDE)

Ingeus

Un rapport de l'Unité de conseil et d'appui en organisation & management (UCA) avait été promis pour septembre 2011. Or, ce rapport n'est pas abouti et le Conseil d'Etat, avec l'accord du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), a décidé de prolonger la durée de l'étude afin de la rendre plus exhaustive. Les résultats actuels ne paraissent pas aussi bons que prévu, tant pour l'entreprise que pour les chômeurs. C'est Ingeus France qui pilote l'expérience lausannoise, alors qu'Ingeus Allemagne s'occupe de l'antenne zurichoise qui se consacre aux personnes à l'Assurance invalidité (AI).

Augmenter la durée consacrée au rapport sur Ingeus permettra de mieux harmoniser les attentes des uns et des autres de chaque côté de la Sarine.

Inspections des chantiers

La sous-commission a accompagné les inspecteurs sur plusieurs chantiers pour des visites surprises. Nous en sommes restés ébranlés. Sur plusieurs chantiers, nous avons constaté une cascade incroyable de sous-traitances, comme par exemple quatre sous-traitants pour l'installation d'un escalator, et ce n'est pas une exception. L'arrivée des inspecteurs provoque un envol de travailleurs par plusieurs issues discrètes et on ne les revoit pas. D'autres se font pincer sans autorisation de travail. Nous avons vu un responsable de chantier brandir une demande d'autorisation non datée « signée et toute prête à être envoyée ». Or, ce contrat ne correspondait ni à la convention collective de travail (CCT), ni au tarif inscrit et surtout pas au paiement qu'avait reçu l'ouvrier. Certains de ces ouvriers sans autorisation sont alors embarqués par la police, sous la mine sereine de celui qui les a embauchés. Ce dernier n'est souvent plus celui qui représente l'entreprise par sa signature au Registre du Commerce. Des entrepreneurs mis en faillite et souvent sans payer leurs créanciers et leurs ouvriers reconstituent une société très rapidement. On nous a signalé le cas d'une personne ayant offert sa signature à 17 entreprises différentes qui lui versent chaque mois une jolie somme pour cet « effort ». Lorsque l'entreprise se fait pincer, le signataire paie les modestes amendes et tout continue comme avant.

En 2010, il y a eu 1'034 contrôles, 158 interventions de la police, 1'959 personnes contrôlées. 58% des rapports transmis pour dénonciation concernent des entreprises sous-traitantes.

En 2011, il y a eu:

- 1'606 contrôles du marché du travail
- 645 infractions à la loi sur les étrangers
- 621 infractions aux assurances sociales
- 584 infractions à l'impôt à la source
- CHF 361'669.— ont été facturés aux entreprises (3'300 heures facturées)
- 107 cas ont été soumis à la Commission tripartite
- 344 cas sont des dénonciations pénales d'employeurs
- 4'716 sont des décisions concernant la main d'œuvre étrangère
- 16 procédures de licenciements collectifs

Les pénalités sont ridiculement basses (de CHF 500.— à quelques milliers de francs) en aucun cas dissuasives face aux pénalités de retard pour un grand chantier qui peuvent être de plusieurs centaines de milliers de francs.

3^e observation Rattachement du Registre du commerce (RC)

Le Registre du commerce dépend bizarrement de l'Ordre judiciaire vaudois. Profitant d'un manque de synergie avec le Département de l'économie (DEC), des entrepreneurs peu scrupuleux multiplient les faillites et reconstituent de nouvelles sociétés, grâce à la signature d'hommes de paille.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'éventuelle opportunité de rapprocher le Registre du commerce du DEC afin de favoriser une collaboration propre à limiter les abus.

4^e observation **Pénalités peu dissuasives**

Les entreprises qui contreviennent au droit du travail sont pénalisées mais d'une façon très peu dissuasive. La législation étant fédérale, il est difficile pour le canton d'intervenir en cas de situation abusive.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'éventualité d'une intervention auprès de la Confédération afin de prendre de réelles mesures dissuasives en cas d'abus et d'infractions crasses.

Assurance perte de gain pour chômeurs (APGM)

Cette assurance, votée au Grand Conseil en novembre dernier, entre en vigueur le 1^{er} avril 2012. Elle est obligatoire pour les chômeurs qui, en contrepartie, se verront assurés en cas de maladie. Ce n'était pas du tout le cas auparavant et le coût d'une telle assurance individuelle était hors de prix.

L'APGM est destinée aux demandeurs d'emploi au bénéfice d'indemnités de chômage qui tombent malades durant leur délai-cadre d'indemnisation et qui ont épuisé leur droit aux indemnités de chômage en cas de maladie.

Après un délai d'attente de cinq jours, les prestations de l'APGM sont versées dans la limite du délaicadre mais au maximum pendant :

- 270 jours ouvrables pour un droit à 400 indemnités de chômage ou plus
- 170 jours ouvrables pour un droit à 260 indemnités de chômage
- 130 jours ouvrables pour un droit à 200 indemnités de chômage
- 60 jours ouvrables pour un droit à 90 indemnités de chômage
- Une cotisation de 3% est prélevée sur les indemnités de chômage

Une campagne d'information a été mise en place par le service. Dès le 1^{er} mars 2011, elle fut d'abord adressée aux caisses, puis aux chefs des Offices régionaux de placement (ORP), puis le 15 mars aux assurés. La documentation destinée aux chômeurs sera envoyée aux caisses le 20 mars. Un mailing partira le 23 mars aux assurés et le même jour figurera sur le site Internet du SDE qui sera activé sur ce thème. Une brochure, « Je cherche un emploi », sera distribuée. Le service s'est adjoint les services d'un médecin conseil qui a collaboré avec l'AI.

Placement des demandeurs d'emplois

En décembre 2011, il y avait :

- 23'346 demandeurs d'emploi (moyenne de l'année : 22'382)
- 17'697 chômeurs (moyenne de l'année : 16'494)
- 4'494 visites d'entreprises
- 227'570 entretiens avec les demandeurs d'emploi
- 29'725 demandeurs d'emploi sont entrés en 2011
- 31'081demandeurs d'emploi sont sortis dont 19'021 avec un emploi
- Les demandeurs d'emploi sont bénéficiaires de mesures au moins un jour par mois (aide financière pour favoriser l'accès des jeunes au marché du travail, aide financière pour la formation continue des employés au chômage partiel, programme d'emploi temporaire, emploi d'insertion, entreprise de pratique commerciale, etc.)
- CHF 425,6 millions ont été payés en indemnités

- 676 oppositions ont été déposées ; 622 ont été traitées
- 27'282 sanctions ont été prononcées durant 2011, soit 160'208 jours de sanction
- Réduction de l'horaire de travail (RHT) : 267
- Indemnisation en cas d'intempéries : 207
- Dénonciations pénales (infractions LACI) :
 - Employeurs: 35
 - Employés : 94 (ont travaillé alors qu'ils étaient au chômage)

Service du développement territorial (SDT)

La saga du rapport de l'Unité de conseil et d'appui en organisation & management (UCA)

Le SDT soulève depuis des années des vagues de critiques pas toujours justifiées d'ailleurs, vu le souci et l'engagement manifestés par le chef de service. La Commission de gestion avait convié à l'une de ses séances (29.08.2011) feu Monsieur le Conseiller d'Etat Mermoud pour en parler librement. Celuici s'était montré très ouvert et avait mentionné l'étude de l'UCA sur le fonctionnement du SDT, étude qui paraissait apporter des propositions et des solutions intéressantes. Monsieur le conseiller d'Etat avait dit que ce rapport très complet pouvait être remis à la Commission de gestion, comme le mentionne le procès-verbal de la séance du 29 août 2011. Une semaine plus tard, M. Mermoud est malheureusement décédé et la question du rapport de l'UCA a perdu de sa priorité.

En novembre, la sous-commission DEC a rappelé par deux fois cette promesse à M. le conseiller d'Etat Leuba. Il lui fut répondu qu'il était justement occupé à le lire. La sous-commission a patienté et a réitéré sa demande. Mais voilà, le SDT ne faisait plus partie du DEC. On nous renvoya auprès de la nouvelle Conseillère d'Etat. Une lettre de la présidente de la Commission de gestion appuya notre demande auprès du Conseil d'Etat. A l'heure de la rédaction du rapport de gestion, le rapport UCA reste toujours aussi invisible pour les membres de la commission de surveillance. Le rapport UCA estil plus explosif qu'on aurait pu le penser ? La sous-commission exprime son vif regret concernant ce couac et se sent flouée.

Dangers naturels

Une ordonnance fédérale impose le répertoire des dangers naturels. Le canton a commencé tardivement et l'on attend encore la finalisation des cartes des dangers naturels qui doivent être terminées pour la fin de l'année 2012. Les communes auront 3 ans pour intégrer les dangers naturels dans les plans d'affectation. Tant que ce ne sera pas fait, la seule responsabilité des communes et du canton est engagée. La population sera informée de la gradation des dangers (glissements de terrains, avalanches, failles souterraines, secousses sismiques, etc.). Une commission interdépartementale et interservice y travaille. En ce qui concerne la mise en œuvre, chaque canton le fait à sa guise.

Nouveau programme paysager

Un groupe de travail collabore avec le SAGR à un nouveau programme paysager qui concerne les flancs du Mormont (ou de ce qu'il en reste) d'Orny à Bavois et à Orbe.

Parc scientifique technologique (PST) Y-Parc

Ce parc favorise l'implantation d'entreprises actives dans les nouvelles technologies en mettant à leur disposition des professionnels pour les épauler au niveau administratif, juridique, marketing et financier. La superficie est de 52 hectares. Cela concerne 110 entreprises et 1'400 emplois.

Visite très intéressante de ce vaste espace qui s'étend le long de la Thièle dont les abords ont été très bien aménagés par la ville. Les propriétaires sont l'ECA, l'Etat et des privés.

La coordination est assurée par Yverdon-les-Bains, l'Association pour le développement du Nord

Vaudois (ADNV), AggloY, le canton, l'ECA et Y-Parc S.A. Ce dernier joue le rôle d'incubateur pour 7 entreprises et il y a encore 12 demandes en attente, dont 5 très sérieuses qui vont être acceptées. L'offre d'Y-Park est précieuse car il y a de moins en moins de places dans le canton et rien sur Neuchâtel. Les potentiels des 9'000 emplois sont supérieurs à la planification qui en prévoyait 6'000. « La densification peut être synonyme de qualité ».

Les objectifs d'Y-Parc sont l'augmentation de la densité, la réalisation d'un parking centralisé afin de réduire les places de parc à proximité directe de bâtiments, la prise en charge par la collectivité des espaces verts (le nouveau Plan partiel d'affectation – PPA – actuel prévoit 15% de zone de verdure à réaliser sur le site), la gestion des eaux par le canal au lieu de bassins de rétention, l'amélioration enfin des voies de mobilité douce.

Hors zones à bâtir (HZB)

Même si le travail n'est pas encore totalement abouti en ce qui concerne les dossiers de travaux illicites, le retard dans l'examen des dossiers est maintenant sous contrôle.

Service de l'agriculture (SAGR)

Politique agricole

Année agricole et météo

L'année 2011 fut une année sèche et la plus chaude en moyenne annuelle dans les annales depuis 1864, avec d'importants revirements météorologiques caractérisés par un été au printemps, un automne en été et un autre été en automne. La production herbagère a souffert d'une sécheresse printanière exceptionnelle, heureusement compensée par des regains abondants en fin de saison. De fortes pluies à fin juin et début juillet ont perturbé les moissons. Les cultures ont cependant dans l'ensemble bien profité de ces précipitations ayant conduit à des rendements exceptionnels, en particulier pour les betteraves et les pommes de terre, tant en qualité qu'en quantité. Sectoriellement, d'inquiétants désordres ont été constatés sur les marchés, notamment pour les cultures maraîchères victimes de méventes suite à l'éclatement d'une crise alimentaire en Allemagne due à une toxinfection. Le prix du porc est tombé au plus bas et les stocks de beurre, dus à une surproduction récurrente faute d'une régulation efficace et de solidarité au sein des filières, ont pesé fortement sur le marché et le prix du lait au producteur.

Contexte international

Avec l'apparition d'importations indésirables, voire l'obligation de tolérer des modes de production jusque-là prohibés en Suisse, le principe du Cassis de Dijon est désormais remis en cause au niveau fédéral en ce qui concerne son application aux denrées alimentaires. En revanche, les négociations internationales pouvant toucher l'agriculture en Suisse sont restées au point mort (Accord de libre-échange agricole –ALEA –, Organisation mondiale du commerce – OMC). La définition légale du « Swissness », garant crédible de la provenance suisse des produits agroalimentaires ou industriels, est toujours en traitement par les Chambres fédérales.

Politique agricole fédérale

Le Département fédéral de l'économie (DFE), par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), a mis en consultation ses propositions relatives à la poursuite du développement de la politique agricole (PA 2014-17). Elles visent à rendre l'agriculture et les filières agroalimentaires suisses encore plus durables et économiquement performantes. La pièce maîtresse en est le développement du système des paiements directs, qui doit être orienté clairement vers la réalisation des objectifs fixés dans la Constitution, en répondant au principe « un objectif = une contribution ». La nouvelle politique agricole prévoit aussi d'ancrer le principe de la souveraineté alimentaire et de mettre en place une véritable Stratégie Qualité pour le développement de la valeur ajoutée à la production indigène. Le Conseil fédéral envisage d'investir CHF 13,670 milliards pour le soutien financier de l'agriculture

durant la période 2014 à 2017. C'est dans ce contexte que le Canton de Vaud a pu accueillir, lors de sa tournée nationale à la rencontre de l'agriculture, M. le conseiller fédéral Schneider-Ammann en charge du DFE, notamment en Lavaux et dans le Nord vaudois.

Consultations fédérales et cantonales

Le SAGR a piloté 14 consultations fédérales et participé à 22 consultations fédérales ou cantonales concernant peu ou prou l'agriculture. La mise en consultation de la Politique agricole 2014-2017 a été le dossier principal de l'exercice, le Message du Conseil fédéral étant attendu pour le début 2012. Une autre consultation sur la défiscalisation des agrocarburants a attiré l'attention sur la menace de fermeture de l'usine de biodiesel Eco Energie Etoy qui, avec l'appui du DEC, a obtenu un sursis d'une année supplémentaire en 2012 afin d'être en mesure de présenter un bilan écologique satisfaisant aux nouveaux critères de la législation fédérale.

Législation cantonale

Le 1^{er} janvier 2011 sont entrés en vigueur les textes de la LVLAgr et ses 5 règlements d'exécution, ainsi que la nouvelle organisation du SAGR destinée à leur mise en œuvre. C'est aussi la date de reprise de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) par le SAGR des tâches de surveillance de l'apprentissage des métiers du champ professionnel agricole et des métiers du cheval. Deux arrêtés ont enfin été promulgués concernant d'une part les zones de protection de deux stations de fécondation apicoles sises sur Vaud, et d'autre part l'abrogation dès 2012 du Concordat sur la Haute école spécialisée d'agronomie à Zollikofen, dans la perspective de sa reprise par le seul Canton de Berne. En fin d'année, la requête de l'Union fruitière lémanique demandant la force obligatoire pour les contributions professionnelles arboricoles a été publiée dans la Feuille des avis officiels (FAO) en vue de son extension par le Conseil d'Etat dès 2012, sans enregistrer d'oppositions.

Réfectoires

L'ouverture au public des nouvelles installations de la cuisine et du réfectoire du site de Marcelin a eu lieu le 7 mars 2011. Une cérémonie d'inauguration, groupée avec celle des nouveaux locaux de la Direction et des Domaines RFI (Ressources – Finances – Intendance) et DRC (Développement rural et contributions) à la Maison Moret, s'est déroulée le 15 avril 2011 en présence du Chef de Département. La sous-commission restera attentive quant à la bonne marche, la rentabilité et la qualité des produits servis au réfectoire de Marcelin.

Formation et vulgarisation

Agrilogie Grange-Verney et Marcelin – cours professionnels et examens

La mise en œuvre de la 3^e étape de la nouvelle ordonnance de formation a constitué un important défi à relever car la dernière année de formation prévoit un volume de cours professionnels beaucoup plus important; 880 périodes de cours contre 360 pour chacune des 1^{re} et 2^e année. Cette 3^e année s'organise en cours bloc tant pour les agriculteurs, les cavistes que pour les viticulteurs. A Grange-Verney, les apprentis agriculteurs ont le choix entre un cours d'automne (août - janvier), un d'hiver (octobre - avril) et un de printemps (janvier - juin); ceux qui viennent suivre les cours à Marcelin sont obligés de choisir celui d'hiver. Concernant les viticulteurs, le cours bloc se déroule sur une période avant vendanges de 3 semaines (fin août – début septembre) et une en hiver de fin octobre à mi-mars. Pour les cavistes, une solution hybride a été trouvée, à savoir une période avec un jour de cours par semaine d'août à mars interrompue par les 3 semaines de cours bloc des domaines à option en janvier (en même temps que pour les autres formations) et un cours bloc de 12 semaines entre mars et juin.

Au chapitre des effectifs, le nombre d'agriculteurs et de viticulteurs en 1^{re} année est en baisse et il y a quelques raisons de se préoccuper de l'évolution des effectifs, tandis que les effectifs des cavistes se maintiennent. Tant chez les agriculteurs, les viticulteurs que chez les cavistes, une proportion élevée d'apprenties et d'apprentis ayant déjà un autre CFC caractérise les classes de 2^e et 3^e année. Bon nombre d'enseignants se réjouissent du fait que l'ambiance de travail et la discipline s'en ressentent de manière très positive.

Pour la première fois, les examens pratiques selon la nouvelle ordonnance de formation ont été organisés en juin 2011. Il a fallu former de nombreux experts et une centaine d'apprentis de 2^e année ont passé leur première partie de l'examen. Dès 2012, il y aura près de 200 apprentis à examiner avec 6 situations d'examen chacun. L'école fournit locaux, matériel et quelques experts à la Commission de formation professionnelle qui a la charge d'organiser les examens. Il en va de même des nouveaux cours interentreprises qui ont été organisés en partie dans les écoles, mais sous la responsabilité et aux frais des organisations professionnelles concernées.

La discussion ave le nouveau responsable de l'enseignement agricole a débouché sur l'idée, qui fut déjà discutée avec le service de l'emploi, du développement des tablettes PC dans l'enseignement professionnel. Ce n'est pas destiné à bouleverser l'enseignement mais à développer un outil propre à rendre l'étude plus attractive et les charges en supports de livres moins lourdes.

5^e observation Moyens informatiques à disposition des apprentis agriculteurs

Les temps changent et les exigences du métier d'agriculteur imposent une utilisation quasi quotidienne de l'informatique. Une expérience fructueuse a eu lieu dans des gymnases où une volée d'élèves a utilisé des tablettes PC en lieu et place des livres d'étude habituels.

 Vu l'importance incontournable de l'utilisation de l'informatique par les agriculteurs, le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la possibilité d'étendre une telle expérience auprès des apprentis agriculteurs.

Domaine Vulgarisation

La vulgarisation agricole, sous forme de formation continue et de conseil à l'exploitation, est destinée aux exploitants agricoles et aux paysannes en activité. Elle est le plus souvent déléguée à des organisations professionnelles, mais est aussi exercée directement par l'Etat avec ses propres ressources humaines et techniques. La réorganisation du SAGR vise à assurer un pilotage et un suivi cohérents de la mission Vulgarisation, grâce à une coordination renforcée des prestations déléguées avec les activités effectuées directement par l'Etat, et à une généralisation des conventions de prestations ou de subventionnement avec les prestataires extérieurs.

Contributions professionnelles à force obligatoire

Le financement de certaines tâches effectuées par les organismes professionnels maraîchers et arboricoles était assuré jusqu'en 2010 par des taxes professionnelles perçues par l'Etat, à disposition des organisations professionnelles spécialisées. Avec la nouvelle loi, ces organisations peuvent désormais avoir recours à une contribution professionnelle dont la force obligatoire peut être requise. Cette contribution peut être complémentaire ou remplacer la taxe professionnelle, ce qu'envisagent tant l'organisation cantonale des arboriculteurs que celle des maraîchers.

Viticulture et Promotion

Création de l'appellation d'origine contrôlée intercantonale « Vully »

Selon l'ordonnance fédérale sur la viticulture et l'importation de vin, l'extension d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) au-delà des frontières cantonales n'est possible que si elle est soumise aux mêmes exigences des cantons concernés. Or, jusqu'ici, les cantons de Fribourg et de Vaud appliquaient chacun leur propre réglementation relative à l'AOC des vins issus du vignoble du Vully, situé sur le territoire des deux cantons. Au vu de cet état de faits, l'Office fédéral de l'agriculture a refusé d'inscrire l'AOC Vully dans le répertoire suisse des AOC. Face à cette situation, les deux cantons, s'appuyant sur un groupe de travail commun, ont harmonisé les sept critères de l'ordonnance précitée afin de définir une AOC intercantonale. Cette nouvelle réglementation - concrétisée par les modifications de l'ordonnance fribourgeoise sur la vigne et le vin, du règlement sur les vins vaudois et de celui sur la limitation de la production et le contrôle officiel de la vendange - est entrée en vigueur le 1er juillet 2011, permettant ainsi à l'AOC Vully d'être inscrite au répertoire suisse des AOC. Pour mémoire, la

surface totale du vignoble du Vully est de 153 hectares, soit 103 hectares pour les vignes fribourgeoises et 50 hectares pour les vaudoises.

Rattachement des secteurs Promotion et Police phytosanitaire

Dès le 1er janvier 2011, l'Office cantonal de la viticulture et de la promotion (OCVP) n'est plus en charge du conseil technique viticole, du laboratoire d'œnologie et de la régie des Domaines de Marcelin. En revanche, lui sont désormais subordonnés le secteur "Promotion" des produits agricoles vaudois, qui assure également la commercialisation des vins des exploitations pédagogiques de Marcelin et des domaines viticoles des Hospices cantonaux, et l'unité "Police phytosanitaire" dont l'action s'étend à toutes les cultures végétales du Canton, s'agissant des maladies et ravageurs dits de quarantaine.

Développement rural et contributions

Paiements directs et autres contributions

Au plan cantonal, le total des paiements directs alloués pour l'exercice 2011 a représenté un montant de CHF 232 millions (équivalent à 2010), auquel se sont ajoutés CHF 18,8 millions de primes de cultures (+3%), CHF 11,1 millions de contributions d'estivage (équivalent à 2010) et CHF 6,2 millions de contributions écologiques particulières (+ 68%). Les aides individuelles introduites en 2011 par la LVLAgr pour le soutien de l'agriculture biologique et le maintien de la fertilité des sols ont atteint un montant de CHF 165'000.—.

Développement remarquable des projets de réseaux écologiques OQE (Ordonnance fédérale sur la qualité écologique)

Sous l'impulsion des objectifs de la LVLAgr, de par la nécessité d'anticiper le développement des paiements directs et avec l'appui de la vulgarisation, les réseaux écologiques dans l'agriculture ont pris un essor très important en 2011. En effet, 13 nouveaux réseaux ont été mis en place par des associations d'agriculteurs vaudois. En vertu des dispositions de l'ordonnance fédérale sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture (OQE du 4 avril 2001, RS 910.1), 2'592 hectares, répartis dans 42 réseaux, peuvent ainsi bénéficier des contributions fédérales, complétées à hauteur de 20 % par le Canton de Vaud.

6^e observation Garantie de financement pour les réseaux écologiques

Vu l'essor du nombre de réseaux écologiques créés dans notre canton en 2011 et l'évolution grandissante de ces derniers,

 le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les garanties financières afin d'assurer la part cantonale liée aux réseaux écologiques.

Projets de développement régionaux agricoles (PDRA)

Depuis 2007, l'Office fédéral de l'agriculture et les cantons peuvent soutenir des projets de développement régional dans lesquels l'agriculture est largement impliquée. Ces projets doivent comprendre des mesures visant à créer de la valeur ajoutée dans l'agriculture. Ils permettent ainsi de renforcer la collaboration interprofessionnelle entre l'agriculture et les secteurs connexes tels que l'artisanat, le tourisme, l'économie du bois et la sylviculture. Cependant, ils peuvent aussi comprendre des mesures destinées à réaliser des objectifs d'intérêt public (aspects écologiques, sociaux ou culturels, par exemple). Les mesures doivent être axées sur une approche intégrée quant au fond et coordonnées avec le développement régional et avec l'aménagement du territoire. Quatre projets vaudois ont été acceptés par la Confédération et sont actuellement en phase d'étude préliminaire ou d'avant-projet. En plus des crédits d'améliorations structurelles prévus à cet effet par la loi sur les améliorations foncières (LAF), ces projets peuvent bénéficier d'aides financières cantonales en faveur

des études de projet ou au titre de la promotion de l'économie agricole ou régionale, en vertu de la LVLAgr ou de la LADE. Ces projets sont toutefois empreints d'une grande complexité, impliquant beaucoup d'acteurs à coordonner, en marge des porteurs agricoles du projet. Ils requièrent un soutien important, financier ou administratif, en vue d'un accompagnement solide sur plusieurs années (de l'esquisse de projet jusqu'à la mise en exploitation effective des investissements), que ce soit sous forme de vulgarisation directe ou déléguée, de coaching ou de coordination administrative, ou de lignes budgétaires assurées sur plusieurs exercices.

Priorité au collaborateur et non au poste

Une intéressante innovation a permis d'engager un collaborateur chargé de faciliter les liens avec le SDT. Il collabore ainsi à deux services, le SAGR et le SDT. Son temps de travail est majoritairement consacré au SDT mais il est payé par le budget du SAGR. Espérons que le fait de travailler pour deux départements, ce qui n'était pas prévu au départ, ne nuise pas à cette intéressante expérience.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

World Gymnaestrada 2011

La World Gymnaestrada est la plus grande manifestation de sport pour tous jamais organisée à Lausanne, réunissant plus de 19'000 participants de 55 pays. Plus de 4'000 bénévoles ont aidé à la réussite de cet événement dont le budget se montait à CHF 23 millions. Quinze communes ont mis leurs établissements scolaires à disposition pour accueillir les gymnastes pour la nuit et les petits-déjeuners.

Ce type de manifestation s'inscrit dans l'objectif commun au canton et à la ville de Lausanne qui consiste à organiser chaque année au minimum un événement majeur, type championnat du monde ou championnat d'Europe. Obtenue en 2006, la Gymnaestrada répond complètement à cet objectif. La sous-commission relève l'esprit festif et convivial qui a régné tout au long de cette semaine dans la capitale vaudoise. Un grand merci à tous.

Secteur du sport international

En mai 2011, la Maison du sport international (MSI) a connu une deuxième inauguration, après celle organisée en juin 2006. En effet, un quatrième bâtiment a été ajouté aux trois premiers, destiné à accueillir les acteurs du sport mondial dans des infrastructures modernes et un cadre propice au développement de leurs activités. 56 fédérations et organisations sportives internationales, dans lesquelles travaillent près de 1'300 employés, sont installées dans le canton de Vaud, dont la majorité à Lausanne. 27 d'entre elles ont leurs bureaux à la MSI, occupant 5'300 m² à proximité des centres de décision, en particulier du Centre international olympique (CIO). L'année 2011 a vu l'arrivée de deux organisations sportives internationales : la Fédération internationale amateur de Sambo (FIAS) et la Confédération européenne de billard (CEB).

Experts Jeunesse et Sport (J+S) Vaud

La première réunion des experts J+S Vaud a eu lieu en mai 2011. Les thèmes suivants ont été abordés lors de cette réunion :

- présentation du cahier des charges destiné à tous les experts résumant les attentes de l'autorité d'engagement en termes de disponibilité, de mise à jour des compétences et du respect des valeurs. Cette démarche a pour but de maintenir un niveau élevé sur le plan de la formation des cadres;
- présentation du cahier des charges pour la fonction de chef de cours avec ses tâches à accomplir avant, pendant et après le cours, tant sur le plan administratif que pédagogique;
- présentation des structures par disciplines sous la forme d'organigrammes dans lesquels figurent les responsables cantonaux, les commissions de disciplines et les personnes ressources.

L'organigramme permet aux experts de mesurer leurs différents degrés d'implication au niveau des disponibilités, en sachant que leurs interventions auront lieu en marge d'une activité professionnelle ;

 adaptation et harmonisation des indemnités des experts. Celles-ci ont passé à CHF 300.— par jours, au lieu de CHF 230.— avant.

Fonds du sport vaudois

Le Conseil d'Etat a souhaité rendre le Fonds du sport vaudois indépendant du SEPS. Pour ce faire, il a créé une fondation « Fonds du sport vaudois ».

Promotion des valeurs du sport

« Cool and clean », programme national de prévention dans le sport est animé par Swiss Olympic et financé par le Fonds fédéral de prévention du tabagisme. Depuis octobre 2011, le Service de l'éducation physique et du sport s'est doté d'un délégué pour la promotion de ce programme. Sa mission consiste à promouvoir, dans les clubs vaudois, les valeurs positives devant être véhiculées à travers le sport (respect, discipline, loyauté, attitude vis-à-vis du dopage, de l'alcool, etc.) ainsi qu'à informer les associations sportives et les clubs de l'existence et du contenu du programme pour les inciter à y souscrire.

Enseignement du sport à l'école

Depuis plusieurs années, la sous-commission attire l'attention sur l'enseignement de la gymnastique qui est donné par des maîtres qui ne sont pas formés pour cette discipline. Cela fait courir des risques aux élèves, risques dus au maniement des engins, risques de santé vu la morphologie différente selon l'âge des élèves.

Le Conseil d'Etat attend-il que des parents fassent un jour un procès après un accident ? La souscommission croit comprendre que ce serait sans doute plus incitatif aux yeux du gouvernement et plus digne d'intérêt que les observations, remarques et commentaires itératifs de la commission parlementaire de surveillance...

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses apportées aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie pour l'année 2011.

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DINF)

M. Claude-Eric Dufour, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des infrastructures pour l'année 2011 était composée de Mme Ginette Duvoisin et de M. Claude-Eric Dufour, rapporteur.

Introduction

La poursuite de la croissance démographique dans le canton nécessite une adaptation des infrastructures et demande au département de rester attentif à l'ensemble des besoins de la population, à être réactif et proactif suivant les circonstances et à réaliser les projets prévus dans le programme de législature. Le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) suit et gère un nombre impressionnant de bâtiments (plus de 1'400) ou le Service des routes (SR) entretient plus de 1'505 Km de routes cantonales ; néanmoins, ce département comprend un service qui a retenu tout particulièrement notre attention lors de ce dernier exercice : la Direction des systèmes d'information (DSI).

Cinquante ans après le premier décret voté pour l'obtention de matériel informatique, ce secteur s'est développé de telle manière qu'il s'est rendu indispensable non seulement dans tous les départements, mais dans la vie courante de tout un chacun. La perspective doit rester une cyberadministration répondant aux besoins de l'administrateur, mais aussi et surtout à ceux de l'administré.

De novembre 2011 à février 2012 les services suivants ont été visités :

- Secrétariat général (SG-DINF)
- Direction des systèmes d'information (DSI)
- Service de la mobilité (SM)
- Service des routes (SR)
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Sur le terrain:

- Centre d'entretien routier de Bursins
- Conjointement avec la sous-commission du DINT : le bâtiment Simplon 43 à Lausanne
- Conjointement avec la sous-commission du DFIRE : l'Office de l'information sur le territoire (OIT)

Nous avons aussi eu l'occasion de rencontrer M. le conseiller d'Etat, chef du DINF. Nous tenons à le remercier, ainsi que les chefs de service et leurs adjoints pour l'organisation des visites, des entretiens et pour les documents mis à notre disposition.

Le présent rapport restitue les points importants relevés par la sous-commission pour l'exercice 2011, sans avoir la prétention d'être exhaustif.

Secrétariat général (SG-DINF)

Le Secrétariat général constitue l'état-major du département. Sa mission est de soutenir le chef du département dans sa gestion des affaires courantes, dans son engagement au sein du collège gouvernemental ainsi que dans ses relations et la coordination stratégique avec ses services.

Trois unités sont rattachées au Secrétariat général : l'Unité de développement durable (UDD), la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC), l'Office de

l'information sur le territoire (OIT). Le SG est également chargé de surveiller et d'appliquer les lois sur les marchés publics.

De plus, il est engagé au service du département en matière de finances, de conseil juridique, de communication et de ressources humaines.

Unité de développement durable (UDD)

L'UDD emploie quatre personnes pour un équivalent temps plein (ETP) de 3,3 postes. Créée à l'origine avec une seule personne pour 0,5 ETP, elle est responsable de la conception, de la mise en place et du suivi de l'Agenda 21 cantonal. Elle se fixe comme objectifs : un équilibre durable entre l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité environnementale. Ces préoccupations correspondent pleinement aux aspirations du chef du département. Quatre objectifs prioritaires sont définis et mis en évidence dans le programme de législature 2007-2012.

La communication avec les communes ou avec des tiers, entre autres par la publication de « Jalons », la diffusion d'informations spécifiques, la représentation du canton auprès de la Confédération ou dans les instances professionnelles impliquées dans le développement durable sont les différentes tâches confiées à l'UDD. Cette unité agit principalement comme centre de compétences, de ressources et d'appui. Elle a développé un outil d'évaluation de la durabilité de projet : « Boussole 21 ». L'appréciation de l'impact d'un projet de loi ou de décret lui est aussi confiée.

1^{re} observation **Agenda 21**

Un bilan de la démarche Agenda 21 est prévu et sera diffusé en juin 2012. L'Unité de développement durable (UDD) joue un rôle important dans l'appréciation de l'impact des projets de lois ou de décrets.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mécanismes de collaboration entre l'UDD et les départements concernés directement par les projets avant et après leur adoption.

Les 4 et 5 novembre 2011, un important Forum s'est déroulé à l'Université de Lausanne avec pour thème le développement durable et la formation. Sous l'égide du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, et avec la collaboration de l'EPFL, de la HES-SO, de la HEP et de différents autres intervenants, plus de 160 enseignants et étudiants ont tenté de répondre à la question suivante : « De l'école enfantine à l'université, comment organiser l'intégration de la durabilité dans les enseignements ? »

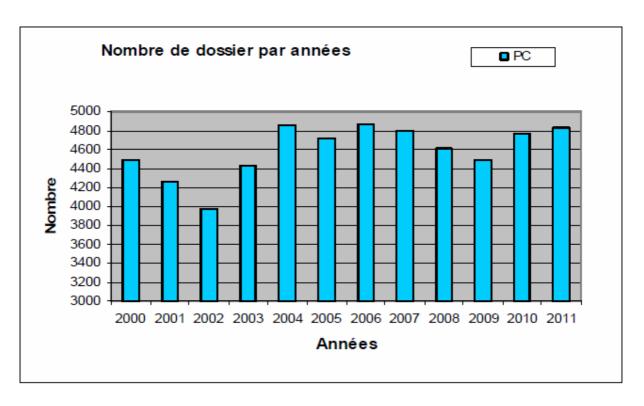
Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)

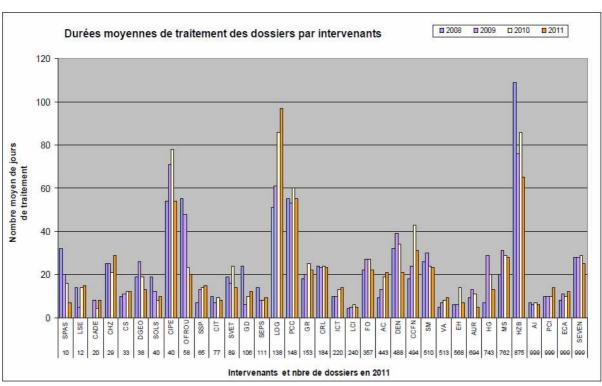
En 1990, le Conseil d'Etat a créé une forme de « guichet unique » pour la réception des demandes de permis de construire transmises par les communes, responsables de leur octroi. La CAMAC a pour mission d'organiser et de gérer la circulation des demandes auprès des 26 services concernés. Dès 1999, cette prise en charge s'est progressivement informatisée. En 2011, une nouvelle application CAMAC a été mise en production. La migration de l'application a été la source de quelques perturbations mais n'a pas eu d'incidence sur les délais moyens de réponse des intervenants.

L'effectif de la centrale n'a pas changé. Il comprend un responsable, 4 gestionnaires de dossiers, 2 secrétaires et un coursier qui suit les dossiers dans les différents services.

La révision du questionnaire général qui était prévue pour fin 2010 a pu être reprise et devrait être mise en production en automne 2012. C'est un travail transversal nécessitant une grande coordination avec tous les services qui délivrent des autorisations spéciales. Les questionnaires particuliers devront certainement être revus, avec comme objectif une simplification du travail des mandataires et des communes.

Quelques statistiques sur l'évolution du suivi des dossiers :





Quelques constats:

- Le nombre de dossiers est relativement stable depuis 2004.
- Pour les dossiers M (compétence Municipalité) et ME (compétence Municipalité + Etat), les délais moyens sont respectivement de 8 et 24 jours pour 2011, soit bien au dessous de la limite légale qui se situe à 30 jours selon l'art. 122 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC); le délai est donc largement respecté.

 Pour les dossiers ME avec suspension et/ou opposition, le délai moyen en 2011 est de 68 jours (stable par rapport à 2009 et 2010).

La CAMAC s'efforce de relancer les services afin qu'ils répondent le plus rapidement possible, ceci pour autant qu'ils aient à disposition tous les éléments indispensables à la délivrance de l'autorisation. La CAMAC n'a pas de base légale pour contraindre un service à rendre son autorisation dans un délai qu'elle fixe (en principe une semaine). Des exceptions à ce délai d'une semaine sont accordées pour les cas suivants :

- les services localisés à l'extérieur de Lausanne, dossiers transmis par courrier B,
- pour certains services qui délivrent des autorisations compliquées (par exemple le SEVEN),
- pour les services qui délivrent des autorisations sur la base de préavis d'autres services,
- pour les autorisations fédérales (Office fédéral des routes OFROU et l'Inspection fédéral des installations à courant fort – ESTI).

Les services informent un peu mieux la CAMAC de leur charge de travail et des problèmes rencontrés. Ceci permet d'optimiser la circulation des dossiers. Cependant, le nombre de dossiers avec oppositions est en augmentation, par contre les délais de traitement sont en légère diminution. Il est constaté que comme pour les années précédentes, la délivrance des autorisations spéciales est conforme aux bases légales en terme de délai.

La disponibilité des personnes traitant des dossiers dans les services reste la principale composante pouvant agir de manière significative sur les délais de traitement. Certains services sont tenus de répondre à un nombre de dossiers substantiellement plus important que d'autres. Cela ne correspond pas d'office à la durée moyenne de traitement par dossier. A relever l'évolution positive du Service du développement territorial (SDT) dans le domaine du hors zone à bâtir (HZB).

Une analyse et un suivi de ces cas dans les différents services et départements permettraient de mieux connaître les justifications des délais. (A suivre.)

Office de l'information sur le territoire (OIT)

L'Office de l'information sur le territoire est organisé en deux sections :

- Une section « Mensuration Officielle » (MO) regroupe les anciennes entités « plan cadastral »,
 « points fixes » et « traitement infographique ».
- Une section « Géodonnées » qui traite des aspects liés à la diffusion des données et à la coordination des projets de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) dans le domaine de la géoinformation.

La situation de l'office s'est stabilisée mais reste précaire en raison d'une sous-dotation importante en ressources humaines, alors que les charges de travail augmentent constamment. L'OIT rencontre également de grandes difficultés à repourvoir des postes vacants importants, notamment ceux de responsable de la section Mensuration Officielle (MO) ou d'ingénieurs en MO. Cette difficulté est essentiellement liée à un marché de l'emploi complètement asséché dans ce domaine d'activité. Les formations données à la HEIG-VD ne satisfont pas les besoins du marché et rien n'est proposé à l'EPFL.

Afin de garantir le financement de la mise en chantier de nouvelles mensurations ou l'acquisition d'autres géodonnées, l'OIT a obtenu un crédit d'investissement de CHF 27,16 millions pour assurer le développement de l'infrastructure cantonale en géodonnées de la mensuration officielle et de l'ASIT VD (Association pour le système d'information du territoire vaudois). Ce crédit devrait permettre de financer les premiers relevés ou les mises à jour périodiques qui seront déclenchés jusqu'en 2013. En 2011, 3 entreprises de premier relevé ont été adjugées à des bureaux d'ingénieurs-géomètres.

Sur le plan opérationnel, de 2007 jusqu'à l'été 2011, l'OIT a dû prioritairement affecter l'essentiel de ses ressources au projet SAU (surfaces agricoles utiles). Au total, 157 communes ont été mises à jour

ou intégrées dans la base de données cadastrales officielle (BDCO). Les nouvelles surfaces ont été mises à disposition des agriculteurs pour les demandes de paiements directs en 2011.

Au total, près de 2'000 plans ont été actualisés en BDCO et 1'000 nouveaux plans ont été numérisés avec une première mise à jour périodique. Le projet a couvert un peu plus du quart du territoire cantonal.

L'OIT a la responsabilité de la transmission de données pour l'inscription au Registre foncier (RF).

L'immatriculation des bâtiments au Registre foncier est obligatoire en vertu de l'art. 24 de la loi du 23 mai 1972 sur le registre foncier, le cadastre et le système d'information sur le territoire (LRF). Le propriétaire est tenu de présenter un plan d'immatriculation au Registre foncier. Les spécialistes en mensuration, selon l'arrêté du 23 avril 2001 du Conseil d'Etat, sont habilités à dresser ce plan et à constituer le dossier à livrer au Registre foncier. Le plan établi pour la mise à l'enquête ne peut pas être repris. La mise à jour du plan du Registre foncier ne peut se faire qu'à partir d'un relevé de terrain d'éléments existants, selon les normes cadastrales.

Les perspectives de changements législatifs sont à bout touchant; les objets, soit la loi sur la géoinformation (LGéo) et la LRF (loi sur le registre foncier) sont transmis aux commissions ad'hoc du Grand Conseil.

Le lien existant entre l'OIT et le Registre foncier a justifié une visite conjointe de cet office par les sous-commissions DFIRE et DINF de la COGES.

Le projet de couverture complète du territoire (projet PRP) se poursuit. Près de 85% du territoire est saisi en numérisation préalable (NP), soit environ 282'500 hectares et 2% est saisi en numérisation simplifiée. Toute la surface devrait être numérisée à fin 2012.

Cela permet de consolider le socle de base indispensable à la mise en œuvre d'une cyberadministration efficiente. Les nouvelles données obtenues dans le cadre de ce projet sont intégrées dans deux bases de données (BDCO pour les numérisations provisoires traditionnelles et BDPRP pour les numérisations simplifiées). Le contenu de ces deux bases est consultable sur le guichet cartographique cantonal www.geoplanet.vd.ch.

T 1	1 1		, 1	1 /	, .
EVOLUTION	de l	a couverture	cantonale ei	n donnees	numerianes

	2008		2009		2010		2011	
Numér.								
graphique	55'977 ha	19.80%	63'662 ha	22.50%	76'235 ha	27.00%	84'691 ha	30%
Mens. semi-								
numér.	76'302 ha	27.00%	76'302 ha	27.00%	76'302 ha	27.00%	76'610 ha	27.10%
Mens.								
numér.	75'952 ha	26.90%	76'287 ha	27.20%	76'958 ha	27.20%	78'788 ha	27.90%
TOTAL	208'231 ha	73.70%	216'250 ha	76.50%	229'495 ha	81.20%	240'089 ha	85%

Notes explicatives:

La catégorie relative aux mensurations numériques regroupe toutes les mensurations réalisées avec des méthodes numériques depuis le milieu des années 60, la plupart ne répondant pas aux exigences du standard de qualité MP74 et encore moins à celles de la MO93.

Près de 13% de la surface cantonale est en cours d'acquisition dans le cadre du projet de couverture complète par des données issues de la mensuration officielle (projet PRP) ou par des premiers relevés. Le solde de 2% sera adjugé durant le premier semestre 2012 via des Numérisations du plan cadastral simplifiées (NPCS) ou des premiers relevés, de manière à compléter le solde du territoire au standard NPCS pour 2013.

En 2011, pour répondre aux directives fédérales, a démarré la mise en conformité du Registre cantonal des bâtiments (RCB) avec la base de données cadastrales officielle, ceci afin de permettre à terme, la reprise des identifiants fédéraux de bâtiments dans les données de la Mensuration Officielle. La saisie de la rubrique « adresses » dans la BDCO s'est poursuivie. Plus de 40 communes ont déjà cette

rubrique complète enregistrée et disponible. En parallèle, la mise en oeuvre de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) se poursuit. A fin 2011, pratiquement toutes les communes ont mis en vigueur ou déposé un projet de numérotation des bâtiments pour les adresses.

A noter que les fusions de communes représentent une surcharge de travail non négligeable pour l'OIT.

Comme relevé plus haut, le travail de l'OIT doit contribuer à la mise en place d'une base permettant le développement d'une cyberadministration efficiente. Cet objectif est justifié par les résultats déjà obtenus cette dernière année :

- Le nombre d'utilisateurs permanents des données de la MO a progressé en 2011 (+21 communes).
 276 communes sur un total de 336 sont au bénéfice d'un contrat leur permettant d'accéder aux géodonnées de la MO.
- 15 millions de pages ont été consultées sur le guichet de GéoPlanet (+13%).

Direction des systèmes d'information (DSI)

Si la Direction des systèmes d'information ne gère pas l'informatique des hautes écoles, des Hospices ou l'informatique pédagogique du DFJC, elle a pour mission d'assurer la disponibilité des moyens informatiques et de télécommunications nécessaires quotidiennement au bon fonctionnement de l'administration et de mettre en oeuvre, avec les services bénéficiaires, des solutions contribuant à rendre les processus de l'administration plus simples et plus efficients, pour elle-même et pour les usagers.

La DSI est structurée en deux entités :

- la Direction des solutions,
- le Centre d'exploitation informatique avec 5 unités de soutien.

Septante entités de l'ACV bénéficient de ses prestations.

Depuis le premier décret datant de 1961, l'histoire de l'informatique vaudoise n'a pas été celle d'un long fleuve tranquille. Les précédents rapports de gestion en témoignent. Devenue indispensable en cinquante ans, l'informatique vaudoise, tout ayant accompli nombre de projets, présente encore des perspectives de développement très importantes. 2011 a été une année charnière marquée par un déménagement des bâtiments de Recordon 1 à Longemalle Parc. Ce complexe regroupe quelques 350 collaborateurs de la DSI près de la future gare de Prilly-Malley. Ce regroupement, même s'il n'est pas complet, devrait permettre une amélioration de la cohésion et de nouvelles synergies.

L'adapatation ne s'est pas faite sans difficultés, difficultés liées en particulier à une climatisation non adaptée se traduisant par une température trop élevée dans la plupart des bureaux.

Organisation

Le regroupement sur le site de Longemalle n'a pas encore permis de régler le problème de la réinternalisation des ex-collaborateurs de Bedag dans la grille salariale des fonctions de l'Etat de Vaud. Quant au contrat Bedag, il a été reconduit jusqu'en 2016 pour la seule « machine » qui reste dans les locaux de Bedag à Berne.

En 2011, le Green Data Center de Longemalle est entré progressivement en service. Divisé en deux salles, il accueille 122 racks ainsi que les serveurs de l'EVAM et du CHUV. Ce Green Data Center s'appuie sur l'utilisation de quatre principes permettant de substantielles économies : le « *free cooling »* pour le refroidissement des machines, l'UPS (*Uninterruptible Power Supply*) pour le courant secouru, le confinement des serveurs en allées froides et la virtualisation des serveurs.

En 2011, tout en assurant la continuité de service (maintenance des applications, exploitation des systèmes, support), la DSI a poursuivi la réalisation d'un grand nombre de projets de rationalisation des processus informatiques et métiers. L'un des principaux objectifs est de faciliter l'accès des usagers

(partenaires, entreprises ou citoyens) aux prestations de l'Etat par l'échange électronique d'information, de formulaires ou par des transactions en ligne. Parmi ses développements ou réalisations, on peut citer :

- la mise à disposition du registre des personnes,
- le développement du projet transversal SI Finances,
- le SI Fiscal, permettant la suppression de l'envoi systématique de pièces pour la déclaration d'impôts,
- le projet transversal Revenu déterminant unifié (RDU), intégrant les liens nécessaires entre taxation fiscale et registre des personnes,
- le développement ou le renouvellement de plusieurs applications sectorielles : gestion de la viticulture, transports publics,
- la stabilisation du système d'information des établissements de formation (SIEFP), même si cette solution peut être considérée comme provisoire,
- ainsi que des adaptations pour Votelec qui n'ont pas suffi à éviter un dysfonctionnement important lors des élections du 23 octobre 2011.

Ce dernier épisode fort médiatisé a suscité passablement de réactions, y compris par le biais d'interventions parlementaires. La Commission de gestion s'est saisie du sujet et a rencontré les différents intervenants du Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) et de la DSI. Elle a aussi confié un mandat à la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI).

Un rapport spécifique a été rendu et peut être consulté. Une réponse du Conseil d'Etat aux interventions parlementaires est aussi disponible.

Sans reprendre les conclusions de ces rapports, nous pouvons relever à quel point un support informatique performant est nécessaire. Le développement de Votelec a été assuré par la société Open Web Technology (OWT) à partir de 2000.

Lors de ce dépouillement, des problèmes de fonctionnement et de communication ont été relevés. Pour l'aspect informatique, la décision a été rapidement prise de dorénavant travailler avec la maison Elca pour le suivi du logiciel. Cela n'a pas empêché la collaboration franche, ferme et nécessaire d'OWT, ainsi qu'un engagement conséquent des collaborateurs de la DSI pour corriger les problèmes et permettre un bon déroulement des votations et élections suivantes, tout particulièrement celles du 11 mars 2012.

Ces engagements ne sont pas couverts par un décret de crédit supplémentaire.

2^e observation **Votelec**

Dans des secteurs sensibles et spécifiques, la stratégie d'externalisation des tâches présente des risques qui peuvent être financiers ou d'image. Les responsabilités et garanties liées aux conséquences d'une délégation de tâches ne sont pas toujours clairement définies.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'éventualité d'initier une démarche de recouvrement pour dommages et intérêts au sujet du produit Votelec.

Le service compte 340 ETP, 120 externes (contrats Location de Services Externes, LSE). Le budget de fonctionnement s'élève CHF 100 millions et le budget d'investissement à CHF 28 millions. Les priorités du budget d'investissement sont la qualité et la sécurité.

3^e observation Location de services externes (LSE)

L'externalisation de certaines tâches a été l'un des thèmes transversaux occupant la Commission de gestion .Or, les contrats Location de services externes (LSE) sont une autre forme d'externalisation.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la politique d'internalisationexternalisation qu'il compte appliquer à la Direction des systèmes d'information (DSI).

Service de la mobilité (SM)

Le Service de la mobilité (SM) est le service le plus impliqué dans les relations avec la Confédération, les cantons voisins et les communes. L'effectif du personnel est de 15,7 ETP. Le service ne dispose pas de poste de juriste, pourtant indispensable dans de nombreuses situations, en particulier en présence de recours. Cela se justifierait aussi pour améliorer la communication ainsi que lors de la rédaction de réponses aux objets parlementaires.

En février 2011, le Grand Conseil adoptait les décrets nécessaires à la mise en oeuvre de la convention signée par les Conseils d'Etat genevois et vaudois. Ils accordent un crédit d'étude de CHF 1,1 million pour la modernisation des accès aux trains en gare de Renens. Ils mettent à disposition des CFF un prêt sans intérêt de plus de CHF 158 millions pour le préfinancement de la 4° voie entre Lausanne et Renens ainsi que pour le croisement Mies-Chambésy. De plus, ils octroient une avance de fonds de CHF 34,8 millions pour des adaptations nécessaires sur le tronçon Lausanne-Genève. Le programme « Léman 2030 » vise à doubler le nombre de places assises entre Lausanne et Genève à l'horizon 2030 et à passer de 50 à 100'000 voyageurs/jour.

Fin 2011, 19 rames FLIRT sont entrées en service sur le réseau vaudois. Cela a permis d'introduire la cadence à la 1/2 h sur le RER entre Morges et Allaman, lors du changement d'horaire de décembre. L'étude s'est poursuivie pour les investissements à long terme. Elle permettra de réaffecter les excédents financiers de la RPT, soit CHF 190 millions pour les transports publics et la mobilité douce, montants qui ne comprennent pas la participation de la Confédération et des communes.

Axes forts et Agglos

Le SM a participé à l'élaboration des projets d'agglomération qui feront l'objet d'un financement dès 2015. Les projets de première génération ont déjà reçu les taux de participation de la Confédération, soit 35-40 % ainsi que les montants correspondants, soit CHF 12,5 millions pour la partie vaudoise de l'agglo franco-valdo-genevoise, CHF 17 millions pour l'AggloY et CHF 165 millions pour le PALM. L'étape suivante consiste en la mise à jour des projets de base. Les projets définitifs des agglos de la Riviera et du Chablais doivent être déposés à Berne pour le 30 juin 2012.

Le projet des axes forts dispose d'un budget de communication de CHF 600'000.— pour la phase d'étude (crédit d'étude de CHF 31,5 millions demandé par le Conseil d'Etat en novembre 2008). Le projet bénéficie d'une chargée de communication à 50% qui travaille sous la direction de la déléguée départementale de la communication (DDC) du DINF et du chef de projet axes forts (son salaire est compris dans l'enveloppe des CHF 600'000.—). Des collaborateurs du Secrétariat général et du Service de la mobilité participent aux séances et au suivi des projets de communication. Pour les agglos, le PALM emploie une chargée de communication (financement conjoint des communes, associations régionales et SPECo). La DDC-DINF participe à quelques séances par année et au suivi des projets.

Les autres projets d'agglomération n'ont pas de personnel attitré, ils confient occasionnellement des mandats.

4^e observation **Agglomérations**

La participation du canton dans les projets d'agglomération paraît évidente.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le montant de cette participation, son affectation aux différents projets ainsi que sa clé de répartition.

Compagnie générale de navigation (CGN)

En avril 2011, le Grand Conseil a adopté un EMPD de CHF 16,6 millions accordés principalement pour la rénovation de deux unités Belle Epoque. Ce dossier est en attente des prises de position de Genève et du Valais.

La réorganisation de la structure de la CGN est en cours. Les cantons détiendront 55% du capital de la Holding, les deux sociétés filles (CGN Exploitation et CGN Belle Epoque) étant à 100% en main de la Holding. Des négociations sont en cours avec l'Administration fédérale des contributions concernant la TVA et la remise de dette prévue. (Dès l'instant où il y a remise de dette, les prêts se transforment en dons et sont soumis à la TVA).

La CGN a embarqué plus de 2 millions de passagers en 2011 (en hausse de 8% par rapport à 2010). Cela permet une couverture des charges proche de 80%. Etant donné la saturation des lignes transfrontalières, les perspectives de développement sont limitées.

Le Navibus, initialement positionné Thonon-Genève, a repris la ligne Thonon-Lausanne. Le parcours est couvert en 30 min. (40 Km/h). Il faut également gérer le problème des courses à vide, l'amarrage nocturne sur France étant à risque, vu la configuration des débarcadères en pleine eau.

Concernant la motorisation des bateaux, le rapport de gestion CGN mentionne le très mauvais rendement des bateaux à vapeur. La limitation des courses à vide n'en prend que plus d'importance.

Le Conseil d'Etat a demandé à pouvoir participer à la nouvelle structure juridique de la CGN.

5^e observation Compagnie générale de navigation (CGN)

Etant donné l'intérêt que peut trouver l'Etat français dans les mouvements transfrontaliers, le développement de places d'amarrage côté français permettrait une optimisation conséquente des horaires ainsi que des transports transfrontaliers et diminuerait le nombre de courses à vide.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'éventualité de tels développements et sur les compétences de son représentant à gérer ce type de négociations (mention dans un cahier des charges par exemple).

Observatoire de la mobilité

Dans la ligne des projets de développement durable, le bilan de la mobilité 2010 dans le Canton de Vaud (avril 2011) présente une croissance de l'utilisation des transports publics de 3,5%. Elle est supérieure à la croissance relevée pour les voitures individuelles (+1,8%). Globalement, elle est de 2,1% pour une augmentation de la population de 1,5%.

Si cette croissance est attribuée pour 3/4 à l'évolution démographique et pour 1/4 à l'augmentation du déplacement individuel, il faut relever d'une part, que la courbe favorable aux transports publics s'est infléchie et, d'autre part, que la croissance mentionnée pour les véhicules individuels reste supérieure à l'évolution de la population.

Service des routes (SR)

Les statistiques présentées par l'Observatoire de la mobilité confirment la nécessité de l'entretien, du maintien, voire du développement du réseau routier.

Ces dernières années, le SR a aussi connu une période troublée, caractérisée par des tensions, des départs multiples et une restructuration. La réforme SR05 n'a pas tout de suite rassuré. Les rapports de la COGES en font état et ont suivi attentivement le dossier.

La sous-commission DINF est retournée sur le Centre d'entretien routier de Bursins avec des représentants de chaque échelon de la hiérarchie.

Cette visite, fort intéressante, a permis de constater une gestion performante, une utilisation adéquate des espaces, un bon état d'entretien des véhicules, un suivi régulier des tâches et de l'organisation.

La commission se plaît à relever la bonne atmosphère qui règne au sein du Service des routes. La réforme SR05 avait passablement chamboulé les collaborateurs. Grâce aux mesures correctives mises en place, la satisfaction a certainement pris le pas sur la désillusion qui a prévalu durant plusieurs années.

Le Service des routes emploie sept apprentis, dont quatre employés de commerce, deux apprentis dessinateurs en génie civil et un apprenti mécanicien. Des recherches pour former un apprenti mécanicien en machines agricoles au Centre cantonal d'entretien des véhicules n'ont pas abouti. Les jeunes ne semblent pas intéressés par un tel poste ..., ce qui étonne les commissaires.

Les employés du SR se voient proposés plusieurs modules de formation continue à l'interne.

Le tableau indiquant les étapes en cours concernant la construction et la transformation de nouveaux locaux pour les cantonniers rassure la Commission de gestion quant aux délais qui paraissaient ne pas pouvoir être tenus. Dans deux cas des recours vont retarder les projets. Le Service des routes assure avoir associé les utilisateurs aux décisions concernant ces nouveaux locaux.

Les crédits-cadres accordés par le Grand Conseil pour la réfection de routes cantonales et l'entretien des revêtements bitumineux permettent de mettre la vitesse supérieure et d'entreprendre les travaux nécessaires pour rattraper le retard accumulé dans ce domaine.

Les routes du canton répondront à une nouvelle hiérarchisation (réseau de base – réseau complémentaire – réseau d'intérêt local), suite à la modification de loi concernant la nouvelle planification stratégique des routes à l'horizon 2020 (RoC 2020).

RC 177

Le dossier d'enquête concernant les surfaces d'assolement (SDA) a été complété. Toutes les oppositions ne sont pas encore levées. Des sondages ont été effectués pour permettre l'avancement du dossier lorsque le feu vert sera donné, permettant ainsi à cette nouvelle route de liaison Vufflens-la-Ville/Aclens - jonction autoroutière de Cossonay de voir le jour.

H 144

Ce gros chantier arrive à son terme. L'ouverture de la route est prévue pour le 8 novembre 2012. En 2011, le pont sur le Grand Canal, la galerie couverte de Crebelley et le viaduc sur l'A9 ont été terminés, reste un important ouvrage sur le Rhône.

La commission a demandé à pouvoir prendre connaissance de la copie faisant mention de la charge foncière inscrite au Registre foncier concernant la reconstruction d'un rural à Chessel. L'inscription n'ayant pas encore été effectuée, elle sera remise à la COGES dès que cela sera effectif. La commission s'étonne de ce que la charge foncière ne soit pas prolongée au-delà de 2016. Le SR a mandaté le Service du développement territorial (SDT) qui s'est appuyé sur le préavis de la Commission de classification (CCL) des améliorations foncières. Le Service des routes reconnaît que l'opération de la reconstruction du rural n'a pas été menée avec la rigueur nécessaire et que l'Etat a trop payé dans cette opération.

Pour la construction d'un couvert provisoire, la commission a reçu copie d'une lettre de la Municipalité de Chessel autorisant cette construction, ce qui est en contradiction avec l'article 68a RLATC. La lettre de la Municipalité est signée par le syndic qui est aussi le propriétaire concerné...

Le SDT gère désormais tout le suivi des dossiers AF concernant la H 144.

Redevances des centres de ravitaillement des autoroutes

Il existe quatre aires de ravitaillement sur les autoroutes dans le Canton de Vaud faisant l'objet de quatorze droits de superficie, exploités par huit sociétés. Les restoroutes doivent s'acquitter envers l'Etat de redevances, selon contrats dont les clauses sont clairement définies, à savoir : une redevance annuelle fixe, une redevance annuelle variable en fonction du chiffre d'affaires et une redevance variable de 2 centimes par litre d'essence vendu de zéro à 9,5 millions de litres par an, puis une redevance de 2,5 centimes par litre dès 9,5 millions de litres par an.

Les comptabilités des sociétés au bénéfice d'un droit de superficie de l'Etat de Vaud ne sont plus tenues sur le site mais sont intégrées à des systèmes informatiques suisses voire européens. La majorité des pièces comptables sont dématérialisées étant donné l'existence d'ordinateurs faisant office de caisses enregistreuses directement reliées au système informatique comptable. Certaines sociétés ont sous-traités la tenue de leur comptabilité à des sociétés étrangères gérant la comptabilité de tout le groupe (suisse ou européen). Au vu d'un décalage dans la période, il n'est pas possible de s'assurer de la concordance entre les données fournies par les sociétés en charge de la comptabilité et celles annoncées à l'Etat. Il y aurait lieu de revoir la surveillance qui doit être appliquée dans le cadre des différents contrats de redevance signés avec les compagnies au bénéfice d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP).

6^e observation **Redevances des restoroutes**

Les sociétés qui exploitent les restoroutes versent à l'Etat des redevances fixes annuelles sur leur chiffre d'affaires et la quantité de carburant vendue.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ses intentions quant au contrôle des redevances des centres de ravitaillement des autoroutes.

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Le patrimoine immobilier de l'Etat se compose, entre autres, de 2'350 immeubles, de 251 droits de superficie et de 1'400 bâtiments dont la valeur à neuf avoisine CHF 4 milliards. Les transactions immobilières sont d'environ CHF 100 millions par année, montant équivalant aussi bien pour les achats que pour les ventes. Les locations payées par l'Etat s'élèvent à CHF 43 millions par an.

Bâtiment Longemalle à Renens: la réforme Codex a impliqué la mise à disposition de nouveaux locaux. Le bâtiment Longemalle a été loué par l'Etat pour y loger le quartier général Codex, notamment les bureaux du procureur général. Les services de la DSI, localisés à Recordon 1, ont déménagé à Longemalle. L'Office des poursuites de l'Ouest lausannois, des collaborateurs du Service de la protection de la jeunesse et le poste de gendarmerie de Renens occupent presque l'entier des surfaces du bâtiment. L'immeuble a été entièrement rénové par le propriétaire. Les surfaces louées à l'Etat (environ 15'000 m² sur les 19'000 m² disponibles) font l'objet d'un bail à loyer. Très rapidement, après l'emménagement dans les nouveaux locaux, sont apparus des problèmes de ventilation, de chauffage des locaux, d'inconfort lié aux fenêtres ne pouvant s'ouvrir sur l'extérieur. Les collaborateurs se sont régulièrement plaints de désagréments liés à ces défauts de conception. Le propriétaire reconnaît les défauts et devra y remédier, notamment en remplaçant une partie des fenêtres, d'ici avril 2012. Il s'est formellement engagé à remettre l'immeuble en état d'accueillir, dans des conditions normales, les 650 collaborateurs de l'Etat qui y travaillent. L'Etat est locataire de cet immeuble avec un droit d'emption en cas de vente.

Les désagréments, voire des conditions de travail à la limite de l'acceptable, ont conduit les collaborateurs à requérir l'intervention de la médecine du travail.

La location du bâtiment de Longemalle ne correspond pas à l'orientation stratégique suivie par le département et plus spécifiquement par le SIPAL. En effet, dans la stratégie immobilière qu'il a définie, le premier point cité est de privilégier la propriété plutôt que la location.

C'est d'ailleurs ce qu'a fait le service avec l'acquisition du Centre administratif du Valentin pour un montant de CHF 14,3 millions.

C'est aussi ce qui a motivé la poursuite de la vente des 28 cures avec la vente de la cure de Rolle à la commune du lieu. Par contre, les délais et les disponibilités ne permettaient pas de racheter Longemalle 1 ou un équivalent.

Parmi les chantiers engagés durant cet exercice, il faut citer en particulier la construction d'un établissement de détention pour mineurs sur le site des Léchaires à Palézieux (CHF 23,5 millions) et l'extension du Gymnase de Nyon avec son regroupement avec l'Ecole professionnelle commerciale (CHF 52,6 millions).

L'ensemble des engagements du SIPAL pour l'exercice représente un montant d'environ CHF 90 millions.

La Commission de gestion a posé la question de la confidentialité exigée de la part du personnel de nettoyage lorsque celui-ci est appelé à nettoyer des bureaux où se trouvent des documents confidentiels. Le personnel de nettoyage sous contrat de l'Etat n'est pas assermenté et n'est pas explicitement soumis au devoir de réserve. Les recommandations sont maintenues de mettre sous clé tout ce qui pourrait être exposé ou sensible.

Vingt-cinq mises en soumission de contrats de nettoyage ont été déposées, portant sur environ 65'000 m² (y compris Longemalle 1), et pour CHF 1,2 millions.

A Marcelin, le suivi des travaux devant être effectués au Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM) sous garantie est assuré par le SIPAL. Le mandataire chargé de l'entretien a résilié son contrat. La domotique en général sera revue et simplifiée, l'entretien et le curage des drainages ont été effectués pour pallier les remontées d'humidité dans les locaux du sous-sol. La plate-forme en bois devant l'entrée du bâtiment sera enlevée et remplacée par un nouveau revêtement.

Conjointement avec la sous-commission du DINT concernée par l'affectation du bâtiment, nous avons visité de l'immeuble sis rue du Simplon 43, à Lausanne (mentionné à l'inventaire des Monuments historiques); ce bâtiment, destiné à être un établissement pénitentiaire de semi-détention et travail externe, était en cours de transformation et rénovation. Dans la recherche d'un degré de qualité requis pour le label Minergie ou de tendre à cette qualité, nous avons pu apprécier la volonté d'optimiser les investissements (crédit de CHF 4,7 millions).

La réalisation du nouveau parlement sur le site de Perregaux n'est pas encore d'actualité, mais sa mise à l'enquête a suscité des réactions en 2011. La sous-commission s'en est préoccupée, particulièrement en ce qui concerne le décalage entre le photomontage et la réalisation prévue. A la demande du SIPAL, le lauréat, l'Atelier Cube, a réalisé le photomontage pour la présentation du projet vainqueur du concours (lors de la communication des résultats en 2009). Il faut savoir que c'est le dossier de mise à l'enquête qui fait foi. Le projet lauréat envisageait deux matériaux possibles pour le toit : le cuivre ou l'inox étamé. Au fur et à mesure de l'élaboration du projet, d'autres variantes ont encore été examinées pour aboutir finalement au choix d'un toit gris en inox étamé, celui qui a été mis à l'enquête.

Droit de superficie distinct et permanent (DDP)

Le droit de superficie permet de louer un terrain sur une longue période pour y construire des bâtiments (logements subventionnés, écoles, etc.). La durée maximale du contrat est de cent ans. Ce sont les collectivités publiques qui sont généralement propriétaires des fonds – terrains – mis à disposition. Dans les clauses de mise à disposition, les collectivités peuvent mettre leurs conditions.

Les DDP gérés par le canton sont répertoriés. Un inventaire regroupant les informations financières

comme la durée, la redevance, l'indexation, l'indemnité des droits de retour ou la gratuité sera mis en place en 2012.

Il existe des DDP octroyés à titre gratuit. La section des opérations immobilières ne tient pas d'inventaire détaillé de ces DDP avec indication de l'avantage économique annuel accordé au superficiaire. Les DDP doivent être traités en conformité avec la loi sur les subventions et son règlement d'application.

Depuis 10 ans, le SIPAL préfère plutôt la vente que le DDP. La situation n'est pas identique à celle des communes qui pourraient chercher à mettre des surfaces à disposition pour de l'habitat à loyer modéré, par exemple.

Section des monuments et sites

La Commission de gestion n'a pas rencontré le conservateur cantonal des monuments et sites. Elle souhaite cependant mentionner dans son rapport, les difficultés que rencontrent les communes et les propriétaires lorsqu'il s'agit de transformations et rénovations de bâtiments historiques classés. Il y aurait lieu, à notre avis, d'engager dialogue plus constructif entre les différentes parties, soit le propriétaire souhaitant valoriser son bien, et le canton garant de la préservation du patrimoine. Concilier les choix des uns et des autres s'avère parfois difficile.

Le patrimoine historique de l'Etat souffre d'un manque d'entretien en raison du moratoire de 2004, imposé par le Grand Conseil, sur la restauration des monuments et sites.

Le Conseil d'Etat est invité à lever ce moratoire afin de pouvoir faire procéder aux indispensables travaux d'entretien du patrimoine historique de l'Etat.

Tâches externalisées

Une dizaine d'activités sont externalisées au DINF.

Nettoyage des locaux de l'administration

La principale tâche externalisée est le nettoyage régulier des locaux de l'Administration cantonale, confié à des entreprises privées, pour une somme d'environ CHF 6 millions. Le processus d'externalisation partielle a été engagé depuis 1980, la tendance à l'externalisation est à la hausse. Les entreprises doivent s'engager à respecter la convention collective de la branche, toutefois de la soustraitance ne peut être exclue. La majeure partie du personnel de nettoyage, rattachée au SIPAL, est en activité dans les pôles d'enseignement et de formation professionnelle.

Les bureaux de l'Administration cantonale, situés à Lausanne et dans les chefs-lieux de district, sont dans leur quasi-totalité nettoyés par des entreprises privées spécialisées,

Surveillance du stationnement sur les parkings de l'Etat

Depuis l'introduction de la tarification cantonale, les différents parkings de l'Etat font l'objet de contrôles et les contrevenants sont dénoncés aux Commissions de police des communes concernées. Cette activité emploie 0,7 ETP.

Surveillance du Palais de Rumine

Afin d'assurer la sécurité du Palais de Rumine et des pièces de collection qui s'y trouvent exposées, des rondes diurnes et nocturnes sont accomplies par une société de surveillance, en complément des alarmes en place. Cette surveillance occupe 0,5 ETP.

Recensement architectural du canton

Il s'agit de l'évaluation sur le terrain des notes attribuées ou à attribuer aux bâtiments, de la constitution de dossiers photographiques et de la mise à jour des fiches de recensement, du relevé des

monuments historiques, des dessins de publication et constitution de dossiers de plans de sécurité pour la protection des biens culturels.

Rédaction des monuments historiques et protection des biens culturels

Il s'agit du relevé des monuments historiques, des dessins de publication et constitution de dossiers de plans de sécurité pour la protection des biens culturels.

Investigations archéologiques

Les investigations archéologiques sont confiées à des entreprises spécialisées en raison de compétences très variées qui ne peuvent en totalité se trouver à la section des monuments et sites. Un montant de CHF 328'300.— est inscrit au budget de l'Etat à cet effet. La plupart des investigations archéologiques de terrain sont confiées à des entreprises privées, faute de moyens suffisants à l'interne pour les réaliser. Ce sont principalement :

- les sondages de diagnostic,
- les campagnes de fouilles,
- les relevés topographiques ou laserométriques,
- les photographies de qualité professionnelle.

Administrateur DAO (Dessin assisté par ordinateur)

L'administrateur DAO doit disposer de compétences spécifiques très pointues. Cette tâche est confiée à l'extérieur, sur procédure d'invitation. Le mandat consiste en l'administration des tâches de gestion et des travaux d'implémentation de systèmes et fichiers permettant l'échange de plans vectorisés sur la plate-forme internet XCAD.

Entretien des cures

Entretien des installations techniques de chauffage, ventilation, sanitaire dans les cures.

Service des routes

Le Service des routes externalise le service hivernal pour environ 100 parcours définis. La localisation des entreprises, leur disponibilité, leur capacité à assumer ce service sont des atouts non négligeables. Les prix pour le service hivernal sont négociés avec l'ASTAG (Association suisse des transports routiers). Le transport de sel pour le ravitaillement des silos est également externalisé, le Service des routes n'étant pas équipé en la matière. L'éparage et l'élagage de certaines zones vertes sont confiés à l'extérieur. Les prix sont renégociés à chaque début de saison.

DSI

La réinternalisation des prestations d'exploitation et de support informatique s'est déroulée dans les délais et selon les modalités annoncées. Les prestations d'exploitation sont désormais le fait du Centre d'exploitation informatique (CEI). Cet office, rattaché à la Direction des systèmes d'information, a engagé la grande majorité du personnel de Bedag Lausanne. Seules les prestations de gestion de l'ordinateur central à Berne sont encore confiées à Bedag-Berne. La mise à disposition de l'ordinateur central, contractualisée pour 5 ans (à partir du 01.08.2009) avec possibilité de résiliation annuelle après 3 ans, fait l'objet d'études en vue du choix du meilleur scénario pour l'avenir (désengagement de l'ordinateur central, redimensionnement de la prestation ou éventuel transfert ou internalisation).

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations, n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures pour l'année 2011.

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)

Mme Valérie Schwaar, rapportrice: — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'exercice 2011 était composée de M. Albert Chapalay et Mme Valérie Schwaar, rapportrice.

Le programme des visites a consisté à rencontrer tous les services à Lausanne, quelques-uns à deux ou trois reprises, et à effectuer plusieurs visites dans les régions de notre canton, notamment pour visiter les registres fonciers.

Préambule

La décision du Grand Conseil de créer une Commission de haute surveillance sur les activités de l'Ordre judiciaire et la désignation de ses membres en juin 2011 a modifié les activités de la sous-commission DFIRE. Ainsi, elle n'a pas visité le Tribunal cantonal, ni les entités dépendantes de celuici, soit les justices de paix et les offices de poursuite et faillites.

En conséquence, les services et organes analysés par la sous-commission de gestion en charge du DFIRE sont les suivants :

- Secrétariat général (SG-DFIRE)
- Office des relations extérieures (OAE)
- Groupe Impact
- Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)
- Inspectorat du Registre foncier (IR)
- Registres fonciers (RF)
- Administration cantonale des impôts (ACI)
- Centre d'enregistrement des déclarations d'impôts (CEDI)
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)
- Contrôle cantonal des finances (CCF)

Places d'apprentissage dans le département

Depuis plusieurs années, la Commission de gestion est attentive aux places d'apprentissages disponibles au sein de l'Administration cantonale. Le nombre de places d'apprentissages actuellement occupées au DFIRE se monte à 51. Ce chiffre est stable après la baisse constante du nombre d'apprentis, constatée depuis 2003 (année où l'on comptait 67 apprentis au sein du département). En 2011, 22 apprentis ont été engagés, soit six de plus qu'en 2010. La sous-commission constate que cette augmentation est à même d'inverser la tendance constatée plus haut.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Engagements	17	25	19	21	15	18	14	16	22
Nombre d'apprentis en formation	67	63	61	60	55	52	50	51	51

Note : Il n'a pas été tenu compte des places disponibles en 2011 dans les entités dépendant de l'ordre judiciaire (justices de Paix, offices de poursuites et faillites) afin de faciliter la comparaison.

Secrétariat général (SG-DFIRE)

Le secrétariat général du DFIRE est chargé de nombreuses tâches de coordination, entre entités au sein du département d'une part mais également en lien avec les autres départements, du fait du caractère transversal des finances et de la présidence, rattachée au département. A cela s'ajoute l'appui organisationnel à la Cour des comptes (CdC) et au Contrôle cantonal des finances, ceux-ci gardant toutefois une indépendance complète dans les missions qu'ils conduisent.

Les bureaux situés à la rue de la Paix à Lausanne regroupent le Secrétariat général, l'Inspectorat du Registre foncier (IR) et l'Office des affaires extérieures (OAE), hiérarchiquement subordonnés au SG, ainsi que le Service Statistique Vaud et le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

En 2011, une réorganisation interne des locaux visait à diminuer le nombre des surfaces louées à des tiers. Ainsi, des rocades entre les services ont conduit à libérer les locaux situés à l'entresol de la rue de la Paix. Bien que le bail court jusqu'en mai 2015, une location à un tiers a permis de libérer le Secrétariat général dudit bail et de la charge locative dès le 1^{er} mai 2012.

Office des affaires extérieures (OAE)

Comme il le résume lui-même, l'OAE est une structure de conduite stratégique, de coordination, d'information et d'appui logistique en matière de politique extérieure. Il est le répondant en matière de politique extérieure, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'administration, au service du Conseil d'Etat et de tous les départements. C'est un petit office de cinq personnes dont les missions s'étendent

- au niveau fédéral,
- au niveau intercantonal.
- au niveau transfrontalier.

Il coordonne les actions du Conseil d'Etat, tel que la signature de l'accord « Métropole lémanique » qui scelle la collaboration entre les Cantons de Vaud et de Genève pour renforcer la voix de la région à l'échelle nationale.

Sur la scène fédérale, ce sont les dossiers liés à la mobilité, aux transports, aux agglomérations, au financement hospitalier, aux primes et au catalogue des prestations d'assurances maladie, à la péréquation financière, aux hautes écoles ou encore au Haras qui ont occupé l'office.

Celui-ci a également suivi les dossiers intercantonaux tels que la formation policière, la 3^ecorrection du Rhône et d'autres accords signés avec d'autres cantons suisses.

Au niveau transfrontalier, on peut citer enfin l'association de l'Arc jurassien, présidée par le président du Conseil d'Etat, qui offre une plateforme de concertation entre les différentes entités politiques de cette région, en vue d'obtenir un soutien financier à des projets dans le cadre de la politique régionale menée par la Confédération. Le canton est également actif au niveau international, que ce soit par l'accueil du World Gymnaestraeda en juillet 2011 à Lausanne ou la politique d'accueil des fédérations sportives internationales.

L'office est également chargé de coordonner les réponses aux consultations fédérales à disposition des départements concernés. En 2011, 36 réponses ont été rédigées dont la politique agricole 2014-2017, la loi fédérale sur les stupéfiants, la vignette autoroutière ou encore la réforme du droit des sanctions.

Enfin, l'office est chargé de mener un lobbying à Berne. Ainsi, le chef d'office est aussi le délégué aux affaires fédérales, chargé des relations avec la Confédération et des relations avec la députation vaudoise aux Chambres fédérales au travers de la « Conférence des affaires fédérales ».

La réorganisation des bureaux sis à la rue de la Paix a eu un impact certain sur ce service qui a vu la surface à sa disposition diminuer.

Chancellerie

Si la surveillance de la Chancellerie est confiée au Bureau de la Commission de gestion, deux services dépendant de celle-ci qui demeurent sous la surveillance de la sous-commission DFIRE :

Groupe Impact

Les missions du groupe Impact sont multiples et débouchent sur plusieurs types de prises en charges :

- Les médiations entre 2 personnes d'abord reçues individuellement, puis ensemble pour la médiation (1-3 séances) puis un suivi est assuré.
- Les interventions d'équipe : en général lors d'un conflit avec un supérieur (uniquement lorsqu'il n'y a pas d'actes abusifs). Partie informelle.
- Les coachings, en général d'un cadre de l'administration sur demande.
- Lors d'actes abusifs allégués : rédaction d'une plainte (description des faits) et suite de la procédure jusqu'à la remise du rapport au chef de département.

Les investigations menées débouchent dans la moitié des cas sur un constat de harcèlement, dans 15% des cas sur le constat d'accusations infondées et, dans 35% des cas, sur la conclusion que les agissements ne peuvent être considérés comme du harcèlement au sens de la définition donnée par le Tribunal fédéral. Dans le cas de harcèlement avéré, la procédure débouche sur une sanction qui va de l'avertissement au licenciement immédiat. Dans les autres cas, le groupe Impact officie comme médiateur entre les parties afin de rechercher un terrain d'entente. Toutes les médiations conduites par le groupe Impact font l'objet d'un suivi afin de s'assurer de la concrétisation des décisions prises.

	2009	2010	2011
Nombre total d'entretiens	464	401	590

Détail:

	2009	2010	2011
Nouveaux cas	128	117	129
Médiations	33	28	32
Investigations terminées	9	7	7
Investigations en cours	4	1	4
Coachings	3	0	3
Interventions d'équipe	13	10	7
Présentations/ Formations	8	6	6
Mandats externes	7	5	4

Bien que les statistiques de 2011 ne montrent pas une augmentation du nombre de cas traités, un sentiment de surcharge prévaut au sein du service, vraisemblablement dû à la vacance d'un poste durant plusieurs mois et à la hausse du nombre d'entretiens et de démarches informelles (téléphones notamment).

Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)

Le Bureau cantonal de médiation administrative est indépendant, mais il délègue une partie de ses tâches à la Chancellerie (dossiers RH, comptabilité, administration etc.). Il est ouvert à toutes les personnes indépendamment de leur domicile ou de leur nationalité. Les services du bureau sont gratuits. Ses compétences s'appliquent aux autorités suivantes :

- l'Administration cantonale vaudoise;
- les autorités et offices judiciaires, de même que le Ministère public ;
- les personnes physiques et morales auxquelles l'Etat confie des tâches publiques, dans l'exécution des dites tâches.

Après la fusion des deux postes de médiatrice administrative et de médiateur en matière d'administration judiciaire en 2010, la réorganisation des bureaux s'est poursuivie en 2011. Le partage des bureaux avec le préposé à la protection des données a débouché sur une réflexion sur le partage d'un certain nombre de tâches, tel que la permanence téléphonique ou le secrétariat. Un adjoint à la préposée et une secrétaire ont été engagés. Le Bureau de médiation administrative occupe ainsi 2,3 ETP.

	Demandes entrées avant 2011	Demandes entrées en 2011	Total des demandes traitées
Demandes concernant uniquement les autorités administratives	35	105	140
_pendantes	8	19	27
abouties	27	44	71
demandes d'information	0	42	42
Demandes concernant uniquement les autorités judiciaires	1	24	25
pendantes	0	1	1
abouties	1	1	2
demandes d'information	0	22	22
Demandes concernant les autorités administratives et judiciaires	2	4	6
pendantes	1	1	2
abouties	1	2	3
demandes d'information	0	1	1
Demandes hors champ d'application	0	76	76
_pendantes	0	0	0
abouties	0	76	76
Total	38	209	247

Ce tableau illustre la diversité des dossiers qui aboutissent au BCMA :

- Ceux qui concernent les autorités administratives : on entend ici par Autorités administratives les services et offices de l'Administration cantonale ainsi que les personnes physiques et morales auxquelles l'État confie des tâches publiques.
- Ceux qui concernent les autorités judiciaires: on entend ici l'Ordre judiciaire vaudois, soit tribunaux, justices de paix, offices des poursuites, offices des faillites, Registre du commerce et le

Ministère public.

- Les dossiers hors champ d'application : les demandes classées dans cette catégorie peuvent l'être pour les raisons suivantes :
 - soit la demande n'a pas trait à l'activité des autorités cantonales : les personnes sont alors orientées vers d'autres services ou permanences ;
 - soit la demande concerne les autorités cantonales mais n'entre pas dans le champ d'application de la loi sur la médiation administrative (LMA) : (litiges relatifs aux relations de travail entre l'Etat et ses collaboratrices et collaborateurs ou demandes portant sur la modification ou la révision d'une décision judiciaire.

Même lorsqu'une demande échappe à son champ d'application, le BCMA offre un droit d'être entendu au requérant. Ce droit peut se concrétiser par des entretiens téléphoniques mais aussi par des rendez-vous au BCMA et la consultation du dossier du requérant.

 Les demandes d'information : une partie des requêtes ne sont pas des demandes de médiation à proprement parler, mais appelle des conseils ou simplement des explications.

Les types de dossiers suivis sont très variés mais il existe néanmoins une forte représentation des dossiers concernant :

- L'Administration cantonale des impôts (impôts à la source, plans de paiements et remises d'impôts). De même, il y a beaucoup de demandes liées au retard des dossiers de taxation 2008 et 2009 et aux problèmes de transmission d'information entre les offices d'impôts et l'ACI. Il faut toutefois noter que le nombre de demandes est en baisse depuis la mise sur pied de la permanence téléphonique d'info budget. Celle-ci vise à informer les particuliers domiciliés dans le canton sur la gestion de leur budget courant et des dettes, de leur faire bénéficier de conseils pratiques et individuels dispensés par des professionnels. Si nécessaire, les personnes qui appellent sont orientées vers les services à même de répondre à la demande. Les réponses aux appels sont assurées par quatre partenaires : Caritas Vaud, le Service social de la Ville de Lausanne, le Centre social protestant et la Fédération romande des consommateurs.
- Le Service de la population et notamment les questions liées au droit de séjour des étrangers, à l'état civil et aux documents d'identité.

Le bilan 2011 est satisfaisant même si, de l'aveu même du BCMA, il manque de notoriété. Pour sa responsable, il existe très clairement un potentiel d'augmentation du nombre de dossiers. Plusieurs pistes seront ainsi étudiées pour faire de la publicité aux services proposés par le BCMA.

Registre foncier (RF)

La sous-commission s'est intéressée de près au Registre foncier et a procédé à plusieurs visites dans les régions. En effet, le RF subit des changements en profondeur depuis plusieurs années : réorganisation territoriale des registres ayant des implications sur l'organisation des locaux et la gestion des ressources humaines, projet DecTer (redécoupage territorial des districts), numérisation du cadastre, modification des émoluments, répercussion de la cantonalisation du notariat, etc.

Réorganisation territoriale

Avant la nouvelle loi du 17 novembre 1992, l'art. 13 de la loi vaudoise sur le registre foncier, le cadastre et le système d'information sur le territoire (LVRF) prévoyaient un registre foncier par district. Le nouvel article 13 dispose que la tenue du Registre foncier est assurée par des bureaux de district ou de groupes de districts définis par le Conseil d'Etat. Ainsi, celui-ci a décidé plusieurs regroupements et fermetures. L'objectif visé est de n'avoir plus que quatre offices dans le canton, ce qui implique une profonde réorganisation dans les régions :

- Le Registre du district d'Aigle a fermé et a été rattaché à celui de la Riviera en 2011. Un même chef pilote les deux registres restés distincts au niveau des données.
- Le Registre d'Yverdon a absorbé le registre d'Orbe et de la Vallée.
- Le Registre d'Aubonne devrait disparaître, en partie absorbé par celui de Nyon.
- Une partie du Registre de Morges devrait absorber celui de l'ouest lausannois et celui de Rolle.
- L'avenir du Registre d'Echallens occupe, depuis plusieurs mois, les autorités municipales, soucieuses vis-à-vis des intentions du Conseil d'Etat de fermer ce bureau. En l'état, et au moment de la rédaction du présent rapport, cette question est également en mains du Grand Conseil par le biais d'une résolution demandant son maintien.

A ce jour, il y a 9 offices et 1 bureau (au Pays-d'Enhaut) du Registre foncier pour un total de 64,55 ETP. L'Inspectorat du Registre foncier comporte, lui, 5,2 ETP et a procédé à l'engagement d'une juriste en 2011 (0,6 ETP).

La sous-commission reste dubitative face à la vitesse de concentration des registres fonciers. Les consultations et demandes de documents auprès des offices sont encore très nombreuses (questions relatives aux servitudes notamment) et la consultation « en ligne » n'est de loin pas la règle auprès des non-professionnels. Par exemple, les deux registres sis à Tolochenaz sont très fréquentés. Beaucoup de personnes viennent directement au guichet pour poser des questions, consulter un dossier ou commander un extrait. La question de la proximité des offices reste donc sensible pour les utilisateurs, mais également en ce qui concerne la connaissance « fine » du terrain par les conservateurs, pour les lieux-dits notamment, patrimoine immatériel s'il en est.

Par ailleurs, les registres partageant des locaux restent indépendants du point de vue des données et des dossiers traités, le logiciel actuel ne permettant pas la consolidation des données.

La réorganisation territoriale a également eu des conséquences au niveau de la gestion des ressources humaines. Si certaines fermetures ont coïncidé avec des départs à la retraite, d'autres ont nécessité le déplacement de personnes, voire de rétrogradations hiérarchiques, des conservateurs devenant substituts. Ces déplacements de personnel peuvent être source d'incertitude, voire de démotivation des collaboratrices et des collaborateurs.

Locaux

Cette réorganisation a aussi des conséquences en termes de locaux. Les registres sont dans des situations très différentes mais la plupart méritent des améliorations qui portent sur :

- L'espace à disposition. Certains registres regroupés sont, de l'avis de la sous-commission, un peu à l'étroit. Le projet de réunion des Registres d'Aubonne et de Nyon par exemple, pose la question de l'espace disponible dans les locaux de l'actuel registre de Nyon. Ces réorganisations et déménagements devront être suivis ces prochaines années.
- La garantie de confidentialité. Certains locaux nécessitent des adaptations pour garantir la confidentialité des données traitées. Ainsi à Vevey, le guichet n'est pas séparé de l' « open space » où travaillent les collaboratrices et collaborateurs. Or, des noms et des chiffres peuvent être articulés lors d'entretiens téléphoniques notamment.
- La vétusté. Les locaux du Registre foncier de Lausanne pourraient faire l'objet d'un rafraîchissement.
- La signalétique. Celle permettant de trouver aisément le Registre foncier d'Yverdon fait défaut.
 Pas de plaque à l'extérieur du bâtiment de 11 étages (dont la porte d'entrée porte le logo d'une grande banque) et plaquettes abîmées dans l'ascenseur (commun avec l'office des poursuites et faillites).
- L'équipement technique. Les Registres de Morges et Aubonne souffrent de lenteurs du réseau informatique qui pourraient être efficacement combattues par l'installation de la fibre optique, déjà disponible à proximité du bâtiment.

La sécurité. Les bureaux du RF d'Yverdon ont été cambriolés à plusieurs reprises. La souscommission s'interroge sur l'opportunité de garder autant d'argent liquide sur place. Afin de diminuer ces sommes, il conviendrait peut-être d'installer un système de paiement par cartes, ce qui améliorerait également le service à la population.

Charge de travail

Le marché immobilier est en surchauffe dans diverses régions du canton depuis plusieurs années, ce qui se traduit par un volume important de mutations dans les registres. A cela s'ajoute une augmentation des morcellements de terrain (le terrain devenant plus rare et plus cher) et une augmentation du nombre de lots (PPE).

La taille des nouvelles régions à charge des registres a aussi un impact sur les distances parcourues par les conservateurs et leurs substituts pour se rendre sur le terrain.

D'autre part, les relations avec les notaires ont également évolué: La nouvelle loi sur le notariat, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005, a supprimé le principe dit du « cantonnement », de sorte qu'il est possible aujourd'hui d'avoir recours à n'importe quel notaire du canton en matière immobilière. En d'autres termes, il est tout à fait possible de s'adresser à un notaire d'un district pour acquérir une maison située à l'autre bout du canton. Ainsi les registres fonciers et les notaires ne se connaissent plus aussi bien. De plus, il est relevé que les dossiers constitués par ces derniers ont tendance à être moins bien finalisés et nécessitent plus souvent des allers-retours entre l'étude et le registre. Enfin, la fin du droit de timbre « à la page » a augmenté l'épaisseur des dossiers déposés. Les faibles émoluments de CHF 50.—, par dossier rejeté, et CHF 20.—, par mise en suspens, ne sont pas d'ordre à modifier les choses. En outre, ces émoluments sont le plus souvent payés par les propriétaires même si une facturation séparée (émolument et frais de mise en suspens ou de rejet) a été introduite par les RF. Afin d'aborder tous ces éléments, une plateforme entre l'Inspectorat du Registre foncier et les notaires a été mise en place.

Cette charge de travail se cumule avec les projets d'informatisation et notamment les tests de mise en place du nouveau logiciel *Capitastra II* qui se fait le plus souvent en dehors des heures de bureau. Sa mise en ligne en juin 2012 suscite autant d'espoir que de crainte dans les registres, notamment du fait de la lenteur des transmissions des données sur la plateforme informatique aujourd'hui déjà fortement ralenties.

Réseau informatique

Dans plusieurs registres fonciers, le personnel se plaint d'un réseau informatique très lent et qui ralentit leur travail : des enregistrements de données très longs, des mises en service de postes qui prennent plusieurs dizaines de minutes le matin. Le basculement vers le nouveau système *Capitastra II* suscite de grandes craintes quant à la péjoration de la rapidité des transmissions.

1^{re} observation Lenteurs des transmissions informatiques dans les registres fonciers (RF)

Les capacités de transmissions auprès des registres fonciers font l'objet de lenteurs excessives. Il est nécessaire d'attendre bien trop longtemps à chaque validation, pour être opérationnel.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons qui sont à l'origine de cet état de fait et de présenter les solutions qui sont ou seront mises en œuvre pour y remédier.

Numérisation

Le processus de numérisation des documents avance de manière inégale suivant les régions. Si à Yverdon, toutes les cartes sont scannées depuis juin 2011 (sauf quelques 300 fiches d'immeubles), d'autres offices sont plus à la traîne : le Registre d'Aubonne estime par exemple à 30-40% le total des pièces informatisées. On peut dès lors raisonnablement douter que l'objectif de 100% soit atteint au délai fixé en juin 2012.

Emoluments

Le 21 septembre 2011, le Conseil d'Etat a adopté le nouveau tarif des émoluments du Registre foncier. Ces modifications, entrées en vigueur le 1er octobre, visent notamment à découpler l'émolument de la valeur foncière en diminuant le montant maximum de l'émolument par opération et à diminuer le montant dans le cas des successions.

S'il est vrai que le montant des émoluments perçus est en constante augmentation, il ne peut être fait abstraction du contexte immobilier dans le canton où les prix ont considérablement augmenté.

A la question de la sous-commission qui s'étonnait de l'urgence qui a prévalu dans l'introduction de cette modification réglementaire adoptée par le Conseil d'Etat, l'Inspectorat du Registre foncier a motivé cette décision par la nécessité de traiter un certain nombre de recours déposés contre le montant d'émolument facturé pour de grosses transactions immobilières. Le chef du département a opté pour une modification du barème en vigueur.

La sous-commission émet toutefois des doutes quant à la pertinence de faire intervenir cette modification en milieu d'année et deux semaines après la décision du Conseil d'Etat. Ceci ne permet pas une véritable information de la population et des autres services de l'Etat concernés, tels que les justices de Paix dans le cas des successions notamment.

Ces recours encore pendants devraient être traités dans les meilleurs délais. De surcroît, il apparaît que des exonérations totales ou partielles sont possibles après recours contre une facture (selon art. 8 du règlement fixant le tarif des émoluments du Registre foncier (RE-RF)

2^e observation Recours contre les émoluments du Registre foncier (RF)

Lors de la réception des factures concernant les émoluments, il est apparu que certains débiteurs font recours auprès de l'Inspectorat du Registre foncier et par là même auprès du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE). Dès lors, certaines factures font l'objet de révision à la baisse, voire d'exonération.

Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons qui prévalent à une telle décision, quels sont les critères appliqués, quel est le montant final (part de la réduction)? Qui décide de l'opportunité d'annuler une facture ou d'en réduire le montant, qui est informé de la décision?

Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

La gestion des ressources humaines de l'Administration cantonale vaudoise a fait l'objet d'un rapport au Grand Conseil en 2011. Plusieurs éléments problématiques y sont abordés :

- manque d'indicateurs d'évaluation des objectifs à mettre en place ;
- manque d'outils de gestion des ressources humaines ;
- meilleur accompagnement dans l'utilisation des outils à développer;
- politique de formation à développer ;
- politique de la mobilité à définir ;
- approche globale des RH à promouvoir ;
- une organisation des RH à revoir.

Cela met en lumière la nécessité de redéfinir des éléments des différentes missions de ce service et notamment :

- Revoir l'organisation RH au sein de l'ACV et notamment (re)définir les rôles des différents

répondant RH et co-RH. En effet, il apparaît à la sous-commission que les relations entre le service et les autres entités de l'ACV sont parfois très distendues.

- Définir différentes politiques RH dont : politiques de mobilité et de formation.
- Le développement d'outils utiles aux services dits « métiers » (processus RH, SIRH et autres progiciels).

Un certain nombre de projets sont en outre en cours, découlant des trois axes stratégiques décidés par le Conseil d'Etat :

- attractivité de l'Etat employeur,
- fonction d'encadrement compétente et reconnue,
- développement du potentiel des collaborateurs.

Pour répondre à un certain nombre de critiques, le SPEV a modifié – dans le cadre de la démarche de simplification administrative SimpA – le processus de fixation du salaire initial. Ce processus est valable pour tout nouvel engagement au sein de l'ACV (personnel régulier ou auxiliaire, promotions) et est centralisé au SPEV. Cette réforme a pour but d'accélérer la procédure en réduisant la durée moyenne du traitement à 10 jours.

Le projet SIRH (Système d'information des ressources humaines) suit son cours. La cible fonctionnelle a été construite sur la base d'une analyse des outils existants. Le processus RH notamment, est en ligne depuis juin 2011 sur l'intranet du canton. Le but de cet outil est d'uniformiser les pratiques au sein de l'administration par un processus de formalisation de certaines de ces pratiques. Le SPEV affirme être ainsi en mesure de répondre à un souci de transparence et limiter la récurrence de certaines questions posées par les services de l'administration.

En revanche, plusieurs autres facettes du projet SIRH ne sont pas opérationnelles. Il s'agit des modules offrant un support pour des prestations de gestion des ressources humaines ainsi que des éléments liés à l'obsolescence du moteur de paie *Zadig*. Cela donnera lieu à la présentation d'un nouvel EMPD au Grand Conseil en 2012 ou 2013.

Dans le même temps, les tâches opérationnelles du SPEV suscitent diverses critiques : sans aborder ici la délicate question de l'application de la nouvelle politique salariale (Decfo-Sysrem) (voir plus loin), il faut toutefois relever que de part son caractère transversal à ACV, le SPEV suscite régulièrement des griefs relayés par d'autres sous-commissions de la COGES : difficulté d'avoir un interlocuteur régulier au SPEV, délais de réponse trop longs pour différents accords ou validations de la part du SPEV (engagement de collaborateurs intérimaires, processus d'engagement de personnel fixe ou de remplaçants, fixation du salaire initial, etc.)

De plus, la question des cahiers des charges pour chaque collaborateur reste d'actualité, de même que les entretiens d'évaluation, dont certains collaborateurs ne bénéficient toujours pas. Face à ces enjeux, le SPEV manque encore d'une vision globale de la situation.

Le secteur salaire notamment est soumis à une très forte pression. 8 « gestionnaires-paie » (7,3 ETP) sont en charge du paiement des salaires de quelques 25'000 collaboratrices et collaborateurs de l'ACV en temps et en heure. Plusieurs personnes se sont succédées au poste de responsable dudit secteur. Le chef du département a d'ailleurs mandaté l'Unité de conseil et d'appui en management & organisation (UCA) pour effectuer une revue dudit secteur du service du personnel, dont les conclusions devraient être rendues courant 2012.

Au final, il apparaît à la sous-commission que la tâche est immense et semble parfois reposer sur les épaules d'une seule personne.

3^e observation

Gestion et tâches opérationnelles au sein du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Les tâches opérationnelles du SPEV donnent lieu à des critiques sur la lenteur des réponses, la difficulté à identifier l'interlocuteur compétent et l'absence de lien fort entre ce service et le reste de l'Administration cantonale. D'un autre côté, des informations « par la bande » semblent indiquer des difficultés de gestion des RH à l'interne même du service (absentéisme, surcharge, rotation de personnel importante, centralisation des décisions, etc.)

– Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend s'assurer que tant les tâches opérationnelles, indispensables au bon fonctionnement de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), que les nombreux projets de développement de la gestion des RH en cours, sont menés à bien par ledit service dans de bonnes conditions.

Mise en œuvre de la nouvelle politique salariale (Decfo-Sysrem)

La bascule vers la nouvelle grille salariale au 1^{er} décembre 2008 a donné lieu à un nombre important de recours de la part de collaboratrices et de collaborateurs de l'ACV contre la décision d'enclassement. Ces recours ne sont de loin pas encore tous traités.

Les recours au Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale (TRIPAC) ne relevant plus de la Commission de gestion mais de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal, il n'en sera pas fait mention ici.

Une statistique tenue par le SPEV sur les 1'700 recours de la compétence de la Commission de recours donne au 31 décembre 2011, les chiffres suivants :

- 292 recours retirés.
- 968 recours notifiés par la commission,
- 76 décisions rendues (73 rejets, 2 admissions et 1 décision d'irrecevabilité).

A la lumière de ces chiffres, la sous-commission est sceptique sur la vitesse à laquelle ces recours sont traités par la commission. En effet, plus de trois ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle grille des salaires, moins de 5% des dossiers ont donné lieu à une décision. Nombre de recourants ont déjà ou auront quitté l'administration cantonale avant qu'une décision ne soit rendue. Au final, il y a un risque que les décisions tombées n'aient plus de sens car trop éloignée de la réalité. De plus, la lenteur des procédures a un effet sur la motivation de collaborateurs qui sont dans l'attente d'une réponse depuis si longtemps.

D'ailleurs, au printemps 2011, la Fédération des sociétés de fonctionnaires et des associations du parapublic vaudois, a également demandé des éléments d'informations par le biais d'un courrier au Conseil d'Etat.

4^e observation

Avancement du traitement des recours par la Commission de recours

Depuis 2008, 76 décisions ont été rendues sur les 1'700 recours déposés par les collaborateurs de l'Administration cantonale soit moins de 5% des dossiers. A ce rythme, nombre de recourants ont déjà ou auront quitté l'administration avant qu'une décision ne soit rendue. Au final, il y a un risque que les décisions tombées n'aient plus de sens car trop éloignées de la réalité.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il identifie et évalue les différents risques liés au rythme de rendu des décisions de la Commission de recours et ce qu'il peut faire pour accélérer le traitement des dossiers.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Le projet phare qui a occupé l'ACI durant l'année 2011 a été la déclaration d'impôt via internet et sans pièces justificatives qui doit permettre aux contribuables vaudois de renvoyer leur déclaration *en un seul clic de souris*.

En 2011 également, une partie des contribuables n'ont pas reçu d'acomptes, ce qui a valu à l'ACI une remarque du Contrôle cantonal des finances. En novembre, 66% des contribuables étaient taxés, les 34% restant, ainsi que les contribuables arrivés dans le canton après le mois de septembre n'ont pas bénéficié d'un calcul d'acompte. Les premiers reçoivent des acomptes basés sur un calcul antérieur, les seconds doivent remplir la demande d'information qui leur est adressée.

Le remboursement automatique du trop perçu est en vigueur depuis octobre 2010. Il intervient pour autant que le contribuable n'ait pas d'autre facture ouverte à l'ACI et que tous les acomptes soient payés.

En 2011, 225'000 contribuables ont été remboursés pour un total de CHF 350 millions. La sous-commission s'étonne néanmoins du nombre de personnes ayant payé des sommes trop importantes ainsi que du montant du trop perçu. La sous-commission suivra l'évolution du montant du trop perçu ainsi que de l'efficacité du système de remboursement automatique mis en place.

L'ACI compte environ 800 collaboratrices et collaborateurs. Il y a peu de recours contre la collocation Decfo-Sysrem (environ 10) mais les responsables émettent des doutes sur l'avenir de la grille salariale appliquée aux métiers de l'impôt. En effet, le métier de la cybertaxation nécessite de nouvelles compétences et fait évoluer les différents métiers liés aux impôts.

Lisibilité des documents envoyés par l'ACI



5^e observation **Documents envoyés aux contribuables**

Les contribuables reçoivent périodiquement des documents de l'Administration cantonale des impôts (ACI): avis de taxation, relevés de comptes, etc. Ces courriers fournissent des informations importantes qui doivent être comprises par le récipiendaire. Or, force est de constater que la plupart de ces courriers sont difficilement compréhensibles (voir document reproduit ci-dessus).

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour vulgariser et améliorer la lisibilité de la correspondance envoyée aux contribuables.

Le centre d'appels téléphoniques (CAT)

Le centre d'appels téléphoniques de l'ACI a été créé en 2004. En 2011, si le nombre d'appels « perdus » a diminué en regard des statistiques 2010, celui-ci reste important. Plus de 258'000 appels n'ont pas abouti, les contribuables ayant renoncé à patienter au bout de la ligne. Ces derniers ont par contre plus souvent opté pour l'envoi d'un courriel. Le nombre d'appels traduit l'utilité de ce service pour les contribuables, souvent désemparés par le vocabulaire spécifique employé dans les courriers de l'ACI, par les différents types de documents reçus ou par les changements ou nouveautés introduites dans le domaine des impôts. 88% des demandes sont traitées directement au CAT, sans que l'appel ne doive être transféré à un collaborateur de l'ACI, ce qui représente un gain de temps et d'efficacité pour les collaborateurs du « back office ».

Statistiques 2011

	2010	2011
Nombre total de demandes	173'720	172'426
Moyenne quotidienne	686	687
Taux de courriels	14,94%	16,26%
Taux de résolution par CAT	91,22%	88,80%
Appels perdus	305'422	258'026

Centre d'enregistrement des déclarations d'impôts (CEDI)

Ce centre connaît de grandes fluctuations dans la masse de documents à traiter, fonction de l'envoi des déclarations d'impôts. Une annualisation du temps de travail et l'engagement d'auxiliaires durant les mois de très forte activité permettent d'adapter la force de travail en fonction du nombre de déclarations à traiter (ouverture, scannage et taxation simple).

Au mois de novembre 2011, le centre a dû engager du personnel auxiliaire pour faire face au retard pris dans le traitement, dû au ralentissement de la plateforme informatique.

6^e observation

Capacité de traitement de la plate-forme informatique au Centre d'enregistrement des déclarations d'impôts (CEDI)

Le ralentissement de la plate-forme informatique est tel que l'organisation du travail du CEDI s'en est retrouvée chamboulée. L'Administration cantonale des impôts (ACI) a dû débloquer des moyens extraordinaires sur son budget pour permettre l'engagement de personnel supplémentaire pour pallier la lenteur informatique.

 Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend solutionner le problème du ralentissement de la plate-forme informatique afin de garantir aux services concernés (et notamment le CEDI) des conditions de travail propres à remplir les missions fixées.

Le problème de bruit, généré par une machine utilisée toute la journée dans le local commun (la taqueuse) a trouvé une issue heureuse. En effet, le SIPAL a procédé à une analyse acoustique et a effectué des travaux efficaces d'insonorisation de ladite machine.

Traitement des documents

20% des déclarations d'impôt traitées par le CEDI le sont directement par les taxateurs sur place. Celles-ci sont donc ensuite archivées dans les sous-sols du bâtiment, au contraire des autres déclarations papier qui sont acheminées, pour part dans les offices de taxation, pour part dans les offices régionaux. Le problème d'engorgement des locaux de stockage a lui aussi, trouvé une solution efficace, par le déménagement des archives du CEDI (déclarations 2003-2004-2005) dans l'ancien arsenal à Yverdon.

La nouvelle déclaration d'impôt par internet qui est introduite en 2012 aura certainement un effet sur le nombre de documents papier traités au CEDI et nécessitera l'engagement de personnel ayant un autre profil.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Système d'information financier (SIF) – SAP

Les groupes de travail ont débuté au mois de mars 2011 pour la phase de conception pour se terminer à mi-décembre 2011. La phase 3, dite de « réalisation », est en cours. Elle recouvre, en sus du paramétrage du progiciel SAP, les points suivants :

- Elaboration et exécution des tests fonctionnels
- Elaboration et exécution des tests d'intégration
- Exécution des tests d'acceptation
- Elaboration des supports de formation
- Délivrer les formations
- Assurer la reprise des données des systèmes existant dans SAP

Dès mars 2012 pour réaliser les tâches susmentionnées, les services de l'ACV mettront à disposition du projet 18 collaborateurs financiers à raison de 60%, qui seront les super-utilisateurs du SIF-SAP et formeront l'ensemble des collaborateurs financiers dans le courant de l'automne 2012.

L'introduction du Modèle comptable harmonisé (MCH2) devra faire l'objet de modification de la loi sur les finances (Lfin). Il y a lieu de souligner que les communes devront adapter leur méthode comptable, probablement à l'horizon 2015 avec une mise en vigueur dans les 2 à 3 ans suivantes. Le SeCRI suit la procédure et organise l'information.

La sous-commission se réjouit de constater que le canton va bientôt pouvoir sortir du système Procofiev qui est maintenant obsolète. Il est évident que le SAGEFI est partie prenante du projet et depuis son lancement, participe à tous les niveaux du projet.

Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)

Le départ à la retraite au début 2011 du chef du Service cantonal de recherche et d'information statistiques, de même que le processus en cours de réformes structurelles de l'Administration cantonale vaudoise, ont conduit le Conseil d'Etat à redéfinir l'organisation du SCRIS qui a fêté ses 40 ans d'existence.

Au plan administratif, ce service devient une entité stratégique rattachée dès le 1^{er} janvier 2012 au Secrétariat général du Département des finances et des relations extérieures. Le directeur de cette nouvelle entité dépend directement du chef du département. Le SCRIS change également de nom et devient dès cette date « Statistique Vaud ».

La nouvelle structure garde ses missions mais réduit de six à quatre le nombre de ses secteurs internes, dont l'un est chargé de la gestion transversale et de la coordination de l'entité.

Contrôle cantonal des finances (CCF)

Le CCF est l'organe de surveillance financière de l'Etat de Vaud. Il vérifie annuellement les comptes et le bilan de celui-ci et procède – soit de manière autonome, soit sur mandats du Conseil d'Etat ou des Commissions des finances ou de gestion du Grand Conseil – à des audits sur des entités soumises à son contrôle, services de l'Etat ou institutions subventionnées ou avec délégation de l'Etat.

En 2011, il a procédé à 84 audits, débouchant chacun sur un rapport. 61 de ceux-ci ont été effectués sur la base du programme de travail du CCF, 20 concernent des mandats confiés par le Conseil d'Etat, un rapport a été effectué sur la base d'un mandat confié par les Commissions de gestion et des finances du Grand Conseil et deux rapports portent sur les comptes annuels de l'Etat de Vaud.

S'agissant des entités contrôlées, l'accent a notamment été mis sur l'ACI (10 rapports au total) afin d'améliorer de manière constante son fonctionnement.

Le service accomplit sa mission selon les normes professionnelles éditées par la Chambre fiduciaire et l'Association suisse d'audit interne. Le CCF a obtenu l'agreement pour le service en qualité d'expert réviseur. Il s'agit de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR).

A ce jour, la dotation en personnel est de 17,5 ETP, inchangée depuis 2010. Trois postes ont dû être repourvus en 2011.

Précédemment situé au chemin du Trabandan à Lausanne, le CCF a déménagé dans le bâtiment de l'ancien Institut Galli Valerio le 1^{er} juillet 2011. L'étage attribué au CCF a été rénové avant l'emménagement même si de nombreuses finitions ont été exécutées depuis lors.

Si le service est globalement satisfait de ses nouveaux locaux, certaines critiques ont d'ores et déjà été émises :

- du point de vue acoustique: le couloir desservant tous les bureaux et abritant également les machines de bureaux (imprimantes, photocopieuses, etc.) est extrêmement bruyant, ce qui contraint les collaborateurs à fermer la porte de leurs bureaux. Or, la culture du service encourage les portes ouvertes afin de permettre la circulation et l'échange d'information;
- du point de vue de la luminosité : ce couloir est également très sombre, le choix s'étant porté sur une couleur marron foncé sur les murs afin de se marier avec la fresque peinte conservée.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour 2011.